

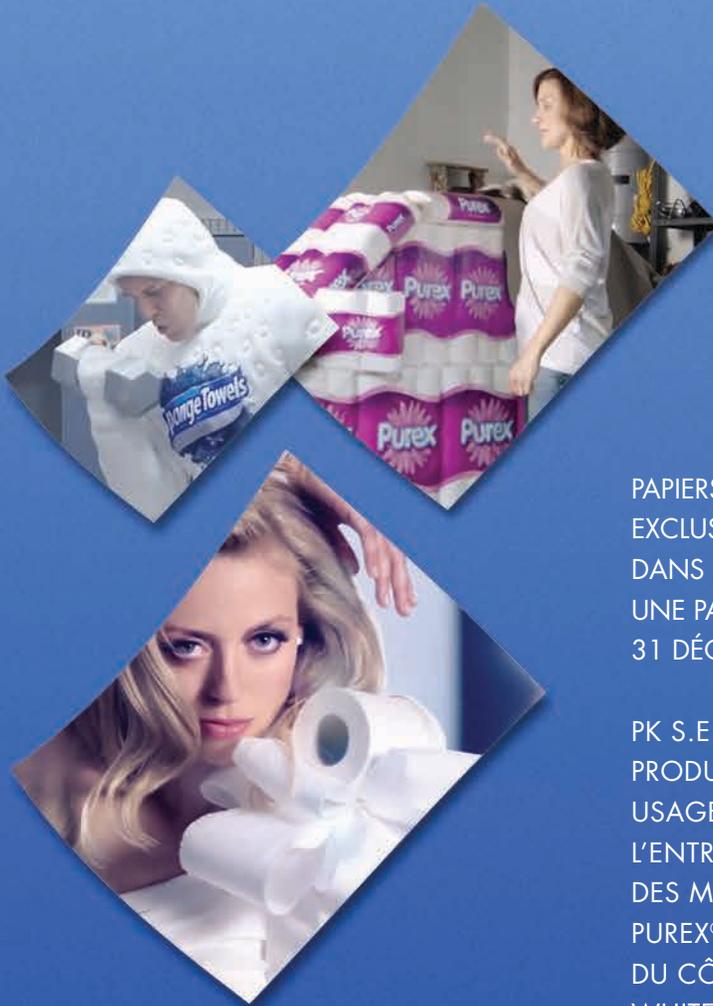


Papiers Tissue KP Inc.



RAPPORT ANNUEL

2014



PAPIERS TISSU KP INC. (PTKP) EST UNE SOCIÉTÉ CRÉÉE EXCLUSIVEMENT AUX FINS D'ACQUÉRIR UNE PARTICIPATION DANS PRODUITS KRUGER S.E.C. (PK S.E.C.). PTKP POSSÉDAIT UNE PARTICIPATION DE 16,5 % DANS PK S.E.C. AU 31 DÉCEMBRE 2014 ET 16,4 % AU 6 MAI 2015⁽¹⁾.

PK S.E.C. EST LE PREMIER FABRICANT CANADIEN DE PRODUITS DE PAPIER DE QUALITÉ DESTINÉS À DES USAGES DOMESTIQUES, INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX. L'ENTREPRISE DESSERT LES MARCHÉS CANADIENS AVEC DES MARQUES RECONNUES TELLES QUE CASHMERE®, PUREX®, SPONGETOWELS®, SCOTTIES®, ET WHITE SWAN®. DU CÔTÉ DES ÉTATS-UNIS, PK S.E.C. FABRIQUE LA MARQUE WHITE CLOUD®, DE MÊME QUE PLUSIEURS PRODUITS DE MARQUES PRIVÉES. LA DIVISION DES PRODUITS HORS FOYER FABRIQUE DES PRODUITS HAUT DE GAMME ÉCONOMIQUES EN VUE DE LEUR DISTRIBUTION À UNE GRANDE VARIÉTÉ D'ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX ET PUBLICS. L'ENTREPRISE EMPLOIE QUELQUE 2 500 PERSONNES EN AMÉRIQUE DU NORD ET EXPLOITE CINQ USINES CERTIFIÉES FSC®.

⁽¹⁾ PTKP (la Société) possède une participation limitée dans PK S.E.C. Considérant que PTKP est un émetteur assujéti dans toutes les provinces et territoires au Canada, il rapporte les informations financières et d'affaires de PK S.E.C..

©2014 Papiers Tissu KP® est une marque enregistrée et ™ une marque de commerce de Produits Kruger S.E.C., ® est une marque de commerce enregistrée de « Kimberly-Clark Worldwide, Inc. » utilisée sous licence. « © Forest Stewardship Council » et le logo FSC appartiennent à « Forest Stewardship Council, A.C. »

Informations prospectives : Pour toute information contenue dans le présent rapport annuel et pouvant être considérée comme une information prospective, se reporter à la section « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » à la page 3 du rapport de gestion et états financiers audités.

PERFORMANCE FINANCIÈRE — CINQ ANS*

(En millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013	2012	2011	2010
Produits des activités ordinaires	1046,2	955,3	922,9	892,6	897,7
Résultat opérationnel	81,6	82,2	67,8	49,0	81,2
Résultat net	21,1	48,9	41,4	28,6	65,0

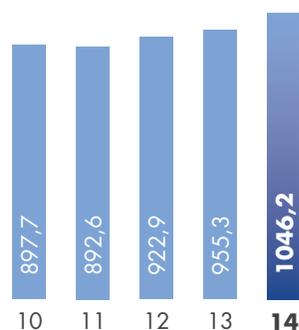
AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

BAlIA	121,6	116,2	110,9	81,8	113,1
BAlIA en % des produits	11,6 %	12,2 %	12,0 %	9,2 %	12,6 %
Dépenses en capital	42,3	59,0	184,8	109,4	27,9
Fonds de roulement	122,4	128,5	134,3	107,0	113,1
Dette à long terme	358,6	342,0	323,9	251,7	179,7

* Toute l'information financière indiquée aux présentes se rapporte à PK S.E.C., à moins d'indication contraire, et a été préparée conformément aux normes IFRS. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, PTKP a enregistré une perte de la quote-part du résultat de 2,4 millions, une perte nette de 2,5 millions de dollars et une perte de base par action de 0,29 \$. Pour plus d'information, se reporter aux états financiers vérifiés de PTKP pour la période terminée le 31 décembre 2014. Le BAlIA et la marge de BAlIA sont des mesures financières non définies par les PCGR. Se reporter au rapport de gestion pour la réconciliation du BAlIA et la définition de ce dernier.

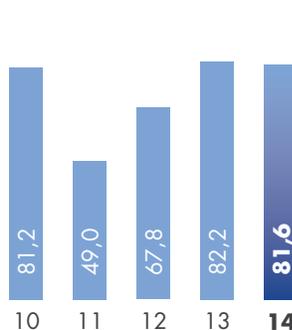
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

(En millions de dollars canadiens)



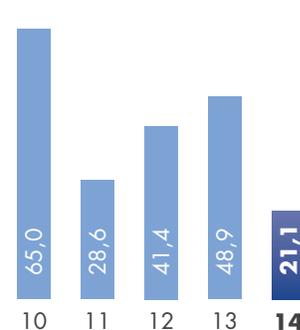
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(En millions de dollars canadiens)



RÉSULTAT NET

(En millions de dollars canadiens)



FAITS SAILLANTS 2014

- Des revenus de 1 046,2 million de dollars, soit une augmentation de 9,5 % par rapport à 2013.
- Le BAlIA a augmenté de 4,6 %, passant à 121,6 millions de dollars essentiellement en raison d'une augmentation des ventes de produits TAD aux États-Unis.
- Les produits TAD ont généré une contribution au BAlIA de l'ordre de 26,9 millions de dollars.
- L'acquisition de Metro Paper a contribué positivement au BAlIA des produits hors foyer.
- Lancement de deux nouveaux produits TAD au Canada : Le papier hygiénique Cashmere UltraLuxe et les essuie-tout SpongeTowels UltraFort.
- En fin d'exercice, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 51,8 millions de dollars.
- Nommée pour une deuxième année consécutive la meilleure entreprise offrant des biens emballés pour la vente au détail à l'issue d'un sondage des principaux détaillants canadiens.

MESSAGE À NOS ACTIONNAIRES



J'ai le plaisir de vous communiquer quelques-unes de nos réussites de l'exercice 2014, ainsi qu'un aperçu de nos principaux objectifs pour l'exercice actuel.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Produits Kruger a affiché d'excellents résultats pour l'exercice 2014. Notre chiffre d'affaires a connu une hausse de 9,5 % par rapport à l'exercice 2013, surpassant le seuil record du milliard de dollars. De plus, notre BAIIA a affiché une croissance de 4,6 % pour s'établir à 121,6 millions de dollars, malgré la hausse du dollar canadien et les prix élevés de la pâte à papier.

Nous devons souligner la contribution au BAIIA issue de la mise en œuvre réussie de notre projet TAD. Le projet TAD a contribué 26,9 millions de dollars à notre BAIIA, à comparer à 1,1 million de dollars à l'exercice précédent. Nos dépenses d'investissement se sont chiffrées à 42,3 millions de dollars pour l'exercice. De ce montant, 7,7 millions de dollars ont été consacrés à l'achèvement du projet TAD, et 7,0 millions de plus à des projets à rendement élevé.

LE PROJET TAD

À la fin 2011, nous avons lancé le projet d'investissement le plus important de notre histoire en commençant la construction de notre établissement TAD à Memphis, au Tennessee. Ce projet a été réalisé dans le délai prévu, sans dépassement de notre budget.

Nous avons dévoilé les produits TAD au printemps 2013, et le succès qu'ils ont remporté au cours de la période initiale nous a comblés. À l'heure actuelle, nous comptons plus de 20 clients TAD au Canada et aux États-Unis, et nos nouveaux produits TAD, Cashmere UltraLuxe et SpongeTowels UltraFort, ont été commandés par tous les grands détaillants au Canada, et adoptés par des centaines de milliers de Canadiens.

En nous fondant sur ces perspectives de croissance encourageantes, nous prévoyons que le BAIIA des produits TAD se situera entre 36 et 42 millions de dollars en 2015. Nous nous attendons à ce que les produits TAD génèrent une contribution au BAIIA de l'ordre de 60 millions de dollars d'ici l'exercice 2017.

ACQUISITION DE METRO PAPER

Notre acquisition des actifs de transformation de papier canadiens et de la clientèle du segment nord-américain de Metro Paper Industries Inc. constitue un autre des événements marquants de 2014. Cette acquisition nous apporte de nombreux avantages essentiels. Tout d'abord, notre chiffre d'affaires se verra haussé d'environ 50 millions de dollars par année. Nous pourrions de plus explorer de nouvelles possibilités de croissance de nos produits hors foyer, surtout aux États-Unis. Enfin, l'acquisition améliore notre plateforme aux États-Unis et nous offre une capacité supplémentaire dont nous avons besoin.

PRIMAUTÉ DE NOS MARQUES

En 2014, nos marques se sont encore une fois emparées de la meilleure part de l'ensemble du marché, en ce qui a trait tant au volume qu'à la valeur monétaire. Nous maintenons notre engagement d'offrir des produits innovants d'une qualité inégalée, et d'exécuter des initiatives relatives aux ventes et au marketing qui nous assureront que nos produits occupent une place de choix dans l'esprit des consommateurs. Je suis fier d'annoncer que nous avons été nommés pour une deuxième année consécutive, et une quatrième au cours des cinq dernières, la meilleure entreprise offrant des biens emballés pour la vente au détail à l'issue d'un sondage des principaux détaillants canadiens.

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LES COLLECTIVITÉS

Dans le cadre de notre programme Développement durable 2015, nous avons fixé des cibles en matière de réduction de l'utilisation de fibres, d'énergie et de produits d'emballage et de la production de

déchets et de gaz à effet de serre. Nous avons fait de grands pas vers l'atteinte de ces cibles, et je vous invite à vous renseigner sur le programme en visitant le site <http://www.sustainability2015.ca>.

L'appui à diverses causes philanthropiques et communautaires fait également partie de nos priorités. Nous sommes très fiers de nos relations de longue date avec le Tournoi des Cœurs Scotties (championnat canadien de curling féminin), que nous commanditons depuis 32 ans, et avec la Fondation canadienne du cancer du sein. Nous soutenons également depuis 25 ans l'Œuvre des Manoirs Ronald McDonald, et depuis 15 ans Les Amis de nous aidons, une organisation qui envoie des enfants handicapés à l'un des Easter Seals Camps. Nous participons de plus à diverses activités communautaires et de bienfaisance qui ont une incidence durable dans les collectivités.

EN 2014, NOS MARQUES SE SONT ENCORE UNE FOIS EMPARÉES DE LA MEILLEURE PART DE À L'ENSEMBLE DU MARCHÉ, EN CE QUI A TRAIT TANT AU VOLUME QU'À LA VALEUR MONÉTAIRE.

CRÉER DE LA VALEUR

En 2015, nous mettons l'accent sur un éventail de stratégies et d'initiatives qui nous permettront d'offrir une valeur encore supérieure à nos clients, aux consommateurs et à nos actionnaires. Au Canada, nous nous consacrons à maintenir l'élan dont jouissent nos marques grand public. Aux États-Unis, le marché des marques maison haut de gamme est en expansion, et nous sommes en excellente position pour profiter de ces possibilités de croissance. Nous envisageons également d'accroître notre capacité sur le plan des papiers de haute qualité.

Dans le segment des produits hors foyer, nous allons tirer profit des synergies opérationnelles pouvant découler de notre acquisition de Metro Paper, en plus de renforcer davantage l'étendue de notre marché dans cette catégorie. Nous voyons aussi poindre quelques défis à l'horizon, notamment les prix élevés des matières premières et les répercussions négatives sur nos résultats de la chute du dollar canadien. Pour faire face à ces conditions, nous avons déjà lancé une série de projets d'optimisation des coûts, et nous explorerons d'autres mesures de réduction des coûts afin de protéger et de maintenir nos marges.

Nous avons de plus pris la décision d'orienter nos investissements vers des projets à rendement élevé qui rehausseront l'efficacité de nos activités de fabrication, ainsi que notre rentabilité au Canada. Afin d'élargir et d'accroître notre présence sur le marché, nous avons entrepris de passer en revue d'autres occasions de fusions et acquisitions au Canada et aux États-Unis.

QUELQUES MOTS DE REMERCIEMENT

Le dévouement démontré par toute l'équipe de Produits Kruger a rendu possibles les réussites que nous avons affichées en 2014. J'aimerais remercier sincèrement cette équipe pour les superbes efforts qu'elle a déployés. Notre conseil d'administration a également joué un rôle crucial en nous offrant conseils et orientations.

J'aimerais enfin exprimer, au nom de l'équipe toute entière, à quel point nous apprécions le soutien de nos fournisseurs, clients et actionnaires. Votre loyauté et votre engagement envers Papiers Tissue KP constituent la base de nos réussites.



Mario Gosselin
Chef de la direction
Papiers Tissue KP inc. et Produits Kruger S.E.C.



PAPIERS TISSU KP INC. ET PRODUITS KRUGER S.E.C.

RAPPORT DE GESTION

QUATRIÈME TRIMESTRE ET EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

LE 11 MARS 2015

TABLE DES MATIÈRES

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	1
Aperçu	2
Faits saillants des activités	5
Résultat d'exploitation	6
Information sectorielle	8
Situation de trésorerie et sources de financement.....	10
Instruments financiers et autres	17
Transactions avec des parties liées	19
Arrangements non comptabilisés et obligations contractuelles	19
Estimations comptables critiques	19
Changements touchant les méthodes comptables et normes comptables futures	21
Principales données financières annuelles.....	22
Principales données financières trimestrielles	23
Données sur les actions	25
Facteurs de risque.....	25
Contrôles et procédures	26
Information complémentaire	26

Le présent rapport de gestion de Papiers Tissu KP Inc. (« PTKP ») et de Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. ») vise à aider le lecteur à comprendre le contexte commercial, les stratégies, la performance et les facteurs de risque liés à PTKP et à PK S.E.C. Il doit être lu conjointement avec les états financiers de PTKP pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 et les états financiers consolidés de PK S.E.C. pour les exercices clos les 31 décembre 2014 (l'« exercice 2014 ») et 2013 (l'« exercice 2013 »).

À propos de Papiers Tissu KP Inc.

PTKP a été créée exclusivement pour acquérir et détenir une participation de commanditaire dans PK S.E.C., laquelle est comptabilisée comme une participation dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. PTKP détient actuellement une participation de 16,5 % dans PK S.E.C. (16,5 % au 31 décembre 2014). Bien que le rapport de gestion qui suit présente une analyse des résultats de PTKP dans une mesure suffisante pour comprendre la méthode de la mise en équivalence, il porte en majeure partie sur les résultats de PK S.E.C. et sur la participation de PTKP dans PK S.E.C.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés dans le présent rapport de gestion concernant les projets, attentes et intentions, les résultats, les niveaux d'activité, le rendement, les objectifs ou les réalisations actuels et futurs de PTKP et de PK S.E.C., ou quelque autre événement ou développement à venir, constituent des énoncés prospectifs. On reconnaît la nature prospective d'un énoncé à l'emploi de verbes comme « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « croire », « penser », « juger » ou « estimer », au futur ou au conditionnel, ou à l'emploi de termes ou d'expressions comme « tendance », « potentiel » ou « vraisemblablement », y compris à la forme négative, ou encore à l'emploi de variations de ces termes ou expressions ou d'autres termes ou expressions analogues. L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses clés de PTKP ou de PK S.E.C., notamment des attentes et des hypothèses concernant la croissance continue du marché américain des produits de marques de distributeurs et de la demande pour des produits TAD aux États-Unis, les commandes pour les produits de la machine TAD, le montant et le moment des distributions versées par PK S.E.C., et les besoins de trésorerie de Kruger Inc. Les perspectives financières que la direction de PK S.E.C. présente plus loin dans le présent rapport de gestion concernant la croissance potentielle du BAIIA découlant du projet TAD (au sens des présentes) peuvent être considérées comme de l'information prospective et sont fondées sur d'autres attentes et hypothèses clés, notamment i) l'augmentation limitée des frais généraux relatifs à l'exploitation de la machine TAD et à la distribution et à la vente de produits, ii) l'exploitation de la machine TAD à sa capacité quasi maximale et la vente de produits à des prix conformes aux prix du marché actuels, rajustés au titre de l'inflation, iii) un coût de la pâte et de l'énergie en fonction des prix récents, rajustés au titre de l'inflation et iv) les taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain avoisinant les taux actuels. Même si PTKP et PK S.E.C. estiment raisonnables les attentes et hypothèses sur lesquelles cette information prospective est fondée, il ne faut pas s'y fier outre mesure, car rien ne garantit que ces attentes et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de facteurs peuvent faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations réels ou les événements ou développements à venir de PK S.E.C. (lesquels pourraient alors avoir un effet sur les avantages économiques tirés de la participation financière de PTKP dans PK S.E.C.) soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants plus amplement décrits à la rubrique portant sur les facteurs de risque – risques propres à l'activité de PK S.E.C. de la notice annuelle de PTKP datée du 12 mars 2015, laquelle peut être consultée sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com (la « notice annuelle ») : l'influence de Kruger Inc. sur PK S.E.C.; la dépendance de PK S.E.C. à l'égard de Kruger Inc.; les conséquences d'un cas d'insolvabilité relatif à Kruger Inc.; les risques associés au projet TAD; les risques d'exploitation; le bail foncier de l'usine de Gatineau; une augmentation importante du coût des intrants; la réduction de l'approvisionnement en fibres; une guerre des prix et une intensification de la concurrence; l'incapacité de PK S.E.C. de faire de réelles innovations; une conjoncture économique défavorable; une dépendance à l'égard des principaux clients de détail; une atteinte à la réputation de PK S.E.C. ou des marques de PK S.E.C.; des ventes de PK S.E.C. inférieures aux prévisions; l'incapacité de PK S.E.C. de mettre en œuvre ses stratégies d'affaires et d'exploitation; l'obligation de PK S.E.C. d'engager régulièrement des dépenses d'investissement; des acquisitions infructueuses par PK S.E.C.; la dépendance de PK S.E.C. à l'égard du personnel clé; l'incapacité de PK S.E.C. de conserver ses clients existants ou d'en obtenir de nouveaux; la perte des principaux fournisseurs de PK S.E.C.; l'incapacité de PK S.E.C. de protéger adéquatement ses droits de propriété intellectuelle; la dépendance de PK S.E.C. à l'égard des licences d'utilisation de la propriété intellectuelle de tiers; des litiges ou autres réclamations défavorables visant PK S.E.C.; des dépenses significatives liées à la réglementation environnementale exhaustive touchant les flux de trésorerie de PK S.E.C.; les obligations de PK S.E.C. au titre des prestations de retraite élevées et potentiellement plus importantes que les prévisions si les hypothèses sous-jacentes de la direction de PK S.E.C. se révèlent inexactes; des conflits de travail susceptibles de nuire à la structure de coûts de PK S.E.C. et à sa capacité d'exploiter ses usines; les cours du change et la concurrence américaine; l'incapacité de PK S.E.C. d'assurer le service de l'ensemble de sa dette; le risque d'une éventuelle responsabilité du fait de produits de consommation; les clauses restrictives; le risque lié aux taux d'intérêt et au refinancement; la technologie de l'information et l'innovation; les assurances; et les contrôles internes.

La liste des facteurs qui précèdent ne se veut pas une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur PTKP ou sur PK S.E.C.; toutefois, ces facteurs doivent être examinés attentivement et le lecteur ne doit pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs formulés dans les présentes ou dans les documents qui y sont reproduits.

Dans la mesure où l'information prospective dans le présent rapport de gestion constitue de l'information financière prospective ou des perspectives financières au sens de la législation en valeurs mobilières, cette information n'est donnée que pour illustrer les avantages potentiels du projet TAD, et le lecteur doit savoir que cette information peut ne pas convenir à quelque autre fin. L'information financière prospective et les perspectives financières, y compris les économies qui devraient découler des activités de restructuration et les perspectives financières que la direction de PK S.E.C. présente plus loin dans le présent rapport de gestion concernant l'augmentation potentielle du BAIIA généré par le projet TAD, sont, notamment, fondées sur les hypothèses et données sous réserve des risques énoncés ci-dessus.

L'information prospective dans les présentes est donnée entièrement sous réserve de la présente mise en garde. L'information prospective dans les présentes est donnée en date du présent rapport de gestion, et PTKP et PK S.E.C. déclinent quelque obligation de mettre à jour publiquement cette information prospective compte tenu de nouveaux renseignements, ultérieurs ou autres, à moins que la législation en valeurs mobilières ne les y oblige.

APERÇU

Survol des activités

Aux termes de ses statuts, les activités de PTKP sont limitées à i) l'acquisition, la détention et la cession de participations de société en commandite, de parts, d'actions ou d'autres titres de PK S.E.C. et de son commandité, PKGP Inc. (« PKGP ») (ou de leurs sociétés remplaçantes, le cas échéant), ii) l'acquisition, la détention, l'exploitation et la cession d'actifs, de passifs, d'activités ou d'entreprises de ces entités et iii) toutes les activités qui y sont raisonnablement liées, connexes ou accessoires. En date des présentes, compte tenu de la participation des commanditaires au plan de réinvestissement des distributions le 15 janvier 2015, PTKP détient 16,5 % des parts de société en commandite de PK S.E.C. (les « parts de PK S.E.C. »).

PK S.E.C. est le premier distributeur au Canada de produits de papier à usages domestiques et institutionnels en ce qui a trait à la part de marché en valeur et en volume. Elle produit, distribue, commercialise et vend une vaste gamme de produits de papier à usages domestiques et institutionnels jetables, notamment du papier hygiénique, des papiers-mouchoirs, des essuie-tout et des serviettes de table, tant pour le marché des produits de consommation que pour le marché des produits hors foyer (« PHF ») (dans chaque cas, au sens défini ci-dessous). Bien qu'elle accorde la priorité aux produits de marque pour le marché canadien des produits de consommation, PK S.E.C. est aussi un chef de file du marché canadien des PHF et occupe une place considérable sur le marché américain des papiers à usages domestiques et institutionnels de marque de distributeurs.

PK S.E.C. a son siège social à Mississauga (Ontario) et compte environ 2 500 employés en Amérique du Nord. Les installations de fabrication de PK S.E.C. au Canada, soit trois usines de papier à usages domestiques et institutionnels au Québec, deux usines en Ontario et une usine en Colombie-Britannique, ont une capacité de production annuelle combinée d'environ 246 000 tonnes métriques.

L'usine de fabrication de PK S.E.C. aux États-Unis, détenue par l'intermédiaire de K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »), est située à Memphis, au Tennessee, et comprend deux machines à papier d'une capacité annuelle totale de 57 000 tonnes métriques, ainsi qu'une machine à papier à usages domestiques et institutionnels de pointe adjacente à technologie de séchage à l'air (« TAD ») d'une capacité de 60 000 tonnes métriques et l'infrastructure connexe (le « projet TAD »).

Mode de présentation

Les états financiers consolidés de PK S.E.C. pour l'exercice 2014 et l'exercice 2013 ont été établis conformément aux IFRS (Normes internationales d'information financière). Les états financiers de PTKP pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 ont également été établis conformément aux IFRS.

Périodes de présentation de l'information financière

Le présent rapport de gestion ainsi que les états financiers consolidés de PK S.E.C. et les notes annexes englobent l'information financière des quatrièmes trimestres 2014 et 2013 et des exercices 2014 et 2013.

Mesures financières et principaux indicateurs

Le présent rapport de gestion contient certaines mesures financières et certains ratios qui ne sont pas conformes aux IFRS, mais qui, selon PK S.E.C., sont utiles à la direction de PK S.E.C. et aux lecteurs des états financiers consolidés pour évaluer la performance et la situation financières de PK S.E.C. Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé prescrit par les IFRS, il est possible qu'elles ne soient pas comparables aux mesures similaires présentées par d'autres entités. L'une de ces mesures est le BAIIA. Le BAIIA n'est pas une mesure du rendement de l'exploitation calculée conformément aux IFRS et ne devrait pas être considéré comme un substitut du résultat d'exploitation, du résultat net ou des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, lesquels sont calculés conformément aux IFRS. Le présent rapport de gestion comprend, aux pages suivantes, un rapprochement du BAIIA et des mesures établies selon les IFRS qui lui sont le plus directement comparables.

Le calcul du « BAIIA » par PK S.E.C. correspond au résultat net avant i) la charge d'intérêts, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) les pertes de valeur (reprises) d'actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) les écarts de conversion latents, viii) les charges non récurrentes liées aux activités de restructuration et ix) les variations du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite.

Le « BAIIA de KTG » correspond au résultat net de KTG présenté dans les états financiers de KTG, avant i) la charge d'intérêts, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et iv) la dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles, telle qu'elle est définie dans la facilité de crédit TAD (décrite ci-après).

Le « BAIIA des produits TAD » correspond à la portion du BAIIA de KTG générée par la vente des produits TAD.

Perspectives

PK S.E.C. s'emploie à créer de grandes marques de produits de consommation et à mettre au point des produits gagnants pour les entreprises et les particuliers. La stratégie de PK S.E.C. consiste à conserver sa position de chef de file sur le marché canadien, qui continue d'afficher de solides fondamentaux. En dépit de la concurrence qui devrait demeurer élevée sur le marché canadien des papiers à usages domestiques et institutionnels, PK S.E.C. est d'avis que ses marques et ses produits sont bien positionnés en vue d'une croissance soutenue. PK S.E.C. vise à maintenir sa position de chef de file de l'industrie canadienne des papiers à usages domestiques et institutionnels sur les marchés des produits de consommation et des PHF en utilisant les meilleures techniques de commercialisation et de vente, en étoffant les gammes de produits, en continuant de concevoir de nouveaux produits et de nouvelles technologies afin de fabriquer des produits de qualité supérieure et de réaliser des économies, et en privilégiant la qualité et l'efficacité de la fabrication.

Aux États-Unis, PK S.E.C. cherchera à faire croître ses activités en exploitant la machine TAD à sa capacité optimale et en misant sur les marques de distributeurs haut de gamme. Le projet TAD (voir la rubrique « Faits saillants des activités – Projet TAD ») est un élément clé de la stratégie de croissance des activités de PK S.E.C. sur le marché des produits de marques de distributeurs aux États-Unis. La direction de PK S.E.C. estime que le projet TAD pourrait générer pour PK S.E.C. un BAIIA d'environ 60 M\$ par année d'ici 2017, soit l'année où la machine à papier TAD devrait fonctionner à son plein potentiel. Le BAIIA des produits TAD s'est élevé à 9,1 M\$ pour le quatrième trimestre de 2014 et à 26,9 M\$ pour l'exercice 2014. Pour l'exercice 2015, le BAIIA des produits TAD devrait se situer entre 36 M\$ et 42 M\$. Les estimations qui précèdent de la croissance future du BAIIA peuvent être considérées comme des informations prospectives et s'appuient sur certaines hypothèses clés, notamment i) l'augmentation limitée des frais généraux relatifs à l'exploitation de la machine TAD et à la distribution et à la vente de produits, ii) l'exploitation de la machine TAD à sa capacité quasi maximale et la vente de produits à des prix du marché conformes aux prix du marché actuels, ajustés au titre de l'inflation, iii) un coût de la pâte et de l'énergie conforme aux prix récents, ajustés au titre de l'inflation et iv) des taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain avoisinant les taux actuels. Ces facteurs pourraient faire en sorte que le BAIIA des produits TAD diffère de manière significative du montant établi dans l'estimation précédente.

Facteurs ayant une incidence sur le résultat d'exploitation

Produits des activités ordinaires

PK S.E.C. génère des produits des activités ordinaires par la vente de produits de marque, de produits de marques de distributeurs et de PHF à usages domestiques et industriels, au Canada et aux États-Unis. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés sur une base nette, après déduction des escomptes ou rabais. Les facteurs suivants ont une incidence sur les produits des activités ordinaires de PK S.E.C. : la publicité, les rabais et promotions, le merchandising, l'emballage, la place

disponible sur les rayons des détaillants, le moment opportun pour lancer les produits ou élargir la gamme et la nécessité d'établir des prix concurrentiels, ces facteurs ayant une incidence importante sur les décisions d'achat des consommateurs. Le maintien de la croissance des produits des activités ordinaires est essentiellement attribuable au maintien de la force de nos marques, au soutien des détaillants et à notre capacité à gérer efficacement nos approvisionnements de façon à répondre à la demande des clients.

Les activités de PK S.E.C. sont partagées entre trois secteurs : i) les produits de consommation vendus par l'intermédiaire de circuits de distribution au détail classiques comme les épiceries, les magasins à grande surface, les entrepôts-club, les pharmacies et les dépanneurs (« produits de consommation »), ii) les PHF et iii) le secteur Autres. Le secteur Produits de consommation englobe la vente de produits de papier à usages domestiques et institutionnels de marque, notamment Cashmere, Purex, Scotties, SpongeTowels, White Cloud et White Swan. Le secteur PHF vend des produits de papier à usages domestiques et institutionnels, essentiellement par l'intermédiaire de distributeurs, aux entreprises de gestion immobilière, aux établissements de soins de santé, aux entreprises de services alimentaires, aux entreprises manufacturières, aux établissements hôteliers et à divers autres services publics. Le secteur Autres englobe la vente de bobines mères à d'autres fabricants de produits de papier à usages domestiques et institutionnels et la vente de fibre recyclée. À l'heure actuelle, PK S.E.C. vend ses produits dans toutes les régions du Canada et des États-Unis. Elle est partiellement exposée aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien, car les ventes aux clients américains sont effectuées en dollars américains. Pour gérer le risque de change, PK S.E.C. a conclu, à l'occasion, des contrats de change à terme et pourrait continuer de le faire.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus comprend les coûts fixes et les coûts variables liés à la fabrication, au transport, à l'entreposage et à la manutention des produits. Les coûts des intrants associés à la fabrication de papier à usages domestiques et institutionnels sont pour la plupart variables. Les coûts de la fibre, de la main-d'œuvre et de l'énergie en représentent la plus grande part, soit de 50 % à 70 % du total des coûts des produits vendus, selon le type de fibre et la technologie de fabrication utilisés. En général, les fabricants ont été en mesure de transférer les augmentations de coût des intrants (fibre et énergie) aux clients et consommateurs finaux, habituellement dans la période de six à neuf mois qui suit une augmentation. Pour cette raison, la direction de PK S.E.C. estime qu'il existe une corrélation entre les prix de la pâte et la fixation du prix du produit fini. PK S.E.C. conclut régulièrement des swaps de marchandises sur la fibre, afin de réduire son exposition aux fluctuations de prix de cet intrant clé. Ces couvertures ne dépassent généralement pas 15 % des achats totaux de fibre. PK S.E.C. est exposée aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien en ce qui concerne les intrants associés à la fabrication, la dette libellée en dollars américains et d'autres charges d'exploitation libellées en dollars américains. Pour gérer le risque de change, PK S.E.C. a conclu, à l'occasion, des contrats de change à terme et pourrait continuer de le faire. Les frais fixes des usines comprennent les frais d'entretien, les coûts indirects, les frais d'assurance, les impôts fonciers, les coûts liés aux technologies de l'information et la dotation aux amortissements (la quasi-totalité de la dotation aux amortissements est prise en compte dans le coût des produits vendus).

Les frais de transport, d'entreposage et de manutention varient en fonction du volume de ventes, de la répartition géographique des produits livrés et du coût du combustible utilisé par les transporteurs.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration (les « frais généraux ») de PK S.E.C. sont composés des frais de marketing et des frais généraux, y compris une très faible part de la dotation aux amortissements.

Le coût des produits vendus est composé des coûts liés aux activités de vente et de marketing, notamment la publicité et la promotion et les études de marché, ainsi que les frais de vente, les commissions et les autres frais connexes. Les frais généraux et frais d'administration comprennent les coûts liés aux activités d'exploitation, les charges financières, les frais liés aux technologies de l'information, les coûts de développement des produits, les frais juridiques, les frais de personnel, les frais de gestion et d'autres frais généraux. Ils comprennent aussi les écarts de change réalisés de la période.

Charge d'intérêts

La charge d'intérêts découle des activités de financement de PK S.E.C. Cette dernière est un emprunteur aux termes de certaines facilités de crédit (chacune étant décrite à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement »). Les coûts d'intérêts liés à la facilité de crédit TAD (au sens des présentes) engagés durant la période de construction (c'est-à-dire avant le début des activités) ont été incorporés au coût des immobilisations corporelles et sont amortis avec les actifs auxquels ils se rapportent. L'amortissement des intérêts incorporés au coût des immobilisations corporelles a débuté au premier trimestre de

2013, à l'achèvement de la période de construction. Se reporter à la note 14, « Dette à long terme », des états financiers consolidés de l'exercice 2014 pour plus de précisions à ce sujet. PK S.E.C. comptabilise également l'amortissement lié aux frais de financement différés et le coût financier lié aux prestations de retraite et aux avantages postérieurs au départ à la retraite dans la charge d'intérêts.

Autres produits (charges)

Les autres produits (charges) sont composés des profits et pertes de change, de la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite et des autres éléments qui sont, de par leur nature, considérés non liés à l'exploitation.

Impôt sur le résultat

PK S.E.C. n'est pas assujettie à l'impôt. Son résultat pour les exercices 2014 et 2013 a été attribué aux commanditaires, Kruger Inc., PKGP et PTKP. L'impôt sur le résultat qui est comptabilisé dans les états financiers consolidés de PK S.E.C. représente l'impôt sur le résultat des filiales constituées en société de PK S.E.C. aux États-Unis, au Canada, au Luxembourg et au Mexique.

FAITS SAILLANTS DES ACTIVITÉS

Projet TAD

À l'automne 2011, PK S.E.C. a amorcé, par l'entremise de KTG, les travaux de construction liés au projet TAD. Le projet TAD devait initialement coûter au plus 322 M\$ US (compte tenu des réserves pour éventualités, des intérêts courus pendant la construction, du fonds de roulement et des coûts de démarrage). Le 22 février 2013, PTKP a annoncé que PK S.E.C. avait achevé avec succès la phase de construction du projet TAD, conformément à l'échéancier et au budget prévus. Au 31 décembre 2014, un montant de 311,7 M\$ US avait été dépensé pour le projet TAD, financé au moyen d'un investissement de 186,7 M\$ US de PK S.E.C. dans KTG et d'un prélèvement de 125,0 M\$ US sur la facilité de crédit TAD (au sens des présentes). PK S.E.C. avait investi dans KTG, principalement afin de financer le projet TAD, un montant de 70,0 M\$ US tiré du produit de la souscription de parts de PK S.E.C. par PTKP, dans le cadre du premier appel public à l'épargne de PTKP en décembre 2012.

Initiative d'entreposage dans l'est

En novembre 2013, à la suite d'une revue de ses activités de distribution, PK S.E.C. a pris l'initiative de consolider les activités de distribution de son entrepôt de Gatineau au sein de ses activités de distribution de Laval (l'« initiative d'entreposage dans l'est »). PK S.E.C. a mené à bien cette initiative et engagé des coûts de restructuration de 2,2 M\$. Cette initiative permettra de réduire les coûts annuels d'environ 1,6 M\$ et sera pleinement réalisée d'ici au deuxième trimestre 2015.

Initiative de restructuration de l'entreprise

Au premier trimestre de 2014, PK S.E.C. a entrepris un examen de ses frais généraux et d'administration et a relevé un certain nombre d'occasions de réduire ses coûts (l'« initiative de restructuration de l'entreprise »). PK S.E.C. prévoit engager des coûts de restructuration d'environ 2,0 M\$ constitués principalement d'indemnités de résiliation de contrats de travail, et estime que cette initiative lui permettra de réduire ses coûts annuels d'environ 2,4 M\$. Au 31 décembre 2014, PK S.E.C. avait engagé des coûts de 1,2 M\$ se rapportant à cette initiative, et elle a comptabilisé une provision pour la tranche restante de 0,8 M\$.

De pair avec l'initiative d'entreposage dans l'est mentionnée précédemment, PK S.E.C. prévoit faire une économie annuelle de 4,0 M\$.

Acquisition de Metro Paper

Le 3 juin 2014, PK S.E.C. a acquis les actifs canadiens de transformation de papier de Metro Paper Industries Inc. (« Metro Paper ») pour une contrepartie en trésorerie de 23,4 M\$. Les actifs acquis comprennent du matériel de transformation situé à Scarborough et à Trenton, en Ontario, des stocks, toute la clientèle du segment nord-américain des produits hors foyer (PHF) de Metro Paper et des contrats de location simple d'installations. En 2013, les produits des activités ordinaires de Metro Paper se sont établis à quelque 65 M\$, répartis presque également entre les États-Unis et le Canada, dont une tranche d'environ 15 M\$ provenait des ventes faites à PK S.E.C. Les éléments acquis font partie du secteur PHF et devraient générer des synergies, accroître la capacité de production et ajouter des gammes de produits complémentaires au secteur PHF de la société en commandite.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Résultat d'exploitation de PK S.E.C

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Variation (\$)	
				Exercice 2014 c. exercice 2013	Exercice 2013 c. exercice 2012
Données de l'état du résultat net :					
Produits des activités ordinaires	1 046,2	955,3	922,9	90,9	32,4
Coût des produits vendus	(879,2)	(786,8)	(749,5)	(92,4)	(37,3)
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	(82,6)	(86,7)	(90,8)	4,1	4,1
Reprise (perte de valeur) d'actifs non financiers	-	1,8	(4,6)	(1,8)	6,4
Coûts de restructuration	(2,8)	(1,4)	(9,4)	(1,4)	8,0
Résultat d'exploitation	81,6	82,2	68,6	(0,6)	13,6
Charge d'intérêts	(44,7)	(42,2)	(27,8)	(2,5)	(14,4)
Autres produits (charges)	(17,6)	(2,0)	(0,8)	(15,6)	(1,2)
Résultat avant impôt	19,3	38,0	40,0	(18,7)	(2,0)
Impôt sur le résultat :					
Taux d'imposition combinés, compte tenu du crédit pour fabrication et transformation	(6,9)	(9,9)	(10,4)	3,0	0,5
Résultat imposé entre les mains des commanditaires	8,2	15,1	10,3	(6,9)	4,8
Autres	0,5	5,7	1,5	(5,2)	4,2
Impôt sur le résultat	1,8	10,9	1,4	(9,1)	9,5
Résultat net	21,1	48,9	41,4	(27,8)	7,5

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Variation (\$)	
				Exercice 2014 c. exercice 2013	Exercice 2013 c. exercice 2012
Rapprochement du BAIIA et du résultat net :					
Résultat net	21,1	48,9	41,4	(27,8)	7,5
Impôt sur le résultat	(1,8)	(10,9)	(1,4)	9,1	(9,5)
Charge d'intérêts	44,7	42,2	27,8	2,5	14,4
Perte (profit) sur la cession d'immobilisations corporelles	(0,1)	-	1,0	(0,1)	(1,0)
Dotation aux amortissements	37,6	34,1	28,9	3,5	5,2
(Profit) perte de change latente	3,5	3,0	(0,8)	0,5	3,8
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	13,8	(0,7)	-	14,5	(0,7)
Perte de valeur (reprise) d'actifs non financiers	-	(1,8)	4,6	1,8	(6,4)
Coûts de restructuration	2,8	1,4	9,4	1,4	(8,0)
BAIIA	121,6	116,2	110,9	5,4	5,3

Résultat d'exploitation – Comparaison de l'exercice 2014 et de l'exercice 2013

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 1 046,2 M\$ pour l'exercice 2014, contre 955,3 M\$ pour l'exercice 2013, soit une augmentation de 90,9 M\$ ou 9,5 %. Les produits des activités ordinaires ont augmenté dans tous les secteurs et dans toutes les régions. Cette augmentation est principalement attribuable à un volume de ventes plus élevé du secteur Produits de consommation aux États-Unis grâce à la vente des produits TAD, ainsi qu'à l'incidence favorable du change sur les ventes libellées en dollars américains. L'acquisition de Metro Paper le 3 juin 2014 a également donné lieu à une hausse importante des produits des activités ordinaires du secteur PHF au Canada et, plus particulièrement, aux États-Unis.

Sur le plan géographique, les produits des activités ordinaires provenant des États-Unis ont augmenté de 77,5 M\$ ou 32,4 % et ceux provenant du Canada ont augmenté de 11,8 M\$, soit 1,7 %. Les produits des activités ordinaires de KTG (qui ont été tirés principalement des ventes réalisées aux États-Unis et qui comprennent les ventes intragroupe) se sont élevés à 240,5 M\$ pour l'exercice 2014, contre 199,3 M\$ pour l'exercice 2013.

Coût des produits vendus

Pour l'exercice 2014, le coût des produits vendus s'est élevé à 879,2 M\$, contre 786,8 M\$ pour l'exercice 2013, ce qui représente une hausse de 92,4 M\$ ou 11,7 %. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 84,0 % pour l'exercice 2014, contre 82,4 % pour l'exercice 2013. Pour l'exercice 2014, le coût des produits vendus a été touché par la tendance à la hausse des prix des marchandises, en particulier celui de la fibre. Les prix du marché de la pâte (pâte Kraft blanchie de résineux de l'hémisphère Nord) se sont établis en moyenne à 1 025 \$ US la tonne métrique pour l'exercice, en comparaison à une moyenne de 941 \$ US la tonne métrique pour l'exercice 2013. Le coût des produits vendus s'est également ressenti des fluctuations du change, de la hausse des prix du gaz naturel et de l'augmentation de la dotation aux amortissements découlant du projet TAD. Enfin, les frais de transport ont augmenté en raison de la hausse du volume de ventes tenant essentiellement aux nouvelles activités liées au projet TAD aux États-Unis, et les frais d'entreposage ont augmenté en raison de l'accroissement des stocks en 2014.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Pour l'exercice 2014, les frais généraux se sont établis à 82,6 M\$ contre 86,7 M\$ pour l'exercice 2013, soit une diminution de 4,1 M\$ ou 4,7 %. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les frais généraux se sont établis à 7,9 % pour l'exercice 2014 contre 9,1 % à l'exercice 2013. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des dépenses sectorielles liée aux initiatives sur les coûts annoncées précédemment en 2014 et à la baisse des frais de publicité et de promotion.

BAIIA

Pour l'exercice 2014, le BAIIA s'est établi à 121,6 M\$ contre 116,2 M\$ pour l'exercice 2013, ce qui représente une augmentation de 5,4 M\$. La hausse du BAIIA traduit une baisse des frais généraux et une hausse des ventes, facteurs contrebalancés en partie par une augmentation du coût des produits vendus. Le BAIIA de KTG s'est établi à 28,8 M\$ pour l'exercice 2014, contre 9,3 M\$ pour l'exercice 2013, lequel tenait compte des coûts de démarrage du projet TAD de 4,2 M\$.

Coûts de restructuration et reprise d'actifs non financiers

Les coûts de restructuration liés à l'initiative d'entreposage dans l'est et à l'initiative de restructuration se sont établis à 2,8 M\$ pour l'exercice 2014, soit respectivement 0,8 M\$ et 2,0 M\$. Se reporter à la rubrique « Faits saillants des activités » pour plus de précisions à ce sujet.

Une reprise de 1,8 M\$ a été comptabilisée pour l'exercice 2013 en déduction d'une provision constituée précédemment pour certains terrains.

Charge d'intérêts

La charge d'intérêts s'est élevée à 44,7 M\$ pour l'exercice 2014, contre 42,2 M\$ pour l'exercice 2013, soit une hausse de 2,5 M\$. L'augmentation est principalement attribuable à la comptabilisation, pour l'exercice 2014, d'intérêts liés au projet TAD, lesquels avaient été incorporés à l'actif pour une partie de 2013, aux variations défavorables du change et à la réévaluation du dérivé incorporé des billets non garantis de premier rang, ces facteurs ayant été neutralisés en partie par la diminution du coût financier lié aux régimes de retraite pour l'exercice 2014 par rapport à l'exercice 2013.

Autres charges

Les autres charges se sont établies à 17,6 M\$ pour l'exercice 2014, contre 2,0 M\$ pour l'exercice 2013, ce qui représente une augmentation de 15,6 M\$. Les autres charges comptabilisées à l'exercice 2014 s'expliquent d'abord et avant tout par une variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite de 13,8 M\$ et par une perte de change latente de 3,5 M\$. Les autres charges comptabilisées à l'exercice 2013 s'expliquaient d'abord et avant tout par une perte de change latente de 3,0 M\$, neutralisée en partie par une variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite de 0,7 M\$.

Impôt sur le résultat

Un produit d'impôt de 1,8 M\$ a été comptabilisé pour l'exercice 2014 par rapport à un produit d'impôt de 10,9 M\$ pour l'exercice 2013, ce qui représente une variation de 9,1 M\$ liée principalement à KTG aux États-Unis. Comme il est expliqué précédemment, PK S.E.C. n'est pas directement assujettie à l'impôt sur son entreprise canadienne. Les produits d'impôt

comptabilisés pour les exercices 2014 et 2013 proviennent principalement des déductions fiscales additionnelles et des crédits d'impôt accordés par des États américains relativement au projet TAD. Le résultat imposable entre les mains des commanditaires s'est élevé à 8,2 M\$ pour l'exercice 2014, en comparaison de 15,1 M\$ pour l'exercice 2013.

Résultat net

Pour l'exercice 2014, le résultat net s'est établi à 21,1 M\$, contre 48,9 M\$ pour l'exercice 2013, ce qui représente une baisse de 27,8 M\$. Cette baisse est principalement attribuable aux charges autres que d'exploitation liées à la restructuration et à la perte de valeur totalisant 3,3 M\$ ainsi qu'à la variation de 13,8 M\$ du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite, à la diminution du produit d'impôt différé de 9,1 M\$, à l'augmentation des charges d'intérêts de 2,5 M\$ et à la hausse des charges d'amortissement des immobilisations corporelles de 3,6 M\$, ces facteurs ayant été en partie neutralisés par l'augmentation de 5,6 M\$ du BAIIA. KTG a inscrit une perte nette de 6,2 M\$ pour l'exercice 2014, contre une perte nette de 11,2 M\$ pour l'exercice 2013.

Résultat d'exploitation de PTKP

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2014	Exercice 2013
Résultat tiré de la participation mise en équivalence	(2,4)	1,1
Perte nette pour l'exercice	(2,5)	(0,3)
Résultat net de base par action (en dollars)	(0,29)	(0,03)

Les principales données financières présentées ci-dessus sont établies en fonction de la participation de PTKP dans PK S.E.C. pour les exercices 2014 et 2013. Le résultat tiré de la participation mise en équivalence pour l'exercice 2014 et l'exercice 2013 comprend la quote-part de PTKP dans le résultat de PK S.E.C., qui s'est élevée respectivement à 3,5 M\$ et à 8,2 M\$, moins la dotation aux amortissements de 5,9 M\$ et 7,1 M\$ liées respectivement aux ajustements de la valeur comptable des actifs et des passifs de KP S.E.C au moment de son acquisition par PTKP. Se reporter à la note 5 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet.

La charge d'impôt exigible de 1,1 M\$ pour l'exercice 2014 et celle de 0,6 M\$ pour l'exercice 2013 sont établies selon la quote-part de PTKP dans le résultat imposable de PK S.E.C. pour les périodes correspondantes. Le produit d'impôt différé de 0,9 M\$ pour l'exercice 2014 et la charge d'impôt différé de 1,4 M\$ pour l'exercice 2013 résultent de différences temporaires entre les actifs et les passifs de PK S.E.C. depuis son acquisition et de différences entre la valeur fiscale et la valeur comptable du placement de PTKP dans PK S.E.C. Se reporter à la note 6 des états financiers de PTKP pour plus de précisions à ce sujet. Dans le cadre de la distribution à des fins fiscales telle qu'elle est définie dans la convention de société en commandite, PK S.E.C. a versé une distribution à des fins fiscales de 3,5 M\$ pour l'exercice 2014, dont une tranche de 0,6 M\$ a servi à payer un acompte provisionnel au nom de PTKP et une tranche de 2,9 M\$ a été versée à Kruger Inc. et à PKGP. PTKP a reçu une avance de PK S.E.C. de 0,6 M\$ au cours de l'exercice 2014 pour le versement mensuel d'acomptes provisionnels aux fins de l'impôt. L'avance ne porte pas intérêt, est sans recours et est réglée au moment de la déclaration fiscale annuelle. Le 27 février 2015, la société en commandite a déclaré une distribution à des fins fiscales et versé 6,9 M\$, dont une tranche de 1,2 M\$ a servi à payer l'acompte provisionnel final au nom de PTKP et à régler l'avance, et une tranche de 5,7 M\$ a été versée à Kruger Inc. et à PKGP.

L'analyse du résultat d'exploitation de PK S.E.C. fournie ci-dessus est présentée au prorata du résultat d'exploitation de PTKP.

INFORMATION SECTORIELLE

Résultat d'exploitation des secteurs

Le résultat d'exploitation des secteurs correspond au résultat de chaque secteur avant i) la charge d'intérêts, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) les pertes de valeur (reprises) d'actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) les écarts de conversion latents, viii) les charges non récurrentes liées aux activités de restructuration et ix) la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite (le « BAIIA sectoriel »). Le « BAIIA du secteur PHF », le « BAIIA du secteur Produits de consommation » et le « BAIIA du secteur Autres » correspondent, dans chaque cas, au résultat d'exploitation du secteur pertinent de PK S.E.C.

Résultats sectoriels

	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2014 c. exercice 2013		Exercice 2013 c. exercice 2012	
				Variation (\$)	Variation (%)	Variation (\$)	Variation (%)
Produits des activités ordinaires sectoriels							
Produits de consommation	842,6	792,7	745,6	49,9	6,3 %	47,1	6,3 %
PHF	184,3	154,3	156,6	30,0	19,4 %	(2,3)	-1,5 %
Autres	19,3	8,3	20,7	11,0	132,5 %	(12,4)	-59,9 %
Total des produits des activités ordinaires sectoriels	1 046,2	955,3	922,9	90,9	9,5 %	32,4	3,5 %
BAIIA sectoriel							
Produits de consommation	123,6	110,3	113,7	13,3		(3,4)	
PHF	1,7	6,6	3,0	(4,9)		3,6	
Autres	(3,7)	(0,7)	(5,8)	(3,0)		5,1	
Total du BAIIA sectoriel	121,6	116,2	110,9	5,4		5,3	

Secteur Produits de consommation

Comparaison de l'exercice 2014 et de l'exercice 2013

Les produits des activités ordinaires du secteur des produits de consommation se sont établis à 842,6 M\$ pour l'exercice 2014, contre 792,7 M\$ pour l'exercice 2013, ce qui représente une hausse de 49,9 M\$, ou 6,3 %. Cette augmentation résulte d'une hausse du volume des ventes aux États-Unis attribuable aux produits TAD et de l'incidence favorable du change sur les ventes libellées en dollars américains.

Le BAIIA du secteur des produits de consommation s'est établi à 123,6 M\$ pour l'exercice 2014, en hausse de 13,3 M\$ comparativement à celui de 110,3 M\$ inscrit pour l'exercice 2013. Cette augmentation s'explique surtout par la hausse des produits des activités ordinaires et par la diminution des frais généraux, ces facteurs étant neutralisés en partie par la hausse du prix des marchandises, plus particulièrement celui de la fibre et du gaz naturel, et par l'augmentation des frais d'entreposage.

Secteur PHF

Comparaison de l'exercice 2014 et de l'exercice 2013

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont établis à 184,3 M\$ pour l'exercice 2014, contre 154,3 M\$ pour l'exercice 2013, ce qui représente une hausse de 30,0 M\$ ou 19,4 %, attribuable aux ventes réalisées pour environ 7 mois par suite de l'acquisition de Metro Paper en 2014. Les produits des activités ordinaires du secteur PHF ont augmenté aux États-Unis et au Canada.

Le BAIIA du secteur PHF s'est établi à 1,7 M\$ pour l'exercice 2014, contre 6,6 M\$ pour l'exercice 2013, ce qui représente une baisse de 4,9 M\$. Cette baisse est principalement attribuable à l'augmentation du coût des produits vendus, notamment de celui de la fibre et de l'énergie.

Secteur Autres

Comparaison de l'exercice 2014 et de l'exercice 2013

Les produits des activités ordinaires du secteur Autres se sont établis à 19,3 M\$ pour l'exercice 2014, contre 8,3 M\$ pour l'exercice 2013, ce qui représente une hausse de 11,0 M\$ qui s'explique principalement par la vente de bobines mères.

Le BAIIA du secteur Autres correspond consiste en une perte de 3,7 M\$ pour l'exercice 2014, en comparaison d'une perte de 0,7 M\$ pour l'exercice 2013, ce qui représente une augmentation de 3,0 M\$, qui s'explique par les pertes sur les ventes de bobines mères par suite d'une augmentation des prix des marchandises.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Aperçu

PK S.E.C. affecte essentiellement ses fonds aux charges d'exploitation, au fonds de roulement, aux dépenses d'investissement et aux cotisations de retraite (collectivement, les « besoins de financement »). Jusqu'à présent, PK S.E.C. a comblé les besoins de financement au moyen des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et d'emprunts aux termes de diverses facilités de crédit. Les régimes de retraite à prestations définies agréés (« RRPDA ») dont PK S.E.C. est le promoteur sont déficitaires à l'heure actuelle, ce qui obligera PK S.E.C. à faire des cotisations de capitalisation au cours des 10 prochaines années. La direction de PK S.E.C. estime que les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, conjointement avec les montants disponibles aux termes des diverses facilités de crédit, suffiront à combler ses besoins de financement futurs. Toutefois, la capacité de PK S.E.C. à financer ses besoins futurs et à faire les paiements d'intérêt prévus sur ses facilités de crédit, ainsi qu'à satisfaire à ses autres obligations actuelles ou futures en la matière, sera subordonnée à son résultat d'exploitation futur, lequel sera lui-même tributaire des conditions économiques et financières générales et d'autres facteurs dont certains sont indépendants de sa volonté. La direction de PK S.E.C. examine les possibilités d'investissement dans le cours normal des activités et pourrait, si des occasions appropriées se présentaient, faire certains investissements pour mettre en œuvre la stratégie commerciale de PK S.E.C. Par le passé, le financement nécessaire à ce type d'investissement provenait des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ou de dettes supplémentaires.

Au 31 décembre 2014, PK S.E.C. respectait toutes ses clauses restrictives financières aux termes de l'ensemble de ses facilités de crédit en cours. Au 31 décembre 2014, aucune somme n'avait été prélevée sur le montant de 125 M\$ engagé aux termes de la facilité de crédit de premier rang. PK S.E.C. avait des lettres de crédit en cours de 29,6 M\$, ce qui se traduisait par un montant disponible de 95,4 M\$.

L'industrie de papier à usages domestiques et institutionnels est, en général, caractérisée par un fort volume de ventes et un roulement rapide des stocks et des créances clients. De manière générale, les créances clients et les stocks sont facilement convertibles en trésorerie. L'investissement dans le fonds de roulement peut subir l'incidence des fluctuations du prix de la pâte et d'autres fournitures, ainsi que des modalités imposées par les fournisseurs et du délai de recouvrement des créances clients.

Flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Variation (\$)				
	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2014 c. exercice 2013	Exercice 2013 c. exercice 2012
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	92,9	55,5	123,2	37,4	(67,7)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(65,3)	(59,9)	(184,8)	(5,4)	124,9
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(65,0)	(30,4)	151,5	(34,6)	(181,9)
Effet des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en devise	1,5	1,0	(0,2)	0,5	1,2
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(35,9)	(33,8)	89,7	(2,1)	(123,5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	87,7	121,5	31,8	(33,8)	89,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	51,8	87,7	121,5	(35,9)	(33,8)

Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation ont totalisé 92,9 M\$ pour l'exercice 2014, contre 55,5 M\$ pour l'exercice 2013. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour l'exercice 2014 découlent principalement du BAIIA de 121,6 M\$, et ont été en partie neutralisés par une augmentation des besoins en fonds de roulement, ainsi que par une capitalisation des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite plus élevée que pour l'exercice antérieur.

Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement ont totalisé 65,3 M\$ pour l'exercice 2014, contre 59,9 M\$ pour l'exercice 2013. Metro Paper a été acquise contre une contrepartie en trésorerie de 23,4 M\$ en 2014. Les dépenses d'investissement liées au projet TAD ont été ramenées à 7,7 M\$ pour l'exercice 2014, par rapport à 39,6 M\$ pour l'exercice 2013. Cette baisse est attribuable à l'achèvement de la phase de dépenses du projet TAD. Les autres dépenses d'investissement, qui sont d'abord et avant tout liées aux installations, se sont établies à 33,3 M\$ pour l'exercice 2014, contre 20,3 M\$ pour l'exercice 2013.

Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement

Les activités de financement pour l'exercice 2014 ont entraîné des sorties de trésorerie de 65,0 M\$ par rapport à des sorties de trésorerie de 30,4 M\$ pour l'exercice 2013. Les sorties nettes liées aux activités de financement pour l'exercice 2014 se composent d'un montant de 28,4 M\$ versé à titre d'intérêts, d'un montant de 29,1 M\$ versé à titre de distributions et d'un montant de 8,6 M\$ versé à titre de remboursement de facilités de crédit.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles de PK S.E.C. se composent de la dette à long terme (remboursements de capital et paiements d'intérêts), des contrats de location simple visant la location de biens, de matériel et de véhicules, du passif lié aux parts de société en commandite ainsi que des autres passifs à long terme.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Par la suite
Obligations contractuelles :					
Facilité de crédit renouvelable, remboursements de capital	-	-	-	-	-
Billets non garantis de premier rang, remboursements de capital	-	-	-	175,0	-
Facilités Nordea, remboursements de capital	7,7	7,7	7,7	7,7	7,7
Facilité de crédit TAD, remboursements de capital	0,1	19,8	-	145,0	-
Emprunts, remboursements de capital	1,2	1,1	-	-	-
Charge d'intérêts	26,2	24,8	24,5	15,1	0,2
Contrats de location simple	14,8	13,3	12,1	11,5	63,2
Contrats de service	1,6	0,4	0,1	0,1	0,1
Total des obligations contractuelles	51,6	67,1	44,4	354,4	71,2

La cotisation en trésorerie aux régimes de retraite à prestations déterminées s'est établie à 19,9 M\$ pour l'exercice 2014, alors que la cotisation aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite s'est élevée à 2,5 M\$. De plus, au 31 décembre 2014, PK S.E.C. avait des lettres de crédit se rapportant aux régimes de retraite de 29,6 M\$ en cours. Les cotisations aux régimes de retraite et aux avantages postérieurs au départ à la retraite devraient s'élever à 16,4 M\$ pour l'exercice 2015.

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de société en commandite en faveur de PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger de PK S.E.C., sous réserve de conformité avec les obligations contractuelles et les lois applicables, qu'elle verse des distributions à ses commanditaires d'un montant suffisant pour permettre à PTKP de s'acquitter de son obligation de paiement de l'impôt sur le résultat fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a droit à sa quote-part de la distribution à des fins fiscales de chaque exercice. PK S.E.C. a déterminé qu'il était approprié de reclasser une partie de ses capitaux propres dans le passif lié aux parts de société en commandite, puisque la distribution à des fins fiscales consiste en une obligation contractuelle de verser de la trésorerie et correspond à la notion de passif financier aux fins comptables au sens donné par les IFRS. Au 31 décembre 2014, un montant de 128,1 \$ a été comptabilisé dans les passifs au titre de cette obligation (117,8 M\$ au 31 décembre 2013). Le montant se rapporte à une obligation précédemment présentée envers les commanditaires de PK S.E.C. Le reclassement ne modifie pas les droits des commanditaires de PK S.E.C. ni les obligations envers ceux-ci, et ne donne lieu à aucune modification dans les états financiers de PTKP.

Conformément à la convention d'échange, PTKP a accordé à Kruger Inc. le droit d'échanger au pair des parts de PK S.E.C. qu'elle détient contre des actions ordinaires de PTKP (les « actions ordinaires ») émises par PTKP, sous réserve d'ajustement à la réalisation de certains événements par suite desquels l'intérêt financier indirect dans PK S.E.C. que représente une action ordinaire serait différent de l'intérêt financier direct dans PK S.E.C. que représente une part de PK S.E.C., notamment un fractionnement ou un regroupement d'actions ordinaires sans un fractionnement ou un regroupement correspondant de parts de PK S.E.C., une émission ou un rachat d'actions ordinaires sans une émission ou un rachat correspondant de parts de PK S.E.C., une acquisition par PTKP d'autres biens que des parts de PK S.E.C. ou la création d'un autre passif qu'un passif dans le cours normal des activités, ou une distribution extraordinaire par PTKP de droits, de certains autres titres, de titres d'emprunt ou de biens à l'ensemble des actionnaires. Si à quelque moment la participation globale de Kruger Inc. dans PK S.E.C. est inférieure à 20 %, PTKP peut exiger l'échange au pair de la totalité des parts de PK S.E.C. que détient Kruger Inc. ou ses entreprises affiliées contre des actions ordinaires sous réserve d'ajustement de la manière indiquée ci-dessus.

Conformément à la convention d'administration, PK S.E.C., en sa qualité d'administrateur (l'« administrateur »), est investie de tous les pouvoirs pour l'administration, sous réserve de la supervision générale et des directives expresses, le cas échéant, du conseil de PTKP, de l'ensemble des activités et des affaires courantes de PTKP de manière à ce que PTKP exerce

ses activités en tant que société ouverte. L'administrateur assume et paye directement l'ensemble des charges d'exploitation que PTKP engage dans le cours normal des activités d'une société qui est un émetteur assujéti. L'administrateur peut aussi avancer des fonds à PTKP d'un montant correspondant au paiement des frais de PTKP hors du cours normal des activités, par voie de prêts sans recours et sans intérêt remboursables au versement des distributions par l'administrateur à PTKP. En tant que mandataire de PTKP, l'administrateur assume et paye également l'ensemble des frais et des dépenses à des tiers que l'administrateur a engagés dans le cadre de l'administration des affaires de PTKP et de l'exercice de ses fonctions aux termes de la convention d'administration.

Dette

Convention de crédit de premier rang

Généralités

PK S.E.C. est partie à une quatrième convention de crédit modifiée et reformulée intervenue en date du 16 mai 2013 entre PK S.E.C., en tant qu'emprunteur, les prêteurs parties à cette convention et la Banque Nationale du Canada, en tant qu'agent administratif (la « convention de crédit de premier rang »), aux termes de laquelle une facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang d'un capital maximal de 125 M\$ assortie d'une option accordéon de 120 M\$ (la « facilité de crédit de premier rang ») est consentie à PK S.E.C. La facilité de crédit de premier rang vient à échéance le 22 juillet 2016. PK S.E.C. doit affecter la facilité de crédit de premier rang au financement des fins générales de l'entreprise et des besoins du fonds de roulement courants des parties au crédit assujétiées à des restrictions (au sens des présentes), et au financement de la tranche au comptant de quelque acquisition ou investissement permis par l'une de ces parties au crédit assujétiées à des restrictions (au sens des présentes).

Aux termes de la convention de crédit de premier rang, on entend par « parties au crédit assujétiées à des restrictions » PK S.E.C., PKGP, Kruger Inc., 8031754 Canada Inc. et leurs filiales respectives qui exercent des activités dans l'entreprise de papiers à usages domestiques et institutionnels, à l'exclusion des parties au crédit non assujétiées à des restrictions, notamment TAD Canco Inc. (« TAD Canco »), TAD Luxembourg S.a.r.l. (« TAD Luxembourg ») et KTG, et des parties au crédit non significatives (au sens de la convention de crédit de premier rang).

Taux d'intérêt et autres frais

Les emprunts aux termes de la facilité de crédit de premier rang portent intérêt à un taux de référence en fonction du taux préférentiel, du taux de base américain, du taux LIBOR, des commissions de signature des acceptations bancaires ou des commissions de lettre de crédit (au sens de la convention de crédit de premier rang), majoré d'une marge variant de 0,20 % à 2,50 % en fonction du ratio de la dette à long terme par rapport au BAIIA (au sens de la convention de crédit de premier rang) des parties au crédit assujétiées à des restrictions et du type d'avance. Des commissions pour droit d'usage sont aussi payables sur la tranche disponible de la facilité de crédit de premier rang à un taux variant de 0,24 % à 0,50 % en fonction du ratio de la dette à long terme par rapport au BAIIA (au sens de la convention de crédit de premier rang) des parties au crédit assujétiées à des restrictions.

Remboursements par anticipation et remboursements

PK S.E.C. a la possibilité d'annuler ou de réduire la facilité de crédit de premier rang, en totalité ou en partie, sous réserve des montants et des périodes d'avis minimaux en matière de remboursement anticipé et sous réserve des restrictions usuelles des acceptations bancaires, des prêts au taux LIBOR et du passif aux termes des lettres de crédit (dans chaque cas, au sens de la convention de crédit de premier rang).

Clauses restrictives

La convention de crédit de premier rang renferme certaines obligations de faire usuelles, notamment l'obligation de communiquer l'information, notamment financière, à l'agent administratif, de donner à l'agent administratif avis de la réalisation de certains événements significatifs, de veiller au maintien en vigueur des autorisations et des polices d'assurance, de respecter la législation, de payer les réclamations, notamment les taxes et impôts, de limiter les opérations avec des entreprises associées et de veiller au maintien en vigueur des sûretés.

Aux termes de la convention de crédit de premier rang, les parties au crédit assujétiées à des restrictions doivent respecter certaines clauses restrictives financières, notamment le maintien i) d'un ratio de la dette à long terme par rapport au BAIIA d'au plus 3,50 : 1,00, ii) d'un ratio de la dette à long terme par rapport aux capitaux permanents d'au plus 60 % et iii) d'un ratio

de couverture des intérêts d'au moins 3,00 : 1,00. Les clauses restrictives financières sont calculées sur une base consolidée ajustée (au sens de la convention de crédit de premier rang), de sorte que les parties au crédit non assujetties à des restrictions sont comptabilisées en tant qu'investissements, mais ne sont pas consolidées. Ainsi, la dette aux termes de la facilité de crédit TAD et le BAIIA de KTG ne sont pas inclus dans ces calculs.

La convention de crédit de premier rang renferme des obligations de ne pas faire usuelles de PK S.E.C., notamment i) des restrictions quant à la capacité de PK S.E.C. et des parties au crédit assujetties à des restrictions, sous réserve de certaines exceptions, d'accorder des droits de rétention, de contracter une dette, de procéder à une fusion ou à un regroupement, de reformuler ou par ailleurs modifier la convention de société en commandite, de faire des investissements et des prêts, d'accorder des garanties, de faire des acquisitions, de déclarer, de réserver et de verser des distributions (sauf la distribution à des fins fiscales, au sens des présentes, en faveur de PTKP), de réduire le capital, de vendre ou par ailleurs céder des actifs, d'engager des dépenses d'investissement ou de modifier leur activité de manière significative, ii) des restrictions quant à la dette de TAD Canco, de TAD Luxembourg et de KTG et à la modification des documents de financement de TAD et iii) des restrictions quant au remboursement des billets non garantis de premier rang (sauf les remboursements effectués dans les trois mois qui suivent la date de clôture du placement et financés exclusivement sur le produit net du placement).

Cas de défaut

La convention de crédit de premier rang renferme des cas de défaut usuels, notamment le défaut de paiement, la fausse déclaration, la violation de clauses restrictives, le manquement réciproque et la déchéance du terme réciproque d'une autre dette supérieure à un seuil déterminé, les manquements réciproques de la facilité de crédit Nordea (au sens des présentes), de la facilité de crédit TAD (au sens des présentes) et des billets non garantis de premier rang (au sens des présentes), les cas d'insolvabilité, le changement de contrôle de PK S.E.C. ou de Kruger et des procédures d'exécution.

Sûretés et garanties

La facilité de crédit de premier rang est garantie par chacune des parties au crédit assujetties à des restrictions. PK S.E.C. et chacune des parties au crédit assujetties à des restrictions ont consenti des sûretés de premier rang et des hypothèques grevant leurs immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures (sous réserve des droits de rétention permis) en garantie des obligations aux termes de la facilité de crédit de premier rang, notamment un nantissement de la totalité du capital-actions ou de la participation dans l'ensemble des filiales appartenant à PK S.E.C. et aux parties au crédit assujetties à des restrictions. Les garanties et sûretés consenties ont égalité de rang en faveur des prêteurs et de l'agent administratif aux termes de la convention de crédit de premier rang et des prêteurs et de l'agent administratif aux termes de la convention de crédit Nordea (au sens des présentes).

Acte de fiducie

Généralités

Le 9 août 2011, PK S.E.C. a émis pour 175 M\$ de billets non garantis de premier rang à 8,0 % échéant le 9 août 2018 (les « billets non garantis de premier rang ») par voie d'un placement privé au Canada aux termes de dispenses des exigences de prospectus et d'inscription canadiennes applicables. Les billets non garantis de premier rang ont été émis aux termes de l'acte de fiducie. L'intérêt sur les billets non garantis de premier rang court à 8,0 % par année et est payable semestriellement le 9 février et le 9 août de chaque année.

Aux termes des billets non garantis de premier rang, on entend par « filiales assujetties à des restrictions » quelque filiale de PK S.E.C. qui n'est pas une filiale non assujettie à des restrictions (au sens de l'acte de fiducie), y compris TAD Canco, TAD Luxembourg, KTG et des filiales non significatives.

Garanties

Les billets non garantis de premier rang sont inconditionnellement garantis, conjointement et solidairement, par les parties au crédit assujetties à des restrictions.

Rachat

PK S.E.C. peut racheter la totalité ou une partie des billets non garantis de premier rang en tout temps avant le 9 août 2015 à un prix compensatoire correspondant au plus élevé i) du taux de rendement des obligations du Canada (au sens de l'acte de fiducie) et ii) de 101 % du capital total des billets non garantis de premier rang rachetés, majoré des intérêts courus et impayés à la date du rachat. À compter du 9 août 2015, PK S.E.C. pourra racheter la totalité ou une partie des billets non garantis de premier rang aux prix de rachat suivants, majorés des intérêts courus et impayés, si le rachat a lieu dans la période de 12 mois ouverte le 9 août de l'exercice indiqué dans le tableau suivant :

<u>Exercice</u>	<u>Pourcentage</u>
2015	104 %
2016	102 %
2017 et par la suite	100 %

Changement de contrôle

En cas de changement de contrôle de PK S.E.C. (au sens de l'acte de fiducie), PK S.E.C. sera tenue d'offrir de racheter la totalité ou une partie des billets non garantis de premier rang de chaque porteur moyennant une contrepartie en trésorerie correspondant à 101 % du capital global des billets non garantis de premier rang rachetés, majorée de l'intérêt couru et impayé sur ceux-ci à la date d'achat.

Clauses restrictives

L'acte de fiducie renferme des obligations de ne pas faire de PK S.E.C. et des filiales assujetties à des restrictions, notamment i) des restrictions quant à la capacité de faire certains paiements assujettis à des restrictions (tel qu'il est plus amplement décrit ci-après), ii) des restrictions quant à la capacité de contracter certaines dettes (tel qu'il est plus amplement décrit ci-après), iii) des restrictions quant à la capacité de créer des restrictions contractuelles visant la capacité des filiales assujetties à des restrictions de PK S.E.C. de prendre certaines mesures, notamment le versement de dividendes ou de distributions, iv) des restrictions quant à la capacité de PK S.E.C. et de ses filiales assujetties à des restrictions de créer certains droits de rétention, v) des restrictions quant à la capacité d'effectuer des opérations avec des entreprises associées, vi) des restrictions quant à la capacité d'exercer d'autres activités que les activités qu'exerçaient PK S.E.C. et les filiales assujetties à des restrictions à la date d'émission des billets non garantis de premier rang et quelque activité qui y est raisonnablement reliée, accessoire ou complémentaire, vii) des restrictions quant à la capacité d'effectuer un regroupement ou une fusion avec une autre personne, et viii) des restrictions quant à la capacité de vendre, de transférer, de céder, de louer, de transporter ou par ailleurs d'aliéner la totalité ou la quasi-totalité des biens de PK S.E.C. et des filiales assujetties à des restrictions, collectivement.

Conformément à l'acte de fiducie, PK S.E.C. s'engage à ne pas faire certains paiements assujettis à des restrictions (au sens des présentes), sauf si, au moment et compte tenu du paiement assujetti des restrictions : a) aucun défaut ni cas de défaut aux termes de l'acte de fiducie ne s'est produit ni n'est en conséquence susceptible de se produire; b) PK S.E.C. peut contracter une dette supplémentaire d'au moins un dollar conformément aux restrictions quant à la capacité de contracter une dette prévue dans l'acte de fiducie (tel qu'il est plus amplement décrit ci-après); et c) ce paiement assujetti à des restrictions, collectivement avec tous les autres paiements assujettis à des restrictions effectués par PK S.E.C. et ses filiales assujetties à des restrictions depuis la date d'émission des billets non garantis de premier rang, est inférieur à un montant (l'« ensemble des paiements assujettis à des restrictions ») correspondant à la somme A) de 50 % du résultat net consolidé de PK S.E.C. (au sens de l'acte de fiducie) du 1^{er} mai 2011 jusqu'à la fin du dernier trimestre clos de PK S.E.C. (ou, si le résultat net consolidé correspond à un déficit, moins 100 % du déficit), B) de 100 % du produit au comptant net total reçu par PK S.E.C. depuis la date d'émission des billets non garantis de premier rang à titre d'apport à ses capitaux propres ordinaires, ou de l'émission ou de la vente de titres de capitaux propres de PK S.E.C., C) du produit de la vente des placements effectuée après la date d'émission des billets non garantis de premier rang, D) de la juste valeur de marché des investissements dans des filiales non assujetties à des restrictions qui sont redésignées comme des filiales assujetties à des restrictions et E) des dividendes ou des distributions reçus d'une filiale non assujettie à des restrictions après la date d'émission des billets non garantis de premier rang, dans la mesure où ils ne sont pas déjà inclus dans le résultat net consolidé de PK S.E.C.

Au sens de l'acte de fiducie, les « paiements assujettis à des restrictions » comprennent notamment i) la déclaration ou le versement de dividendes par PK S.E.C. ou une filiale assujettie à des restrictions, sauf un dividende ou une distribution versé en participations ou en actions de PK S.E.C. et ii) des remboursements de capital sur une dette subordonnée avant l'échéance

déclarée de cette dette. La clause restrictive à l'égard des paiements assujettis à des restrictions comporte un certain nombre d'exclusions prévues dans l'acte de fiducie, notamment i) des paiements assujettis à des restrictions d'un capital global ne dépassant pas 20 M\$ effectués après la date d'émission des billets non garantis de premier rang et ii) le versement ou la déclaration de distributions par PK S.E.C. à une entité mère de PK S.E.C. Les distributions versées à PTKP sont des « paiements assujettis à des restrictions » aux termes de l'acte de fiducie.

Au 31 décembre 2014, le montant de l'ensemble des paiements assujettis à des restrictions s'élevait à environ 104,4 M\$ et, comme aucun paiement assujetti à des restrictions n'a été effectué à l'égard de l'exclusion de 20,0 M\$ dont il est question ci-dessus, le montant total pouvant être affecté à des paiements assujettis à des restrictions aux termes de l'acte de fiducie s'élevait à environ 124,4 M\$ en date du 31 décembre 2014.

Conformément à l'acte de fiducie, PK S.E.C. et ses filiales assujetties à des restrictions ne peuvent contracter une dette (sauf une dette commerciale et des dettes dans le cours normal des activités et payables dans les 12 mois) sauf si, par la suite et compte tenu de cette dette : a) le ratio de couverture consolidé, soit le ratio du BAIIA ajusté par rapport à la charge d'intérêts consolidée (au sens de l'acte de fiducie et sous réserve de certains ajustements prévus dans l'acte de fiducie), est d'au moins 2,0 : 1,0 et b) aucun défaut ni cas de défaut ne s'est produit ni ne perdure aux termes de l'acte de fiducie. Les restrictions quant à la capacité de contracter une dette comportent un certain nombre d'exceptions énoncées dans l'acte de fiducie.

Cas de défaut

L'acte de fiducie renferme des cas de défaut usuels, notamment le défaut de paiement, l'insolvabilité, le manquement réciproque à d'autres dettes au-dessus d'un certain seuil et la violation de clauses restrictives.

Convention de crédit Nordea

Généralités

PK S.E.C. est partie à une convention de crédit modifiée et reformulée intervenue en date du 16 mai 2013 entre PK S.E.C., en tant qu'emprunteur, le prêteur partie à cette convention et Nordea Bank AB (publ), en tant qu'agent administratif, dans sa version modifiée par une première convention de modification en date du 28 février 2013 (la « convention de crédit Nordea »), aux termes de laquelle une facilité d'emprunt non renouvelable garantie de premier rang d'un capital maximal de 46,2 M\$ US (la « facilité de crédit Nordea ») est consentie à PK S.E.C. La facilité de crédit Nordea doit servir à rembourser jusqu'à 85 % de la participation de PK S.E.C. dans le projet TAD et des frais du Swedish Export Credit Guarantee Board (« EKN ») au titre de son cautionnement de la facilité de crédit Nordea. La facilité de crédit Nordea vient à échéance le 30 décembre 2019.

Taux d'intérêt et autres frais

Les emprunts aux termes de la facilité de crédit Nordea portent intérêt à un taux fixe d'environ 3 % par année, composé d'un taux d'intérêt déclaré de l'État de Suède, d'une prime de risque et d'une marge administrative.

Remboursements par anticipation et remboursements

La facilité de crédit Nordea est remboursable en 14 versements semestriels consécutifs égaux de capital et d'intérêts à compter du 30 juin 2013. Les remboursements par anticipation sont autorisés sous réserve d'un paiement compensatoire au titre des pertes d'intérêt.

Clauses restrictives

Les clauses restrictives, clauses restrictives financières et obligations de ne pas faire dont PK S.E.C. a convenu dans la convention de crédit de premier rang sont intégrées dans la facilité de crédit Nordea et en font partie intégrante. Se reporter à la rubrique « Convention de crédit de premier rang – Clauses restrictives ». La convention de crédit Nordea renferme des restrictions quant aux modifications pouvant être apportées à la convention de crédit de premier rang et à la sûreté et aux autres documents connexes.

Cas de défaut

La convention de crédit Nordea renferme des cas de défaut usuels, notamment le défaut de paiement, la fausse déclaration et la violation de clauses restrictives, et prévoit aussi un manquement réciproque à la convention de crédit de premier rang et un défaut relatif à la résiliation ou à la perte de la garantie EKN.

Sûretés et garanties

La convention de crédit Nordea prévoit une sûreté et des garanties de même rang grevant l'actif et l'entreprise de PK S.E.C. et de chacune des parties au crédit assujetties à des restrictions, la relation entre le prêteur et l'agent administratif aux termes de la convention de crédit Nordea et l'agent administratif et les prêteurs aux termes de la convention de crédit de premier rang étant régie par une convention de partage des biens en garantie et de la sûreté.

Convention de crédit TAD

Généralités

TAD Canco est partie à une convention de crédit intervenue en date du 16 août 2011 entre TAD Canco, en tant qu'emprunteur, TAD Luxembourg et KTG, en tant que cautions, et la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « Caisse »), en tant que prêteur, dans sa version modifiée le 21 septembre 2012 (la « convention de crédit TAD »), aux termes de laquelle une facilité d'emprunt à terme non renouvelable d'un capital maximal de 211,1 M\$ US a été consentie à TAD Canco (la « facilité de crédit TAD »). Aux termes de la facilité de la Caisse, la société en commandite pouvait effectuer des prélèvements jusqu'au 15 février 2014, date à laquelle la société en commandite avait prélevé un montant de 125,0 M\$ US. TAD Canco doit utiliser la facilité de crédit TAD pour faire des investissements dans TAD Luxembourg, laquelle prête à son tour le produit de ces investissements à KTG à des conditions essentiellement analogues à celles de la facilité de crédit TAD pour le financement du projet TAD. Aux termes de la facilité de crédit TAD, un recours n'est possible que contre TAD Canco, TAD Luxembourg et KTG. La facilité de crédit TAD vient à échéance le 16 août 2018.

Taux d'intérêt et autres frais

Les emprunts aux termes de la facilité de crédit TAD porteront intérêt à un taux de base de 8 % par année, majoré d'une marge applicable calculée comme suit : i) 5 % par année à tout moment avant la date de mise en service du projet TAD et la date à laquelle KTG commence à afficher des flux de trésorerie excédentaires positifs et ii) par la suite, si le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA de KTG est A) supérieur ou égal à 2,5, le plus élevé entre l'intérêt calculé à 5 % par année et un montant correspondant à 30 % des flux de trésorerie excédentaires de KTG, B) inférieur à 2,5 mais supérieur à 2,0, le plus élevé entre l'intérêt calculé à 5 % par année et un montant correspondant à 25 % des flux de trésorerie excédentaires de KTG ou C) inférieur à 2,0, le plus élevé entre l'intérêt calculé à 4 % par année et un montant correspondant à 15 % des flux de trésorerie excédentaires de KTG. Aux termes de la facilité de crédit TAD, les « flux de trésorerie excédentaires » sont définis, relativement à KTG, comme étant le BAIIA dont sont déduits, sans duplication, l'impôt sur le résultat en trésorerie, les paiements d'intérêts en trésorerie, les variations positives du fonds de roulement (ou auquel est ajouté le fonds de roulement négatif, selon le cas) et les dépenses d'investissement, dans chaque cas, pour les quatre derniers trimestres clos de KTG.

Remboursements par anticipation et remboursements

TAD Canco est tenue de faire des remboursements par anticipation obligatoires annuels sur les flux de trésorerie excédentaires de KTG à compter de la date de mise en service du projet TAD d'un montant correspondant à un pourcentage des flux de trésorerie excédentaires de KTG calculé en fonction du ratio de la dette nette par rapport au BAIIA (au sens de la convention de crédit TAD) de KTG. TAD Canco a la possibilité, une fois par année, dans les périodes déterminées moyennant un avis à la Caisse, de rembourser par anticipation jusqu'à 10 % du capital des avances en cours aux termes de la facilité de crédit TAD, sous réserve d'une pénalité de 2 %, étant entendu que, notamment, aucun pareil remboursement par anticipation facultatif ne peut être effectué s'il fait en sorte que le capital impayé global des avances aux termes de la facilité de crédit TAD tombe en dessous de 125 M\$.

Changement de propriété

En cas de changement de propriété, directe ou indirecte, des titres de capitaux propres de TAD Canco, de TAD Luxembourg ou de KTG, ou de pouvoir d'exercer les droits rattachés à ces titres de capitaux propres, la Caisse aura la faculté, à sa seule appréciation, d'enjoindre à TAD Canco de rembourser, en totalité ou en partie, les sommes payables aux termes de la facilité de crédit TAD, avec une pénalité de 1 % du solde de capital des prêts remboursés.

Clauses restrictives

La convention de crédit TAD renferme des obligations de faire usuelles, notamment l'obligation de communiquer l'information, notamment financière, à la Caisse, l'obligation de donner à la Caisse un avis de la réalisation de certains événements significatifs, l'obligation de veiller au maintien en vigueur de son existence et de ses autorisations et polices d'assurance, l'obligation de respecter la législation, de payer les réclamations, notamment les taxes et impôts, d'exécuter les conventions de projets significatives, d'affecter les produits des activités ordinaires tirés de projets, d'assurer le maintien de la sûreté et de donner d'autres garanties.

La convention de crédit TAD renferme des obligations de ne pas faire usuelles, notamment des restrictions quant à la capacité de TAD Canco, de TAD Luxembourg et de KTG, sous réserve de certaines exceptions, de consentir des droits de rétention, de contracter une dette, d'exercer d'autres activités que celles expressément permises, de faire des investissements ou des prêts, de procéder à une fusion ou à un regroupement, de conclure des transactions avec des entreprises associées, de consentir des garanties, de réduire le capital, de vendre ou par ailleurs de céder des actifs, d'engager des dépenses d'investissement ou de modifier ou de céder des conventions de projets significatives. Les distributions par TAD Canco sont aussi sous réserve de certaines conditions, notamment que les distributions doivent être payées sur les flux de trésorerie excédentaires de KTG.

Cas de défaut

Les cas de défaut aux termes de la convention de crédit TAD comprennent notamment le défaut de paiement, la fausse déclaration, la violation de clauses restrictives, la résiliation des conventions de projets significatives ou un défaut aux termes de celles-ci, le manquement réciproque aux termes d'une autre dette de PK S.E.C., de TAD Canco, de TAD Luxembourg ou de KTG supérieure à certains seuils déterminés, l'insolvabilité, les procédures d'exécution et l'abandon du projet TAD.

Sûretés et garanties

La facilité de crédit TAD est garantie par TAD Luxembourg et KTG. TAD Canco a consenti une sûreté de premier rang grevant l'ensemble des biens meubles et immeubles qu'elle détient actuellement et ultérieurement, y compris ses titres de capitaux propres de TAD Luxembourg. KTG a consenti une sûreté de premier rang grevant l'ensemble des biens meubles et immeubles qu'elle détient actuellement et ultérieurement, y compris l'usine de Memphis, la machine TAD et tous les droits de KTG aux termes des contrats significatifs auxquels elle est partie. TAD Luxembourg a consenti une sûreté grevant l'ensemble des titres de capitaux propres qu'elle détient dans KTG et l'ensemble des droits aux termes des conventions significatives. Des conventions de compte bloqué ont aussi été conclues en faveur de la Caisse.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que le résultat de PK S.E.C. fluctue en raison de la variation du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, étant donné que les résultats financiers sont présentés en dollars canadiens. PK S.E.C. vend certains de ses produits en dollars américains selon le taux en vigueur. La majeure partie de son exposition au risque de change est naturellement compensée par les dépenses effectuées en dollars américains et par la dette libellée en dollars américains. En conséquence, à certains moments de l'année, PK S.E.C. peut être acheteur net ou vendeur net de dollars américains.

Au 31 décembre 2014, le passif net libellé en dollars américains de PK S.E.C. s'élevait à 42,2 M\$ (50,0 M\$ au 31 décembre 2013). Une augmentation (diminution) de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une augmentation (diminution) de 2,1 M\$ du résultat net avant impôt pour l'exercice 2014 (2,5 M\$ pour l'exercice 2013). PK S.E.C. surveille en permanence le risque de change et le gère en concluant à l'occasion des contrats de change à terme, et pourrait continuer de le faire à l'avenir. KP S.E.C n'avait aucun contrat de change à terme en cours au 31 décembre 2014.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de PK S.E.C. découle de sa dette à long terme à taux variable relative à la facilité de crédit renouvelable. Au 31 décembre 2014, les dettes à taux variable de PK S.E.C. totalisaient néant (néant au 31 décembre 2013) et l'exposition de la société au risque de taux d'intérêt était, par conséquent, négligeable. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base américain, aux taux des acceptations bancaires ou au taux LIBOR, majorés des marges applicables. La marge applicable aux emprunts varie de 0,20 % à 2,50 %.

De temps à autre, PK S.E.C. utilise des swaps de taux d'intérêt pour gérer une partie de son exposition aux variations des taux d'intérêt sur ses facilités de crédit.

PK S.E.C. n'avait aucun swap de taux d'intérêt ou dérivé de taux d'intérêt en cours au 31 décembre 2014.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de PK S.E.C. qui étaient exposés au risque de crédit au 31 décembre 2014 sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres créances, les créances sur parties liées et les avances aux commanditaires. PK S.E.C. dépose sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie à des institutions financières très solvables.

PK S.E.C. vend ses produits à une variété de clients selon certaines modalités de paiement, ce qui l'expose au risque de crédit. Les créances clients ordinaires sont recouvrables dans les 30 jours suivant la date de facturation, et les montants non recouverts plus de 90 jours à compter de la date de facturation sont considérés comme des montants en souffrance. PK S.E.C. évalue couramment la solvabilité de ses clients et atténue les risques qu'elle identifie essentiellement en abaissant les limites de crédit des comptes à haut risque. Les clients de PK S.E.C. sont des sociétés bien établies, ce qui fait que PK S.E.C. a subi peu de pertes financières liées au risque de crédit. Par conséquent, PK S.E.C. estime que son exposition au risque de crédit est limitée.

Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de disposer de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de veiller à ce que PK S.E.C. dispose de facilités de crédit autorisées suffisantes comme sources de financement. PK S.E.C. détient une facilité de crédit de 125 M\$ venant à échéance en juillet 2016. Au 31 décembre 2014, PK S.E.C. disposait d'un crédit de 95,4 M\$ (92,6 M\$ au 31 décembre 2013). PK S.E.C. établit des projections pour s'assurer de disposer des fonds suffisants pour satisfaire à ses obligations. Elle veille à ce que sa facilité de crédit n'arrive pas à échéance avant deux ans afin de diminuer les risques de refinancement. Pour pouvoir respecter ses obligations, PK S.E.C. doit recouvrer ses créances clients dans un délai rapide et disposer d'un excédent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisant par rapport à ses besoins prévus. La totalité des dettes fournisseurs et autres montants à payer de PK S.E.C., qui s'établissaient à 173,2 M\$ au 31 décembre 2014 (188,5 M\$ au 31 décembre 2013), sont exigibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

PK S.E.C. estime que ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation jumelés à sa trésorerie et à ses facilités de crédit disponibles lui fournissent des fonds suffisants pour satisfaire à ses obligations.

Risque marchandises

Le risque marchandises est le risque que les flux de trésorerie futurs liés à l'achat des matières premières fluctuent en raison des variations du prix des marchandises. Le prix de la fibre, principale matière première de PK S.E.C., varie selon les conditions du marché. En général, il est possible d'atténuer l'exposition au risque marchandises en transférant au client l'augmentation du coût des approvisionnements par des hausses de prix, en fonction de l'offre et de la demande. Pour gérer le risque marchandises, PK S.E.C. conclut de temps à autre des contrats à terme standardisés. Aucun contrat n'était en cours au 31 décembre 2014.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Kruger fournit des services de gestion et de soutien à PK S.E.C., notamment des services de gestion et d'administration, de comptabilité et de fiscalité, de finance, de trésorerie, de gestion des avantages sociaux et des ressources humaines, des services juridiques, de secrétariat et d'assurance, ainsi que des services d'approvisionnement et des services d'ingénierie. Ces services sont rendus aux termes d'une convention de services de gestion. PK S.E.C. verse à Kruger des honoraires de gestion annuels de 4,0 M\$.

PK S.E.C. loue également des entrepôts situés à Laval (Québec) et à Vancouver (Colombie-Britannique) auprès d'une entité dans laquelle une entreprise associée de Kruger détient une participation de 50 %.

PK S.E.C. achète certaines fournitures et certains services de Kruger et de ses entreprises associées, notamment de la fibre et de petites quantités de pâte et de fournitures d'emballage. Ces transactions se déroulent généralement dans des conditions de concurrence normale. Il est également possible pour PK S.E.C. de se procurer ces biens et services auprès de tiers fournisseurs.

Les ventes de produits à Kruger pour l'exercice 2014 se sont chiffrées à 1,7 M\$ (4,8 M\$ pour l'exercice 2013). Les ventes de produits aux filiales de Kruger pour l'exercice 2014 ont été de 0,2 M\$ (0,6 M\$ pour l'exercice 2013).

Les achats de biens et de services effectués auprès de Kruger pour l'exercice 2014 se sont élevés à 27,4 M\$ (28,6 M\$ pour l'exercice 2013). Les achats de biens et de services des filiales de Kruger se sont élevés à 15,9 M\$ pour l'exercice 2014 (9,5 M\$ pour l'exercice 2013). Les achats de biens auprès de Kruger et de parties liées sont effectués selon des conditions commerciales normales. Ces achats de biens et de services sont pris en compte dans le coût des produits vendus et les frais généraux aux états consolidés du résultat global. Pour l'exercice 2014, Kruger Inc. a touché des honoraires de gestion de 4,1 M\$ (4,0 M\$ pour l'exercice 2013) se rapportant à des services de gestion fournis à PK S.E.C.

ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

PK S.E.C. a conclu des contrats de location simple portant sur des terrains, des immeubles, des services de TI, des véhicules et autre matériel et outillage. Les obligations contractuelles, y compris ces contrats de location simple, sont décrites à la sous-rubrique « Obligations contractuelles » de la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux IFRS, lesquelles requièrent que la direction de PK S.E.C. fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et les informations à fournir dans les états financiers de PK S.E.C. et de PTKP et les notes annexes. La direction de PK S.E.C. évalue continuellement les estimations et hypothèses qu'elle utilise. Ces estimations et hypothèses reposent sur les informations financières historiques de la direction de PK S.E.C., sur sa meilleure connaissance des événements et situations actuels ainsi que des activités que PK S.E.C. et PTKP pourraient entreprendre dans l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations de manière significative. Les estimations et hypothèses décrites dans la présente rubrique reposent sur un jugement complexe et subjectif pouvant être incertain, et des changements d'estimations et d'hypothèses pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

Obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles se produisent s'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. L'estimation est ajoutée à la valeur comptable de l'actif connexe et amortie sur la durée d'utilité restante estimative de l'actif en question. Le passif augmente en raison de l'accroissement de la juste valeur attribuable à l'écoulement du temps et l'augmentation est imputée aux charges d'exploitation de la période.

PK S.E.C. a constitué une provision pour tenir compte de la juste valeur estimative de l'obligation potentielle, aux termes d'un contrat de location d'un terrain, de démolir les immeubles d'une de ses installations et de remettre le terrain à l'état initial à la fin du contrat de location (y compris les travaux de remise en état des lieux). Le contrat de location actuel vient à échéance en 2028 et peut être prorogé. PK S.E.C. évalue sa provision au titre des obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et des obligations de mise hors service d'immobilisations chaque année, ou plus fréquemment s'il survient des événements ou des circonstances nécessitant des ajustements aux principales estimations et hypothèses. Afin de déterminer la provision au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, PK S.E.C. doit formuler des estimations et des

hypothèses importantes, puisque de nombreux facteurs influenceront sur le montant qui sera à payer en définitive. Ces facteurs comprennent des estimations concernant l'ampleur des activités de remise en état et les coûts qui y sont associés, l'évolution des technologies, les changements à la réglementation, la hausse des coûts comparativement aux taux d'inflation et les variations du taux d'actualisation. De plus, l'estimation des coûts de la restauration environnementale est fondée sur un certain nombre d'hypothèses qui sont par nature difficiles à déterminer, et rien ne garantit que les coûts réels ne différeront des estimations à l'égard des résultats d'essais en environnement, des modifications des lois et règlements, ou de la mise en application de politiques ou d'autres facteurs. Ces incertitudes pourraient faire en sorte que les dépenses réelles futures diffèrent des montants prévus présentés. La direction a fait appel à une tierce partie pour l'aider à estimer les obligations de remise en état des lieux. La provision à la date de clôture correspond à la meilleure estimation de la direction de PK S.E.C. de la valeur actualisée des obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Le montant estimatif non actualisé pour s'acquitter de cette obligation devrait être de l'ordre de 10,6 M\$ à 13,7 M\$. Pour estimer le passif, PK S.E.C. a utilisé un taux d'actualisation de 4,25 %. Au 31 décembre 2014, un passif de 5,9 M\$ (5,3 M\$ au 31 décembre 2013) avait été inscrit dans les provisions.

Obligations au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite

Le coût et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite de PK S.E.C., qui comprennent les RRPDA, des régimes complémentaires de retraite et le régime de rentes, ainsi que d'autres régimes d'avantages sont comptabilisés d'après les évaluations actuarielles qui reposent sur les hypothèses formulées par la direction de PK S.E.C. Ces hypothèses comprennent le taux d'actualisation, le rendement à long terme prévu des actifs des régimes, le taux d'augmentation prévu du coût des soins de santé, le taux de croissance des salaires, ainsi que l'âge de départ à la retraite et les taux de mortalité. Ces hypothèses sont révisées par la direction et les actuaires de PK S.E.C. chaque trimestre. Le taux d'actualisation (fondé sur les taux du marché), le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes et le taux d'augmentation prévu du coût des soins de santé constituent les trois principales hypothèses.

Parts de société en commandite

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de société en commandite en faveur de PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger de PK S.E.C., sous réserve de conformité avec les obligations contractuelles et les lois applicables, qu'elle verse des distributions à ses commanditaires d'un montant suffisant pour permettre à PTKP de s'acquitter de son obligation de paiement de l'impôt sur le résultat fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a droit à sa quote-part de la distribution à des fins fiscales de chaque exercice. PK S.E.C. a déterminé qu'il était approprié de reclasser une partie de ses capitaux propres dans le passif lié aux parts de société en commandite, puisque la distribution à des fins fiscales consiste en une obligation contractuelle de verser de la trésorerie et que, à ce titre, elle correspond à la notion de passif financier à des fins comptables selon les IFRS. Un montant de 128,1 M\$ a été comptabilisé en tant que passif à l'égard de cette obligation au 31 décembre 2014 (117,8 M\$ au 31 décembre 2013).

La variation du coût amorti de 13,8 M\$ a été comptabilisée dans les autres charges, qui comprennent un montant de 6,8 M\$ pour la réévaluation faite au 31 décembre 2014. Ce montant reflète l'estimation par PK S.E.C. de la valeur actualisée nette du passif financier découlant de l'obligation de verser la distribution à des fins fiscales d'après les estimations de l'impôt à payer par PK S.E.C. et au moyen d'un taux d'actualisation de 11,0 % et d'un taux de croissance final de 0 % (taux d'actualisation de 11,5 % et taux de croissance final de 0 % au 31 décembre 2013). La variation du taux d'actualisation a entraîné une augmentation de 5,8 M\$ du passif. Les provisions sont établies selon l'hypothèse la plus probable de la direction quant aux distributions à des fins fiscales futures prévues. Les projections de l'impôt à payer sont également fondées sur d'autres hypothèses, notamment des estimations du résultat imposable et des taux d'imposition. Le résultat imposable peut différer sensiblement du résultat comptable en raison à la fois du moment et des différences permanentes attribuables aux lois fiscales en vigueur; par conséquent, les variations de l'obligation liée aux parts de société en commandite ne sont pas forcément représentatives de la rentabilité future prévue de PK S.E.C.

Le passif lié aux parts de société en commandite a également été ajusté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 pour tenir compte des avances versées au cours de l'exercice écoulé aux commanditaires afin de permettre à PTKP de faire les versements d'acomptes provisionnels aux fins de l'impôt. Les avances de 3,5 M\$ ont été portées en réduction des distributions à des fins fiscales de 6,9 M\$ versées par la société en commandite le 27 février 2015.

Comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence

PTKP comptabilise sa participation dans PK S.E.C. selon la méthode de la mise en équivalence. La décision d'utiliser cette méthode pour comptabiliser une participation, surtout si le pourcentage de participation est inférieur à 20 %, tient compte de divers facteurs et circonstances, et elle requiert en fin de compte l'exercice du jugement. La direction a examiné les conventions et a évalué les droits de PTKP. Étant donné que PTKP occupe trois des neuf sièges au conseil d'administration de PKGP, la direction a conclu que PTKP a la capacité d'exercer une influence notable sur PK S.E.C.

Impôt sur le résultat

La société en commandite calcule l'impôt sur le résultat pour chaque compétence fiscale dans laquelle ses filiales exercent leurs activités. L'estimation de l'impôt sur le résultat comprend une évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé et des économies d'impôt en fonction d'une évaluation de la capacité de la société en commandite d'utiliser les déductions fiscales sous-jacentes et crédits d'impôt en réduction des bénéfices imposables futurs. L'évaluation nécessite une estimation des résultats imposables futurs en comparaison des pertes d'exploitation nettes pouvant être reportées en avant et des crédits d'impôt accordés par des États américains. Si les estimations différaient de la déclaration fiscale définitive, l'incidence sur le résultat serait comptabilisée à la période subséquente.

PTKP n'a pas comptabilisé à la date d'acquisition les actifs et les passifs d'impôt différé liés aux différences entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de PK S.E.C. Par conséquent, PTKP suit de près les différences temporaires qui ont fait l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale et comptabilise les différences temporaires nouvellement établies à mesure qu'elles se produisent. L'établissement des différences temporaires faisant l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale fait largement appel au jugement.

CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES ET NORMES COMPTABLES FUTURES

Normes comptables appliquées à l'exercice clos le 31 décembre 2014

Les modifications apportées à IAS 32 *Compensation des actifs financiers et des passifs financiers* établissent les règles en matière de compensation des actifs et des passifs financiers. La norme modifiée précise qu'un actif ou un passif financier doit être compensé et que le montant net doit être présenté si, et seulement si, l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser le montant et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Ces modifications exigent une clarification de quatre principaux critères : la définition du droit juridiquement exécutoire de compenser le montant, le fait pour l'entité de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément, la compensation des garanties et l'unité de comptabilisation pour l'application des exigences en matière de compensation. L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence importante sur les présents états financiers consolidés.

IAS 39 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation* a été modifiée dans le but de maintenir la comptabilité de couverture lorsqu'un instrument de couverture à une contrepartie centrale fait l'objet d'une novation qui satisfait à des critères spécifiques. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence importante sur les présents états financiers consolidés.

IAS 36 *Dépréciation d'actifs* a été modifiée afin de lever l'obligation d'information relative à la valeur recouvrable lorsqu'une UGT comporte un goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et qu'il n'y a pas de dépréciation; de rendre obligatoire de fournir le montant recouvrable d'un actif ou d'une UGT lorsqu'une perte de valeur a été comptabilisée ou reprise; et d'exiger des informations détaillées sur l'évaluation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsqu'une perte de valeur a été comptabilisée ou reprise. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence importante sur les présents états financiers consolidés.

KP S.E.C. a adopté ces modifications de façon rétrospective.

Normes comptables futures

Les normes révisées et modifications ci-après s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, et leur application anticipée est permise. La direction de PK S.E.C. et la direction de PTKP n'ont pas encore évalué l'incidence de ces normes et modifications ni déterminé si elles les appliqueront de façon anticipée, sauf indication contraire ci-après.

IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* précise comment et quand on doit comptabiliser les produits des activités ordinaires, en plus d'exiger des entités qu'elles fournissent certaines informations pertinentes et appropriées aux utilisateurs des états financiers. La norme remplace IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, IAS 11 *Contrats de construction*, ainsi que diverses interprétations relatives aux produits des activités ordinaires. La norme, dont l'application est obligatoire pour tous les émetteurs assujettis aux IFRS, s'applique à la quasi-totalité des contrats avec des clients, les principales exceptions étant les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. IFRS 15 s'applique aux premiers états financiers annuels en IFRS d'une entité pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, et son adoption anticipée est permise. La direction a entrepris l'évaluation de cette norme et n'en a pas encore déterminé l'incidence sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9 *Instruments financiers*. En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers*, rassemblant les volets portant sur le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture du projet de l'IASB visant à remplacer IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La norme s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son application anticipée est permise. La direction a entrepris l'évaluation de cette norme et n'en a pas encore déterminé l'incidence sur ses états financiers consolidés.

IAS 19 *Avantages du personnel*. L'IASB a publié une modification visant à clarifier l'application d'IAS 19 aux régimes qui exigent d'employés ou de tiers qu'ils versent des cotisations au titre du coût des prestations. La norme s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014, et son application anticipée est permise. La direction a évalué cette norme et a conclu que la modification n'aura pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés.

IAS 1 *Présentation des états financiers*. En décembre 2014, l'IASB a publié des modifications afin de clarifier les indications données dans IAS 1 concernant l'importance relative et le regroupement, la présentation des sous-totaux, la structure des états financiers et les informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications font partie de l'Initiative de divulgation de l'IASB, qui explore la façon dont les divulgations aux états financiers peuvent être améliorées. Les modifications s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, et l'adoption anticipée est permise. La direction a entrepris l'évaluation de cette norme et n'en a pas encore déterminé l'incidence sur ses états financiers consolidés.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Le tableau qui suit présente les principales données financières de PTKP et de PK S.E.C.

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Information financière de PTKP		
Total de l'actif	155,3	163,2
Total du passif	4,7	5,2
Information financière de PK S.E.C.		
Total de l'actif	1 192,0	1 161,5
Total du passif	844,5	808,3

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats financiers trimestriels de PK S.E.C. pour les huit derniers trimestres. Les données financières de toutes les périodes sont présentées en millions de dollars canadiens.

Données financières trimestrielles

	2014				2013			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Produit des activités ordinaires	278,6	267,6	265,3	234,6	242,9	243,8	246,8	221,8
Résultat net de la période	0,1	16,1	8,1	(3,2)	7,6	14,2	15,4	11,7
Rapprochement du résultat net et du BAIIA								
Résultat net	0,1	16,1	8,1	(3,2)	7,6	14,2	15,4	11,7
Impôt sur le résultat	0,3	(1,5)	(0,3)	(0,3)	(1,2)	(1,3)	(3,5)	(4,9)
Charge d'intérêts	9,8	12,6	11,4	10,9	9,9	11,4	11,0	9,9
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	0,1	(0,6)	0,3	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	10,6	8,5	9,5	9,0	9,9	7,7	9,0	7,5
(Profit) perte de change latent	1,6	1,8	(1,6)	1,7	1,4	(0,9)	1,6	0,9
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	7,9	1,1	1,5	3,3	(0,7)	-	-	-
Reprise d'actifs non financiers	-	-	-	-	-	-	(1,8)	-
Coûts de restructuration	-	-	0,1	2,8	1,4	-	-	-
BAIIA	30,4	38,0	29,0	24,2	28,3	31,1	31,7	25,1

Résultat d'exploitation – Comparaison du quatrième trimestre de 2014 et du quatrième trimestre de 2013

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 278,6 M\$ pour le quatrième trimestre de 2014, contre 242,9 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, soit une augmentation de 35,7 M\$ ou 14,7 %. Les produits des activités ordinaires ont augmenté dans tous les secteurs et dans toutes les régions. Cette augmentation est principalement attribuable à un volume de ventes plus élevé du secteur Produits de consommation aux États-Unis attribuable aux produits TAD, ainsi qu'à l'incidence favorable du change sur les ventes libellées en dollars américains. L'acquisition de Metro Paper le 3 juin 2014 a également donné lieu à une hausse importante des produits des activités ordinaires du secteur PHF au Canada et, plus particulièrement, aux États-Unis.

Sur le plan géographique, les produits des activités ordinaires provenant des États-Unis ont augmenté de 22,3 M\$ ou 35,1 %, et ceux provenant du Canada ont augmenté de 11,4 M\$, soit 6,6 %. Les produits des activités ordinaires de KTG (qui ont été tirés principalement des ventes réalisées aux États-Unis et qui comprennent les ventes intragroupe) se sont élevés à 63,0 M\$ pour le quatrième trimestre de 2014, contre 56,3 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013.

Coût des produits vendus

Pour le quatrième trimestre de 2014, le coût des produits vendus s'est élevé à 234,0 M\$, contre 201,2 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, ce qui représente une hausse de 32,8 M\$ ou 16,3 %. En pourcentage des produits des activités ordinaires, le coût des produits vendus s'est établi à 84,0 % pour le quatrième trimestre de 2014, contre 82,8 % pour le quatrième trimestre de 2013. Pour le quatrième trimestre de 2014, le coût des produits vendus a été touché par les prix des marchandises, en particulier celui de la fibre, qui sont demeurés élevés. Les prix du marché de la pâte (pâte Kraft blanchie de résineux de l'hémisphère Nord) se sont établis en moyenne à 1 025 \$ US la tonne métrique au quatrième trimestre de 2014, comparativement à 983 \$ US la tonne métrique au quatrième trimestre de 2013. Les fluctuations de change ont également eu une incidence négative sur les prix du gaz naturel. Les frais de transport ont augmenté en raison de la hausse du volume de ventes tenant essentiellement aux nouvelles activités liées au projet TAD aux États-Unis.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Les frais généraux ont totalisé 24,5 M\$ pour le quatrième trimestre de 2014, contre 23,9 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, ce qui représente une augmentation de 0,6 M\$, ou 2,7 %. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les frais généraux se sont établis à 8,8 % au quatrième trimestre de 2014, en comparaison de 9,8 % au quatrième trimestre de 2013. L'augmentation de 0,6 M\$ est principalement attribuable à la hausse des charges de publicité et de promotion, neutralisée en partie par l'incidence des fluctuations du change.

BAIIA

Le BAIIA du secteur des produits de consommation s'est établi à 30,4 M\$ au quatrième trimestre de 2014, par rapport à 28,3 M\$ au quatrième trimestre de 2013, ce qui représente une augmentation de 2,1 M\$, principalement attribuable à une augmentation des produits des activités ordinaires, neutralisée partiellement par la hausse du coût des produits vendus. Le BAIIA de KTG s'est établi à 9,5 M\$ pour le quatrième trimestre de 2014, contre 7,2 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013.

Charge d'intérêts

La charge d'intérêts s'est élevée à 9,8 M\$ au quatrième trimestre de 2014, contre 10,0 M\$ au quatrième trimestre de 2013, soit une baisse de 0,2 M\$. Cette diminution est principalement attribuable à un ajustement comptabilisé par suite de changements des hypothèses utilisées pour calculer les intérêts liés au Projet TAD et de la diminution du coût financier lié aux prestations de retraite au quatrième trimestre de 2014 par rapport au quatrième trimestre de 2013, facteurs en partie compensés par la variation de la valeur des dérivés incorporés attribuable aux billets de premier rang non garantis.

Autres produits (charges)

Les autres produits (charges) correspondaient à des charges de 10,0 M\$ au quatrième trimestre de 2014, contre des charges de 0,2 M\$ au quatrième trimestre de 2013, soit une variation de 9,8 M\$. Les autres charges comptabilisées au quatrième trimestre de 2014 s'expliquent d'abord et avant tout par une perte de change latente de 1,6 M\$ et par une variation de 7,9 M\$ du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite. Les autres charges comptabilisées au quatrième trimestre de 2013 s'expliquent d'abord et avant tout par une perte de change latente de 1,4 M\$, contrebalancée par une variation de 0,7 M\$ du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite.

Impôt sur le résultat

Une charge d'impôt sur le résultat de 0,3 M\$ a été comptabilisée au quatrième trimestre de 2014, en comparaison d'un crédit d'impôt sur le résultat de 1,3 M\$ au quatrième trimestre de 2013. Cette variation de 1,6 M\$ est attribuable aux filiales de PK S.E.C. aux États-Unis et au Mexique. Comme il est expliqué précédemment, PK S.E.C. n'est pas directement assujettie à l'impôt en ce qui concerne son entreprise canadienne. Le produit d'impôt sur le résultat pour le quatrième trimestre de 2013 est principalement attribuable aux déductions fiscales additionnelles en lien avec le projet TAD. Le résultat imposable entre les mains des commanditaires s'est élevé à 1,5 M\$ au quatrième trimestre de 2014, en comparaison de 2,1 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013.

Résultat net

Pour le quatrième trimestre de 2014, le résultat net s'est établi à 0,1 M\$, contre 7,7 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, ce qui représente une baisse de 7,6 M\$. Cette diminution est principalement attribuable à une variation du coût amorti du passif lié aux parts de commandite, à une charge d'impôt au quatrième trimestre de 2014 comparativement à un crédit d'impôt différé au quatrième trimestre de 2013 et à une hausse de la charge d'amortissement des immobilisations corporelles, neutralisés en partie par l'augmentation du BAIIA. KTG a inscrit une perte nette de 1,0 M\$ pour le quatrième trimestre de 2014, contre une perte nette de 1,2 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013.

Comparaison de l'information sectorielle du quatrième trimestre de 2014 et du quatrième trimestre de 2013

	T4 2014	T4 2013	T4 2014 c. T4 2013	
			Variation (\$)	Variation (%)
Produits des activités ordinaires sectoriels				
Produits de consommation	217,8	202,1	15,7	7,8 %
PHF	53,9	38,7	15,2	39,3 %
Autres	6,9	2,1	4,8	228,6 %
Total des produits des activités ordinaires sectoriels	278,6	242,9	35,7	14,7 %
BAIIA sectoriel				
Produits de consommation	31,4	27,2	4,2	15,4 %
PHF	0,3	1,3	(1,0)	-76,9 %
Autres	(1,3)	(0,2)	(1,1)	550,0 %
Total du BAIIA sectoriel	30,4	28,3	2,1	7,4 %

Secteur Produits de consommation

Les produits des activités ordinaires du secteur Produits de consommation se sont élevés à 217,8 M\$ pour le quatrième trimestre de 2014, contre 202,1 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, ce qui représente une hausse de 15,7 M\$, ou 7,8 %. Cette augmentation est principalement attribuable aux nouvelles activités liées au projet TAD et à l'incidence favorable du change sur les ventes aux États-Unis ainsi qu'à l'augmentation du volume de ventes au Canada.

Le BAIIA du secteur Produits de consommation s'est établi à 31,4 M\$ au quatrième trimestre de 2014, par rapport à 27,2 M\$ au quatrième trimestre de 2013, ce qui représente une augmentation de 4,2 M\$, principalement attribuable à une augmentation des produits des activités ordinaires particulièrement liée au projet TAD, neutralisée en partie par la hausse des coûts d'exploitation mentionnée précédemment.

Secteur PHF

Les produits des activités ordinaires du secteur PHF se sont établis à 53,9 M\$ pour le quatrième trimestre de 2014, contre 38,7 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, ce qui représente une hausse de 15,2 M\$ ou de 39,3 %, attribuable aux ventes réalisées pour le quatrième trimestre de 2014 du fait de l'acquisition de Metro Paper. Les produits des activités ordinaires du secteur PHF ont augmenté aux États-Unis et au Canada.

Le BAIIA du secteur PHF s'est établi à 0,3 M\$ pour le quatrième trimestre de 2014, contre 1,3 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013, ce qui représente une baisse de 1,0 M\$. La baisse du BAIIA du secteur PHF est principalement attribuable à la hausse des coûts d'exploitation dont il a été question précédemment, laquelle a été contrebalancée partiellement par l'augmentation des produits des activités ordinaires.

Secteur Autres

Les produits des activités ordinaires du secteur Autres se sont établis à 6,9 M\$ pour le quatrième trimestre de 2014, contre 2,1 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013. Cette augmentation s'explique principalement par la vente de bobines mères.

Le BAIIA du secteur Autres correspond à une perte de 1,3 M\$ pour le quatrième trimestre de 2014 contre une perte de 0,2 M\$ pour le quatrième trimestre de 2013. Cette hausse s'explique par les pertes sur les ventes de bobines mères attribuables à la hausse du prix des marchandises.

DONNÉES SUR LES ACTIONS

Le capital-actions autorisé de PTKP se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 11 mars 2015, 8 873 842 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Aux termes de la convention d'échange, Kruger Inc. peut, de temps à autre, échanger des parts de PK S.E.C. qu'elle détient contre des actions ordinaires, à raison de une part de PK S.E.C. pour une action ordinaire, sous réserve de certains ajustements prévus par la convention d'échange. Si, au 11 mars 2015, Kruger avait échangé la totalité des parts de PK S.E.C. qu'elle détient contre des actions ordinaires, elle détiendrait environ 83,5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Au 11 mars 2015, aucun instrument potentiellement dilutif n'était en circulation.

Aux termes de la convention de société en commandite, PK S.E.C. peut émettre un nombre illimité de parts de PK S.E.C. Au 11 mars 2015, 53 880 850 parts de PK S.E.C. étaient émises et en circulation.

FACTEURS DE RISQUE

Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs de risque liés à PTKP et à PK S.E.C. La direction de PK S.E.C. n'est au fait d'aucun changement important touchant les facteurs de risque liés à PTKP ou à PK S.E.C. qui soit survenu depuis la date de publication de ce document.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles et procédures de communication de l'information de PTK et de PK S.E.C. (collectivement, les « sociétés ») ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est communiquée au chef de la direction, au chef des finances et au comité sur la politique de communication de l'information financière afin que les décisions appropriées puissent être prises en temps opportun en ce qui a trait à la communication de l'information financière au public.

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière ont été conçus par la direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Les sociétés déposeront des attestations, signées par le chef de la direction et le chef des finances, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »), au moment du dépôt de la notice annuelle. Dans ces documents, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent, en application du Règlement 52-109, de l'adéquation de l'information financière communiquée, de la conception et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés, et de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent également de l'adéquation de l'information financière publiée dans les documents intermédiaires déposés auprès des autorités de réglementation. Dans ces documents intermédiaires, le chef de la direction et le chef des finances des sociétés attestent en outre de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information financière des sociétés et de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Le comité d'audit des sociétés a examiné le présent rapport de gestion ainsi que les états financiers consolidés audités, et le Conseil d'administration des sociétés a approuvé ces documents aux fins de publication.

Rapport de la direction à l'égard des contrôles et procédures de communication de l'information

La direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information des sociétés (au sens du Règlement 52-109) et a conclu, au 31 décembre 2014, que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Rapport de la direction sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances des sociétés, a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière (au sens du Règlement 52-109). Pour son évaluation, la direction a utilisé les critères établis dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. Se fondant sur cette évaluation, la direction ainsi que le chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 décembre 2014, les contrôles internes à l'égard de l'information financière des sociétés étaient efficaces. Cette évaluation a pris en compte la politique des sociétés en matière de communication de l'information financière et le fonctionnement du comité sur la politique de communication de l'information financière.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Un complément d'information sur PTKP et PK S.E.C., y compris la notice annuelle, peut être obtenu sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com.



PRODUITS KRUGER S.E.C.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013

Le 11 mars 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de Produits Kruger S.E.C.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Produits Kruger S.E.C. et de ses filiales, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, et les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Produits Kruger S.E.C. et de ses filiales au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)

Produits Kruger S.E.C.

État consolidé de la situation financière

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 788	87 674
Créances clients et autres créances (note 7)	107 092	94 789
Créances sur parties liées (note 17)	301	1 429
Avances versées aux commanditaires (note 15)	3 474	-
Stocks (note 8)	150 328	151 505
Partie courante de l'impôt à recouvrer (note 16)	1 302	630
Charges payées d'avance et autres actifs courants (note 14)	7 351	4 777
	<u>321 636</u>	<u>340 804</u>
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 9)	652 762	616 687
Autres actifs non courants	7 738	10 268
Impôt à recouvrer (note 16)	15 309	14 132
Goodwill (note 10)	160 939	152 021
Immobilisations incorporelles (note 10)	14 052	13 483
Impôt différé (note 16)	19 565	14 141
Total de l'actif	<u><u>1 192 001</u></u>	<u><u>1 161 536</u></u>
Passif		
Passifs courants		
Dettes fournisseurs et autres dettes (note 12)	173 228	188 503
Dettes envers des parties liées (note 17)	4 387	5 134
Distribution à payer (notes 15 et 17)	9 781	9 455
Partie courante des provisions (note 13)	2 967	999
Partie courante de la dette à long terme (note 14)	8 879	8 243
	<u>199 242</u>	<u>212 334</u>
Passifs non courants		
Dette à long terme (note 14)	358 646	342 013
Autres passifs à long terme	156	323
Provisions (note 13)	6 441	6 615
Prestations de retraite (note 11)	98 533	80 380
Avantages postérieurs au départ à la retraite (note 11)	53 357	48 746
Passifs attribuables à des parties autres que les porteurs de parts	<u>716 375</u>	<u>690 411</u>
Partie courante du passif lié aux parts de société en commandite (note 15)	6 949	3 475
Partie non courante du passif lié aux parts de société en commandite (note 15)	121 174	114 364
Total des parts de société en commandite (passif)	<u>128 123</u>	<u>117 839</u>
Total du passif	<u><u>844 498</u></u>	<u><u>808 250</u></u>
Capitaux propres		
Parts de société en commandite (note 15)	299 616	282 672
Résultats non distribués	4 424	50 945
Cumul des autres éléments du résultat global	43 463	19 669
Total des capitaux propres	<u>347 503</u>	<u>353 286</u>
Total du passif et des capitaux propres	<u><u>1 192 001</u></u>	<u><u>1 161 536</u></u>

Engagements et éventualités (note 18)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 15)

Approuvé par le conseil d'administration,

/s/ James Hardy

Administrateur

/s/ Alexandre Patte

Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.
État consolidé du résultat global
Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
	\$	\$
		(note 27)
Produits des activités ordinaires (notes 17 et 25)	1 046 168	955 346
Charges		
Coût des produits vendus (notes 17 et 19)	879 139	786 825
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration (notes 17 et 19)	82 625	86 720
Reprise d'actifs non financiers (note 9)	-	(1 789)
Coûts de restructuration (note 13)	2 835	1 372
Résultat d'exploitation	81 569	82 218
Charge d'intérêts	44 730	42 251
Autres charges (note 6)	17 612	1 979
Résultat avant impôt	19 227	37 988
Impôt sur le résultat (note 16)	(1 840)	(10 940)
Résultat net de l'exercice	21 067	48 928
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Réévaluation des prestations de retraite	(25 689)	55 619
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	(3 466)	599
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net :		
Placements disponibles à la vente	15	69
Écarts de conversion	23 779	16 355
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice	(5 361)	72 642
Résultat global de l'exercice	15 706	121 570

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.
État consolidé des variations des capitaux propres
Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	Parts de société en commandite		Résultats non distribués \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des capitaux propres \$
	Nombre	\$			
1^{er} janvier 2013	51 014 300	257 516	(14 736)	3 245	246 025
Distributions à payer	-	-	(9 455)	-	(9 455)
Distributions versées	-	-	(30 010)	-	(30 010)
Variation des écarts actuariels liés aux prestations de retraite	-	-	55 619	-	55 619
Variation des écarts actuariels liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	599	-	599
Variation des placements disponibles à la vente	-	-	-	69	69
Écarts de conversion	-	-	-	16 355	16 355
Résultat net de l'exercice	-	-	48 928	-	48 928
Émission de parts de société en commandite (note 15)	1 513 250	25 156	-	-	25 156
31 décembre 2013	52 527 550	282 672	50 945	19 669	353 286
1^{er} janvier 2014	52 527 550	282 672	50 945	19 669	353 286
Distributions à payer (note 15)	-	-	(9 652)	-	(9 652)
Ajustement de juste valeur (note 15)	-	-	(129)	-	(129)
Distributions versées (note 15)	-	-	(28 652)	-	(28 652)
Variation des écarts actuariels liés aux prestations de retraite	-	-	(25 689)	-	(25 689)
Variation des écarts actuariels liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	(3 466)	-	(3 466)
Variation des placements disponibles à la vente	-	-	-	15	15
Écarts de conversion	-	-	-	23 779	23 779
Résultat net de l'exercice	-	-	21 067	-	21 067
Émission de parts de société en commandite (note 15)	1 096 710	16 944	-	-	16 944
31 décembre 2014	53 624 260	299 616	4 424	43 463	347 503

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.
Tableau consolidé des flux de trésorerie
Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2014 \$	2013 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	21 067	48 928
Éléments hors trésorerie		
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	37 049	33 561
Dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles	649	581
Profit sur la vente d'immobilisations corporelles	(135)	(5)
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite (note 6)	13 759	(723)
Écarts de change latents	3 522	2 992
Charge d'intérêts	44 730	42 251
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite	9 874	9 959
Provisions (note 13)	3 762	800
Impôt sur le résultat	(1 840)	(10 940)
Reprise d'actifs non financiers (note 9)	-	(1 789)
Total des éléments hors trésorerie	111 370	76 687
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie (note 26)	(12 454)	(34 271)
Cotisations aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	(22 414)	(30 369)
Paiements liés aux provisions	(2 562)	(2 841)
Paiements d'impôt	(2 102)	(2 675)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	92 905	55 459
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(33 296)	(20 265)
Acquisition relative à l'expansion du projet de séchage à l'air (« TAD »)	(7 738)	(39 631)
Placements disponibles à la vente	(277)	(836)
Subventions gouvernementales reçues	-	1 078
Acquisition de logiciels	(1 218)	(236)
Produit tiré de la cession d'immobilisations corporelles	578	5
Acquisition d'une entreprise (note 5)	(23 360)	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(65 311)	(59 885)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit tiré des facilités de crédit	-	10 813
Remboursement de facilités de crédit	(8 577)	(7 999)
Paiement de frais de financement différés	-	(641)
Intérêts payés sur les facilités de crédit	(28 389)	(27 676)
Distributions et avances versées (note 17)	(29 054)	(17 536)
Coûts d'émission de capitaux propres	-	(1 206)
Produit tiré de l'émission de parts de société en commandite	1 070	13 888
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(64 950)	(30 357)
Effet des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères	1 470	968
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour l'exercice	(35 886)	(33 815)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	87 674	121 489
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	51 788	87 674

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

1 Renseignements généraux

Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. » ou la « société en commandite ») est une société en commandite enregistrée dans la province de Québec, au Canada dont les commanditaires sont Kruger Inc., PKGP Inc. (« PKGP ») et Papiers Tissu KP Inc. (« PTKP »). La société en commandite fabrique, vend et distribue des produits de papier destinés à l'usage domestique, industriel ou commercial. La société en commandite a des usines à New Westminster, en Colombie-Britannique, à Crabtree, Sherbrooke et Gatineau, au Québec, à Scarborough et à Trenton, en Ontario, ainsi qu'à Memphis, dans le Tennessee. Le siège social de la société en commandite est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada.

2 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que celles-ci ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), conformément aux interprétations de l'International Financial Reporting Committee approuvées par le Conseil des normes comptables du Canada aux fins de l'intégration dans la Partie 1 du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de PKGP Inc. le 11 mars 2015.

La société en commandite consolide toutes les entités sur lesquelles elle a la capacité d'exercer un pouvoir décisionnel en ce qui concerne les activités pertinentes.

Les principales filiales de la société en commandite sont les suivantes :

K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »)
Kruger Products (USA) Inc. (« KP USA »)
Grupo Tissue de Mexico S de RL de CV (« GTM »)
Kruger Products AFH L.P.
TAD Luxembourg S.A.R.L
TAD Canco Inc.
Produits Kruger Gestion immobilière Inc.
8528365 Canada Inc.
West Tree Farms Limited
White Swan Tissue Company
Aztec Investments Inc.

3 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées pour la préparation des présents états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne les placements disponibles à la vente et les dérivés incorporés sur la dette, qui ont été évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour préparer des états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit recourir à des estimations comptables critiques. Elle doit aussi exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la société en commandite. Les questions plus complexes ou qui exigent une plus grande part de jugement ou celles qui sont fondées sur des hypothèses et estimations importantes sont présentées à la note 4.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

b) Consolidation

Les filiales sont toutes les entités que la société en commandite contrôle parce qu'elle a le pouvoir sur les entités détenues, qu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec ces dernières et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celles-ci. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à la société en commandite, et ils cessent de l'être à compter de la date à laquelle la société en commandite cesse d'exercer ce contrôle. Les transactions, soldes et profits et pertes latents intragroupe sont éliminés lors de la consolidation.

L'acquisition des filiales qui ne sont pas sous contrôle commun est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur des actifs cédés, des instruments de capitaux propres émis et des passifs contractés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris ainsi que les passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part des actifs identifiables nets acquis revenant à la société en commandite est constaté comme goodwill.

c) Informations sectorielles

Les secteurs d'exploitation sont présentés d'une façon conforme à l'information interne fournie au principal responsable des décisions d'exploitation. Il a été déterminé que le principal responsable des décisions d'exploitation, qui est également chargé de la répartition des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs d'exploitation, est le chef de la direction. Les secteurs d'exploitation de la société en commandite sont les produits de consommation (« PDC »), les produits hors foyer (« PHF ») et le secteur « Autres ».

d) Conversion des devises

i) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers consolidés de chaque entité de la société en commandite sont évalués selon la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la société en commandite.

La société en commandite a établi que la monnaie fonctionnelle de ses établissements aux États-Unis (KTG et KP USA), de TAD Canco Inc. et de TAD Luxembourg S.A.R.L. est le dollar américain, et celle de son établissement au Mexique (GTM), le peso mexicain. Par conséquent, les produits des activités ordinaires et les charges de ces établissements à l'étranger sont comptabilisés aux taux de change en vigueur aux dates des transactions et les actifs et passifs sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de la période, les profits ou les pertes de change latents nets qui en découlent étant comptabilisés en tant qu'écarts de conversion dans les autres éléments du résultat global.

ii) Transactions et soldes

Les transactions en devise sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les profits et pertes de change qui découlent de la conversion des soldes en monnaie étrangère sont inclus dans les frais de vente, frais généraux et frais d'administration (les « frais généraux ») ou dans les autres charges.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La société en commandite entend par « équivalents de trésorerie » tout placement très liquide qui est acquis au plus tard dans les trois mois qui précèdent sa date d'échéance.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

f) *Créances clients*

Entrent dans les créances clients les montants dus par les clients lors de la vente de produits ou de la prestation de services dans le cours normal des activités. Les créances clients sont classées dans les actifs courants si le paiement est exigible dans un délai maximum de un an. Les créances clients sont initialement constatées à la juste valeur et par la suite évaluées au coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses.

g) *Stocks*

Les stocks de matières premières et de pièces de rechange sont évalués au coût moyen pondéré ou, si elle est moins élevée, à la valeur nette de réalisation. Les produits finis et les produits en cours sont évalués au coût standard ou, si elle est moins élevée, à la valeur nette de réalisation. Le coût standard comprend le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe et les frais indirects de fabrication. La valeur nette de réalisation représente les prix de vente estimés, déduction faite des frais de vente et des frais d'achèvement de la production. Une réduction de valeur est constatée si la valeur comptable est supérieure à la valeur nette de réalisation.

h) *Coûts d'emprunt*

Les coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés sont incorporés comme composante du coût de l'actif jusqu'à ce que les actifs soient essentiellement prêts pour leur utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en tant que charge d'intérêts dans l'état consolidé du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

i) *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût, déduction faite du cumul des amortissements, des crédits d'impôt à l'investissement, des crédits d'impôt accordés par des États américains, des subventions publiques et du cumul des pertes de valeur. Le coût inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif et l'estimation de l'obligation de démantèlement. La société en commandite répartit le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties spécifiques et amortit séparément chacune de ces parties. La société en commandite incorpore aussi comme composante du coût de l'actif les coûts qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou constatés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément reviendront à la société en commandite et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'un actif qui a été remplacé est décomptabilisée au moment du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont révisés annuellement et ajustés, s'il y a lieu.

L'amortissement des immobilisations corporelles est généralement calculé selon le mode linéaire, le montant amortissable étant réparti, après déduction de la valeur résiduelle, sur la durée d'utilité prévue de l'actif, comme suit :

Bâtiments	De 20 ans à 40 ans
Matériel et outillage	De 5 ans à 40 ans

L'amortissement de certaines pièces importantes de matériel est calculé selon le mode des unités de production. Les immobilisations en cours de construction ou de développement sont amorties à compter de la date à laquelle elles sont en état d'utilisation productive. Les terrains ne sont pas amortis.

Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les profits et les pertes à la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable de l'actif et sont inclus dans les frais généraux.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

j) *Goodwill*

Le goodwill est généré lors de l'acquisition de filiales, d'entreprises associées et de coentreprises et il correspond à l'excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part de la société en commandite dans la juste valeur des éléments identifiables de l'actif net, du passif net et du passif éventuel de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est ainsi affecté représente, au sein de la société en commandite, le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

Les tests de dépréciation du goodwill sont effectués chaque année ou plus souvent lorsque des événements ou des changements de situation donnent des indices de dépréciation potentielle. La valeur comptable de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur est comptabilisée immédiatement en charge et n'est pas reprise par la suite.

k) *Immobilisations incorporelles*

i) *Marques de commerce*

Les marques de commerce acquises séparément ont une durée d'utilité indéterminée et sont constatées au coût. Les marques de commerce ont une durée d'utilité indéterminée, car elles peuvent être renouvelées indéfiniment sans entraîner de coûts importants. La direction est d'avis que les marques de commerce sont très bien établies sur le marché et qu'elles continueront de procurer des avantages indéfiniment dans l'avenir.

ii) *Logiciels et licences*

Les coûts liés à l'acquisition de licences partielles d'utilisation de logiciels sont inscrits à l'actif dans les immobilisations incorporelles, à l'état consolidé de la situation financière. Les coûts de la mise à jour des programmes logiciels sont constatés à titre de charge au moment auquel ils sont engagés.

Les coûts des logiciels et des licences qui sont constatés en tant qu'actifs sont amortis sur la durée d'utilité estimative, qui correspond à la période au cours de laquelle il est prévu par la direction que la société en commandite retirera des avantages des logiciels et licences. La durée d'utilité des logiciels et des licences est de cinq ans.

l) *Perte de valeur des actifs non financiers*

La valeur comptable des actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée, comme les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des faits nouveaux indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les actifs non financiers qui ne sont pas amortis sont soumis à un test de dépréciation annuel. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité (c'est-à-dire la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT pertinent). Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement qui génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants (« UGT »). Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture pour évaluer si une reprise est possible.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

m) *Transactions entre parties liées*

Les transactions entre parties liées dans le cours normal des activités qui ont une substance commerciale sont effectuées dans des conditions concurrentielles ou conformément aux conventions conclues avec la partie liée concernée.

n) *Contrats de location*

Les contrats de location aux termes desquels une partie considérable des risques et des avantages inhérents à la propriété est retenue par le bailleur sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes de contrats de location simple (déduction faite des incitations reçues du bailleur) sont imputés à l'état consolidé du résultat global selon le mode d'amortissement linéaire pendant la durée du contrat.

o) *Provisions*

Des provisions pour obligations de démantèlement et autres obligations de remise en état, mesures incitatives à long terme et restructuration ont été établies. Une provision est constituée lorsque la société en commandite a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable que le règlement de l'obligation exigera un paiement financier ou entraînera une perte financière, et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite.

Si une partie ou la totalité des dépenses nécessaires pour régler une provision est censée être remboursée par un tiers, le remboursement est constaté comme un actif distinct dans l'état consolidé de la situation financière, mais uniquement s'il est pratiquement sûr que le remboursement sera reçu.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses nécessaires prévues pour éteindre l'obligation, à un taux d'actualisation qui rend compte des évaluations de marché de la valeur temps de l'argent et des risques particuliers liés à l'obligation. L'augmentation de la provision liée au temps écoulé est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

p) *Subventions publiques, crédits d'impôt à l'investissement et crédits d'impôt accordés par des États américains*

Les subventions publiques, crédits d'impôt à l'investissement et crédits d'impôt accordés par des États américains sont comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût, selon laquelle ces montants sont déduits des dépenses ou des actifs auxquels ils se rattachent lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention ou le crédit sera obtenu et que la société en commandite se conformera aux conditions liées à l'aide publique.

q) *Constatation des produits des activités ordinaires*

La société en commandite comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'il est probable que les avantages économiques reviendront à la société en commandite, que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur (selon les modalités d'expédition), que le prix est établi ou peut être déterminé et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Les produits des activités ordinaires sont évalués selon le prix indiqué dans le contrat de vente, déduction faite des remises et rabais. Les réductions des produits des activités ordinaires pour tenir compte des montants versés ou à verser aux clients au titre des rabais et remises sont établies d'après les dépenses réelles engagées au cours de la période, les estimations des montants dus aux clients au titre de crédits gagnés au cours de la période et des ajustements pour tenir compte de l'activité réelle.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

r) *Coût des produits vendus et frais généraux*

Le coût des produits vendus comprend le coût des produits finis vendus, les frais de transport, d'entreposage et de manutention et les réductions de valeur des stocks. Les frais de marketing, tout comme les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, sont inclus dans les frais généraux.

s) *Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite*

La société en commandite comptabilise son obligation au titre des régimes d'avantages du personnel et les frais connexes, déduction faite des actifs des régimes, selon les méthodes suivantes :

- Le coût des prestations de retraite aux termes des régimes à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite est établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon l'estimation la plus probable de la direction concernant le rendement prévu des régimes par capitalisation, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé. Les évaluations actuarielles relatives aux régimes à prestations définies et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite sont effectuées chaque année. Le taux d'actualisation appliqué pour obtenir la valeur actualisée du passif au titre des prestations définies représente le rendement des obligations de société de la catégorie investissement libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations doivent être versées et dont la durée jusqu'à l'échéance avoisine celle du passif au titre des prestations définies connexe.
- Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la juste valeur.
- Les coûts des services passés découlant de modifications aux régimes sont comptabilisés immédiatement dans le résultat net, dans la mesure où les prestations sont acquises, ou ils sont amortis selon le mode linéaire sur la période moyenne d'acquisition des prestations.
- Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les autres éléments du résultat global, dans la période au cours de laquelle ils se produisent, sans être réintégrés au résultat dans les périodes suivantes. Les montants constatés dans les autres éléments du résultat global sont portés immédiatement aux résultats non distribués.
- La charge de retraite est divisée en deux composantes : i) le coût des services rendus au cours de la période et le coût des services passés ont été comptabilisés dans le coût des produits vendus et les frais généraux; ii) le coût financier de l'obligation au titre des prestations définies, contrebalancé par le rendement prévu des actifs du régime, est constaté dans la charge d'intérêts dans l'état consolidé du résultat global.
- La société en commandite participe également à un régime de retraite multi-employeurs et à des régimes de retraite à cotisations définies. Les coûts liés au régime de retraite multi-employeurs et aux régimes de retraite à cotisations définies sont passés en charges à mesure que les cotisations deviennent exigibles.

t) *Impôt sur le résultat*

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans le résultat net, sauf dans la mesure où il se rapporte aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement comptabilisés dans les capitaux propres. Si tel est le cas, l'impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

La société en commandite n'est pas une entité assujettie à l'impôt. Le résultat de la société en commandite va aux commanditaires, Kruger Inc., PKGP et PTKP. Par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée à l'égard du résultat de la société en commandite. Les entités américaines, soit KP USA et KTG, sont assujetties à l'impôt selon les lois en vigueur aux États-Unis, là où les entités exercent leurs activités et génèrent un bénéfice imposable. Les autres entités, soit TAD Canco Inc., GTM et TAD Luxembourg S.A.R.L., sont respectivement assujetties à l'impôt aux termes de la législation adoptée au Canada, au Mexique et au Luxembourg.

La direction évalue régulièrement les positions prises dans les déclarations de revenus relatives à des situations pour lesquelles les règles fiscales portent à interprétation. La société en commandite établit des provisions, s'il y a lieu, en tenant compte des montants devant être payés aux autorités fiscales.

L'impôt exigible représente l'impôt à payer prévu sur le bénéfice imposable de l'exercice, selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière, et tout ajustement de l'impôt à payer, le cas échéant, relativement aux exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable, sur les différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la constatation initiale du goodwill, ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, à la date de la transaction, n'a pas de répercussion sur le résultat net comptable ou fiscal. L'impôt différé est établi selon les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture et censés s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé connexe sera réalisé ou que le passif d'impôt différé connexe sera réglé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires pourront être imputées, sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les passifs d'impôt exigible par les actifs d'impôt exigible et que les actifs et passifs d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les soldes pour leur montant net. Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés comme étant non courants.

u) *Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société en commandite devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie arrivent à expiration ou ont été transférés et que la société en commandite a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est constaté dans l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Lors de la comptabilisation initiale, la société en commandite classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes :

- i) *Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net* : Un actif financier ou un passif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis principalement en vue d'une revente prochaine ou d'un rachat prochain. Les dérivés entrent aussi dans cette catégorie sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture. Les instruments financiers classés dans cette catégorie comprennent les dérivés incorporés.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont comptabilisés initialement et ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état consolidé du résultat global en tant que frais généraux. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés incorporés sont présentés dans l'état consolidé du résultat global à titre de charge d'intérêts pour la période au cours de laquelle ils se produisent. Les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme courants, exception faite de la partie censée être réalisée ou payée après les 12 mois suivant la date de clôture, qui est classée comme non courante.

- ii) *Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net* : Un actif ou un passif est classé dans cette catégorie s'il a été acquis dans le but d'être détenu sur une longue période. Les instruments financiers classés dans cette catégorie comprennent les placements disponibles à la vente.

Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont comptabilisés initialement et ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état consolidé du résultat global en tant que frais généraux. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des placements disponibles à la vente sont présentés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils se produisent. Les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme courants, exception faite de la partie censée être réalisée ou payée après les 12 mois suivant la date de clôture, qui est classée comme non courante.

- iii) *Prêts et créances* : Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances sur parties liées et des créances clients et autres créances. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant devant être obtenu, déduction faite, lorsqu'elle est significative, d'une moins-value afin de ramener les prêts et créances à leur juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour dépréciation. Les prêts et créances sont classés comme courants, exception faite de la partie censée être réalisée après les 12 mois suivant la date de clôture, qui est classée comme non courante.

- iv) *Passifs financiers évalués au coût amorti* : Les passifs financiers évalués au coût amorti sont composés des dettes fournisseurs et autres dettes, des dettes envers des parties liées, de la dette à long terme et du passif lié aux parts de société en commandite. Les dettes sont initialement constatées au montant devant être payé, diminué, lorsqu'elle est significative, d'une moins-value afin de ramener ces dettes à leur juste valeur. Par la suite, les dettes fournisseurs et autres dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du coût d'intérêt effectif. La dette à long terme est comptabilisée initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transactions s'il y a lieu, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le passif lié aux parts de société en commandite est initialement comptabilisé à la juste valeur et par la suite au coût amorti. Le coût amorti est calculé en fonction des distributions à des fins fiscales prévues qu'il faudra normalement payer aux termes de la convention de société en commandite, à un taux d'actualisation qui rend compte des évaluations de marché de la valeur temps de l'argent et des risques particuliers liés à l'obligation, et selon une valeur finale, étant donné la durée indéfinie de l'obligation.

Les passifs financiers sont classés comme passifs courants si le paiement est exigible dans les 12 mois. Sinon, ils sont présentés en tant que passifs non courants.

- v) *Hiérarchie des justes valeurs*

La société en commandite classe ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'un des trois niveaux suivants, selon les données d'entrée utilisées pour l'évaluation.

- Niveau 1 – évaluations à la juste valeur selon des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques, accessibles à la date de l'évaluation;

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

- Niveau 2 – évaluations fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif. Les instruments dérivés compris dans cette catégorie sont évalués selon des modèles ou d'autres techniques d'évaluation standards de l'industrie à partir des données de marché observables;
- Niveau 3 – évaluations fondées sur des données qui sont moins observables ou non disponibles et évaluations fondées sur des données observables mais qui n'étaient pas une partie importante de la juste valeur des instruments.

w) *Dérivés incorporés*

Les billets de premier rang non garantis comportent une option de remboursement anticipé. La société en commandite a établi que l'option de remboursement anticipé est un instrument dérivé incorporé qui n'est pas étroitement lié aux billets de premier rang non garantis. Par conséquent, l'instrument dérivé incorporé a été séparé des billets de premier rang non garantis. L'instrument dérivé incorporé est comptabilisé à sa juste valeur, les changements de la juste valeur étant pris en compte dans la charge d'intérêts présentée dans l'état consolidé du résultat global.

x) *Régime de réinvestissement des dividendes*

Dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes (« RRD »), la société en commandite est tenue d'émettre des parts de société en commandite au lieu de distributions en espèces, au gré des commanditaires. À la liquidation du RRD, la différence entre les distributions déclarées et la juste valeur des parts émises est imputée aux résultats non répartis.

y) *Normes comptables appliquées à l'exercice clos le 31 décembre 2014*

- i) Les modifications apportées à IAS 32 *Compensation des actifs financiers et des passifs financiers* établissent les règles en matière de compensation des actifs et des passifs financiers. La norme modifiée précise qu'un actif ou un passif financier doit être compensé et que le montant net doit être présenté si, et seulement si, l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Ces modifications exigent une clarification de quatre principaux critères : la définition du droit juridiquement exécutoire de compenser les montants, le fait pour l'entité de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément, la compensation des garanties et l'unité de comptabilisation pour l'application des exigences de matière de compensation. L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence importante sur les présents états financiers consolidés.
- ii) IAS 39 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation* a été modifiée dans le but de maintenir la comptabilité de couverture lorsqu'un instrument de couverture à une contrepartie centrale fait l'objet d'une novation qui satisfait à des critères spécifiques. L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence importante sur les présents états financiers consolidés.
- iii) IAS 36 *Dépréciation d'actifs* a été modifiée afin de lever l'obligation d'information relative à la valeur recouvrable lorsqu'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») comporte un goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et qu'il n'y a pas de dépréciation; de rendre obligatoire de fournir le montant recouvrable d'un actif ou d'une UGT lorsqu'une perte de valeur a été comptabilisée ou reprise; et d'exiger des informations détaillées sur l'évaluation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsqu'une perte de valeur a été comptabilisée ou reprise. L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence importante sur les présents états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

z) *Normes comptables publiées mais non encore appliquées*

Les normes révisées et modifications des normes existantes suivantes entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, sauf, comme il est indiqué ci-dessous, lorsque l'application anticipée est permise. La société en commandite continue d'évaluer l'incidence de ces normes et modifications et n'a pas encore déterminé si elle les adoptera de façon anticipée.

- i) *IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* précise quand et comment comptabiliser les produits des activités ordinaires, en plus d'exiger des entités qu'elles fournissent des informations instructives et pertinentes aux lecteurs de leurs états financiers. La norme remplace IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, IAS 11 *Contrats de construction* et plusieurs interprétations liées aux produits des activités ordinaires. L'application de cette norme est obligatoire pour tous les émetteurs assujettis aux IFRS et vise la quasi-totalité des contrats avec des clients, les principales exceptions étant les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. IFRS 15 s'applique aux premiers états financiers annuels en IFRS d'une entité pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, l'adoption anticipée étant autorisée. La direction a entrepris l'évaluation de cette norme et n'en a pas encore déterminé l'incidence sur ses états financiers consolidés.
- ii) *IFRS 9 Instruments financiers*. En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers* rassemblant les volets portant sur le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture du projet de l'IASB visant à remplacer IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La norme s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son application anticipée est autorisée. La direction évalue actuellement la norme et n'a pas encore déterminé l'incidence qu'elle aura sur ses états financiers consolidés.
- iii) *IAS 19 Avantages du personnel*. L'IASB a publié une modification visant à clarifier l'application d'IAS 19 aux régimes qui exigent d'employés ou de tiers qu'ils versent des cotisations au titre du coût des prestations. La norme s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014, et son application anticipée est autorisée. La norme modifiée n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.
- iv) *IAS 1 Présentation des états financiers*. En décembre 2014, l'IASB a publié des modifications afin de clarifier les indications données dans IAS 1 concernant l'importance relative et le regroupement, la présentation des sous-totaux, la structure des états financiers et les informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications font partie de l'Initiative de divulgation de l'IASB, qui explore la façon dont les divulgations dans les états financiers peuvent être améliorées. Les modifications s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, et l'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur les états financiers consolidés.

4 Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des présents états financiers consolidés conformément aux IFRS impose le recours à des estimations et à des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif présentés dans les états financiers consolidés et les informations sur les éventualités à la date de clôture, ainsi que les montants présentés des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Sur une base régulière et en tenant compte des informations disponibles, la direction évalue ses estimations, y compris celles concernant les obligations de démantèlement et autres obligations de remise en état, les obligations au titre des prestations de retraite et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite, le passif lié aux parts de société en commandite et l'impôt sur le résultat. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les ajustements nécessaires, le cas échéant, sont pris en compte dans le résultat de la période au cours de laquelle ils sont effectués. Suivent les estimations faites et les jugements posés par la direction qui ont l'incidence la plus importante sur les états financiers consolidés de la société en commandite.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La société en commandite a constitué une provision au titre de la juste valeur estimative de son obligation éventuelle aux termes d'un contrat de location de terrain, pour la démolition de bâtiments dans l'une de ses usines et la restauration du terrain à la fin du bail (y compris toute démarche liée à la restauration environnementale). Le contrat de location actuel vient à échéance en 2028 et peut être prorogé, au gré de la société en commandite. La société en commandite évalue sa provision pour obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations annuellement ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements de situation rendent nécessaire l'ajustement des estimations et des hypothèses significatives. Afin de déterminer la provision au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la société en commandite doit formuler des estimations et des hypothèses importantes, puisque de nombreux facteurs influenceront sur le montant qui sera à payer en définitive. Ces facteurs comprennent des estimations concernant l'ampleur des activités de remise en état et les coûts qui y sont associés, l'évolution des technologies, les changements à la réglementation, la hausse des coûts comparativement aux taux d'inflation et les variations du taux d'actualisation. En outre, les estimations des coûts de remise en état des lieux sont fondées sur diverses hypothèses qui sont par nature difficiles à déterminer, et rien ne garantit que les coûts réels ne différeront pas des estimations en raison des résultats des essais environnementaux, de modifications apportées aux lois, à la réglementation ou aux politiques d'application de la loi, ou d'autres facteurs. Ces incertitudes pourraient faire en sorte que les dépenses réelles futures diffèrent des montants prévus présentés. La direction a fait appel à une tierce partie pour l'aider à estimer les obligations de remise en état des lieux et les coûts de démolition de bâtiments. La provision à la date de clôture constitue la meilleure estimation de la société en commandite de la valeur actualisée des obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Prestations de retraite et obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite varie en fonction des calculs actuariels, qui englobent un certain nombre d'hypothèses. Ces hypothèses visent notamment le taux d'actualisation, qui sert à calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus nécessaires pour régler les obligations au titre des prestations de retraite. Pour déterminer le taux d'actualisation à utiliser, la société en commandite examine les rendements de marché d'obligations de société de la catégorie investissement libellées en dollars canadiens dont les échéances se rapprochent de l'échéance du passif au titre des prestations de retraite.

D'autres hypothèses clés relatives aux obligations au titre des prestations de retraite sont fondées, en partie, sur la conjoncture du marché. Des informations supplémentaires sont présentées à la note 11.

Parts de société en commandite

Le 13 décembre 2012, dans le cadre de l'émission de parts de société en commandite à PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger que PK S.E.C., sous réserve de l'observation des obligations contractuelles et des lois applicables, verse des distributions à ses commanditaires d'un montant qui permette à PTKP de s'acquitter de son obligation d'effectuer des paiements au titre de l'impôt fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Chaque commanditaire a droit à sa quote-part de la distribution effectuée à l'égard de chaque exercice à des fins fiscales. PK S.E.C. a déterminé qu'il serait approprié de reclasser une tranche de ses capitaux propres en tant que passif lié aux parts de société en commandite, puisque la distribution à des fins fiscales consiste en une obligation contractuelle de verser de la trésorerie et, par conséquent, elle correspond à la notion de passif financier à des fins comptables selon les IFRS. Au 31 décembre 2014, un montant de 128,1 M\$ a été reclassé en tant que passif à l'égard de cette obligation (117,8 M\$ au 31 décembre 2013).

La variation du coût amorti de 13,8 M\$ a été comptabilisée dans les autres charges, qui comprennent un montant de 6,8 M\$ pour la réévaluation effectuée au 31 décembre 2014. La réévaluation tient compte de l'estimation établie par PK S.E.C. relativement à la valeur actualisée nette du passif financier découlant de

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

l'obligation de paiement de la distribution à des fins fiscales, en s'appuyant sur les estimations de l'impôt devant être payé par PTKP et en appliquant un taux d'actualisation et un taux de croissance final respectifs de 11,0 % et de 0 % (respectivement 11,50 % et 0 % au 31 décembre 2013). La variation du taux d'actualisation a entraîné une augmentation de 5,8 M\$ du passif. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la direction quant aux distributions à des fins fiscales futures prévues. Les projections de l'impôt à payer sont également fondées sur d'autres hypothèses, notamment des estimations du résultat imposable et des taux d'imposition. Le résultat imposable peut être nettement différent du résultat comptable, en raison des différences temporaires et des différences permanentes fondées sur la législation fiscale en vigueur. Par conséquent, tout changement touchant l'obligation relative aux parts de société en commandite n'indique pas forcément un changement correspondant dans la rentabilité future prévue de PK S.E.C.

Le passif lié aux parts de commandite a également été ajusté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 pour tenir compte des avances versées aux commanditaires au cours de l'exercice considéré, lesquelles étaient nécessaires pour permettre à PTKP de verser des paiements d'impôt périodiques. Les avances de 3,5 M\$ ont été portées en déduction des distributions à des fins fiscales de 6,9 M\$ versées par la société en commandite le 27 février 2015.

Impôt sur le résultat

La société en commandite calcule l'impôt sur le résultat pour chaque compétence fiscale dans laquelle ses filiales exercent leurs activités. L'estimation de l'impôt sur le résultat comprend une évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé et des économies d'impôt en fonction d'une évaluation de la capacité de la société en commandite d'imputer les déductions fiscales sous-jacentes et crédits d'impôt aux bénéficiaires imposables futurs. L'évaluation nécessite une estimation des bénéficiaires imposables futurs en comparaison des pertes d'exploitation nettes reportées en avant et des crédits d'impôt accordés par des États américains. Si les estimations différaient de la déclaration fiscale définitive, l'incidence sur le résultat serait comptabilisée à la période subséquente.

5 Regroupements d'entreprises

Acquisition de Metro Paper

Le 3 juin 2014, la société en commandite a acquis les actifs canadiens de transformation de papiers de Metro Paper Industries Inc. (« Metro Paper ») pour une contrepartie en trésorerie de 23,4 M\$. Les actifs acquis comprennent du matériel de transformation situé à Scarborough et à Trenton, en Ontario, des stocks, toute la clientèle du segment nord-américain des produits hors foyer (« PHF ») de Metro Paper et des contrats de location simple. Les éléments acquis feront partie du secteur PHF. Cette acquisition devrait créer des synergies, accroître la capacité de production et ajouter une gamme de produits complémentaires au secteur PHF.

L'acquisition a été comptabilisée selon IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*. L'excédent de la contrepartie payée sur la juste valeur des actifs acquis a donné lieu à un goodwill déductible d'impôt de 8,9 M\$, montant qui a été attribué à l'UGT du Canada. La société en commandite a évalué les justes valeurs des actifs acquis à la lumière de l'information dont elle disposait à la date de clôture; en conséquence, les valeurs représentent les meilleures estimations de la direction.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Le tableau suivant présente les justes valeurs des actifs acquis.

	Metro Paper
Juste valeur des actifs identifiables acquis	
Stocks	6 299
Immobilisations corporelles	8 240
Goodwill	8 918
Charges à payer	(97)
Actifs nets acquis	<u>23 360</u>
Trésorerie versée	<u>23 360</u>

6 Autres charges

	2014	2013
	\$	\$
Perte de change latente	3 522	2 992
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	13 759	(723)
Produits (charges) divers	331	(290)
	<u>17 612</u>	<u>1 979</u>

7 Créances clients et autres créances

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Créances clients	102 555	90 782
Autres créances	5 189	4 345
Prêts consentis aux salariés	20	15
Moins la provision pour créances douteuses	(672)	(353)
Créances clients et autres créances	<u>107 092</u>	<u>94 789</u>

8 Stocks

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Produits finis	65 171	74 476
Produits en cours	30 245	27 881
Matières premières et fournitures	27 237	24 872
Pièces de rechange	27 675	24 276
	<u>150 328</u>	<u>151 505</u>

Le total des stocks comptabilisés comme coût des produits vendus pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est élevé à 751,8 M\$ (675,7 M\$ au 31 décembre 2013). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la société en commandite a sorti des stocks totalisant 0,1 M\$ (0,1 M\$ au 31 décembre 2013) en raison principalement d'emballages obsolètes. Le total des provisions pour moins-value des stocks au 31 décembre 2014 s'est établi à 5,0 M\$ (4,9 M\$ au 31 décembre 2013).

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

9 Immobilisations corporelles

	Terrains \$	Bâtiments \$	Matériel et outillage \$	Actifs en cours de construction ou de développement \$	Total \$
1^{er} janvier 2013					
Coût	40 426	132 448	634 410	203 356	1 010 640
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(1 789)	(60 288)	(367 749)	-	(429 826)
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2013	38 637	72 160	266 661	203 356	580 814
Ajouts	-	1	4	59 509	59 514
Intérêts capitalisés	-	-	-	507	507
Crédits d'impôt à l'investissement	-	-	(12 382)	-	(12 382)
Virements	63	30 742	226 560	(257 365)	-
Dotations à l'amortissement des immobilisations corporelles	-	(4 352)	(30 086)	-	(34 438)
Reprise de perte de valeur	1 789	-	-	-	1 789
Écarts de change	75	3 250	11 358	6 200	20 883
31 décembre 2013	40 564	101 801	462 115	12 207	616 687
31 décembre 2013					
Coût	40 564	166 719	854 566	12 207	1 074 056
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-	(64 918)	(392 451)	-	(457 369)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2013	40 564	101 801	462 115	12 207	616 687
Ajouts	-	-	-	35 186	35 186
Cessions	-	-	(443)	-	(443)
Crédits d'impôt à l'investissement	-	-	(525)	-	(525)
Virements	4	2 658	31 966	(34 628)	-
Acquisition d'entreprise	-	-	8 240	-	8 240
Dotations à l'amortissement des immobilisations corporelles	-	(4 694)	(31 054)	-	(35 748)
Écarts de change	110	4 451	24 511	293	29 365
31 décembre 2014	40 678	104 216	494 810	13 058	652 762
31 décembre 2014					
Coût	40 678	174 340	918 867	13 058	1 146 943
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-	(70 124)	(424 057)	-	(494 181)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	40 678	104 216	494 810	13 058	652 762

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, un ajustement de la juste valeur estimative des terrains forestiers exploitables a été comptabilisé, donnant lieu à la reprise d'une partie de la perte de valeur de 1,8 M\$ comptabilisée antérieurement.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

10 Goodwill et immobilisations incorporelles

	Marques de commerce \$	Logiciels \$	Total \$
1^{er} janvier 2013			
Coût	11 825	3 254	15 079
Cumul des amortissements	-	(1 251)	(1 251)
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2013	11 825	2 003	13 828
Ajouts	-	236	236
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	(581)	(581)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2013	11 825	1 658	13 483
1^{er} janvier 2014			
Coût	11 825	3 490	15 315
Cumul des amortissements	-	(1 832)	(1 832)
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2014	11 825	1 658	13 483
Ajouts	-	1 218	1 218
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	(649)	(649)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	11 825	2 227	14 052
31 décembre 2014			
Coût	11 825	4 708	16 533
Cumul des amortissements	-	(2 481)	(2 481)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	11 825	2 227	14 052

La valeur comptable du goodwill au 31 décembre 2014 s'élève à 160,9 M\$ (152,0 M\$ au 31 décembre 2013). L'augmentation de 8,9 M\$ du goodwill est attribuable à l'acquisition de Metro Paper (note 5).

Tests de dépréciation

La société en commandite a effectué son test annuel de dépréciation du goodwill et des marques de commerce à durée d'utilité indéterminée aux 31 décembre 2014 et 2013 et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée. Le goodwill est attribué au Canada (« UGT »). La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée d'après sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité estimative se fonde sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'une UGT. Selon l'analyse de sensibilité, aucun changement raisonnable apporté aux hypothèses ne devrait entraîner de perte de valeur.

11 Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite

La société en commandite est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies et de régimes de retraite à cotisations définies, auxquels peuvent participer la quasi-totalité de ses salariés. Le nombre d'années de service et les gains de chaque salarié servent à déterminer les prestations de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite de tous les participants aux régimes dont la société en commandite est le promoteur.

La société en commandite offre cinq régimes de retraite à prestations définies agréés comportant une composante salaire moyen de fin de carrière, dont quatre sont agréés dans la province de Québec et un, dans la province d'Ontario. L'obligation au titre des prestations de 75,3 M\$ au 31 décembre 2014 (58,9 M\$ au 31 décembre 2013), déduction faite des actifs des cinq régimes, est prise en compte dans les prestations de retraite à l'état consolidé de la situation financière.

La société en commandite offre un régime de retraite supplémentaire (« RRS ») à des salariés désignés. Le passif au titre des prestations définies lié au RRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, déduction faite des

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

actifs du régime, a totalisé 15,1 M\$ (14,0 M\$ au 31 décembre 2013) et est appuyé par des lettres de crédit irrévocables totalisant 24,6 M\$ (26,8 M\$ au 31 décembre 2013).

La société en commandite est aussi le promoteur d'un régime de rente à terme destiné à la division de fabrication de l'Ouest canadien. Ce régime verse aux salariés horaires une prestation de raccordement débutant à 61 ans et prenant fin le jour du 65^e anniversaire de naissance. Le régime de rente à terme est sans capitalisation, et l'obligation au titre des prestations de 8,1 M\$ au 31 décembre 2014 (7,5 M\$ au 31 décembre 2013) est prise en compte dans les prestations de retraite aux états consolidés de la situation financière.

Les salariés horaires de la division de fabrication de l'Ouest canadien de la société en commandite participent à un régime de retraite multi-employeurs du secteur, auquel la société en commandite verse des cotisations. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la société en commandite a versé et passé en charges un montant de 2,4 M\$ (2,4 M\$ au 31 décembre 2013) relativement à ce régime à prestations définies. Comme il n'existe pas d'information suffisante sur la quote-part de la société en commandite dans l'obligation au titre des prestations définies, la société en commandite comptabilise le régime multi-employeurs à titre de régime à cotisations définies.

La société en commandite offre un régime à cotisations définies, auquel pratiquement tous les salariés participent. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la société en commandite a comptabilisé une charge de 2,4 M\$ relativement à ce régime (2,3 M\$ au 31 décembre 2013).

KTG est le promoteur d'un régime de retraite à cotisations définies auquel pratiquement tous les salariés participent. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la société en commandite a comptabilisé une charge de 0,6 M\$ relativement à ce régime (0,6 M\$ au 31 décembre 2013).

La société en commandite offre aux retraités admissibles un certain nombre de protections pour soins de santé et autres (les « régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite »). Il s'agit de régimes sans capitalisation.

La date d'évaluation des régimes d'avantages du personnel est le 31 décembre de chaque exercice.

De par leur conception, les régimes de retraite à prestations définies et les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite exposent la société en commandite à des risques auxquels sont normalement exposés ces régimes, notamment en ce qui a trait au rendement des placements (pour les régimes de retraite seulement), aux variations du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des obligations, à l'espérance de vie des participants et à l'inflation future. Les risques associés aux régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite sont gérés au moyen d'une surveillance régulière des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la société en commandite. Au 31 décembre 2013, le déficit de solvabilité global des régimes à prestations définies se chiffrait à 66,8 M\$ (176,6 \$ au 31 décembre 2012). La prochaine évaluation obligatoire aura lieu au cours du premier semestre de l'exercice 2015. Les exigences de capitalisation sont tributaires de plusieurs facteurs, notamment des hypothèses utilisées dans la plus récente évaluation actuarielle. Les montants réels des cotisations établies en fonction de rapports actuariels futurs peuvent varier de façon importante par rapport aux montants prévus.

Le cumul des pertes actuarielles comptabilisées dans les résultats non distribués aux 31 décembre 2014 et 2013 s'établit comme suit :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Prestations de retraite	94 275	68 586
Avantages postérieurs au départ à la retraite	14 975	11 509
Total	<u>109 250</u>	<u>80 095</u>

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

L'information relative aux régimes de retraite à prestations définies et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite est indiquée dans le tableau suivant :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$
Variation de l'obligation au titre des prestations définies :				
1^{er} janvier	561 134	568 223	48 746	48 302
Profit de réduction du régime	-	(124)	-	-
Coût des services rendus au cours de l'exercice	7 850	8 158	1 446	1 395
Coût financier	25 672	23 969	2 175	2 061
Cotisations salariales	3 773	3 815	-	-
Prestations versées	(29 415)	(32 430)	(2 476)	(2 413)
Réévaluations :				
Pertes (profits) découlant de changements liés à l'expérience	2 840	(4 981)	3	-
Pertes (profits) découlant de changements dans les hypothèses économiques	52 217	(23 646)	3 896	(2 099)
Pertes (profits) découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(1 884)	18 150	(433)	1 500
31 décembre	622 187	561 134	53 357	48 746
Variation des actifs des régimes évalués à la juste valeur :				
1^{er} janvier	480 754	419 234	-	-
Rendement prévu des actifs des régimes	21 698	17 567	-	-
Réévaluations :				
Profits sur les actifs du régime	27 484	45 142	-	-
Frais d'administration	(578)	(530)	-	-
Cotisations patronales	19 938	27 956	2 476	2 413
Cotisations salariales	3 773	3 815	-	-
Prestations versées	(29 415)	(32 430)	(2 476)	(2 413)
31 décembre	523 654	480 754	-	-
Passif au titre des prestations constituées				
Situation de capitalisation – déficit	98 533	80 380	53 357	48 746

Les actifs des régimes, servant à la capitalisation des régimes de retraite à prestations définies de la société en commandite, sont composés comme suit :

	31 décembre 2014 %	31 décembre 2013 %
Titres à revenu fixe	40,0	38,0
Actions de sociétés	31,0	33,0
Actifs alternatifs	29,0	29,0
Total	100,0	100,0
Cotés sur un marché actif	69,0	70,0
Non cotés	31,0	30,0
	100,0	100,0

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Le tableau qui suit présente, au 31 décembre des exercices indiqués, les principales hypothèses relativement aux régimes de retraite à prestations définies et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2014 %	31 décembre 2013 %	31 décembre 2014 %	31 décembre 2013 %
Hypothèses				
Taux d'actualisation – obligation au titre des prestations définies	4,00	4,60	4,00	4,60
Taux d'augmentation des salaires	3,25 – 4,00	3,25 – 4,00		

Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite :

Aux fins d'évaluation, le taux de croissance ou de décroissance hypothétique pour l'ensemble des coûts de soins de santé, à l'exception des médicaments, a été fixé à 3,5 % pour la première année, diminuant de 0,025 % par année pendant 20 ans, pour se fixer à 3,0 % par la suite. Le taux de croissance ou de décroissance hypothétique du coût des médicaments a été établi à 7,0 % la première année, diminuant de 0,2 % par année pendant 20 ans, pour se fixer à 3,0 % par la suite.

L'analyse de sensibilité présentée a été effectuée en modifiant chacune des hypothèses individuellement. Si un changement réel se produisait, il est probable qu'il aurait des répercussions sur des hypothèses interreliées, créant ainsi un effet combiné.

L'incidence d'une variation de 1 % du taux d'augmentation ou de diminution du coût des soins de santé est indiquée ci-dessous :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Augmentation de 1 % \$	Diminution de 1 % \$	Augmentation de 1 % \$	Diminution de 1 % \$
Augmentation (diminution) :				
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier pour l'exercice	369	(335)	352	(321)
Obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	4 862	(4 337)	4 112	(3 698)

L'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation est indiquée ci-dessous :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Augmentation de 1 % \$	Diminution de 1 % \$	Augmentation de 1 % \$	Diminution de 1 % \$
Augmentation (diminution) :				
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier pour l'exercice	(511)	642	(508)	639
Obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	(6 255)	7 710	(5 549)	6 819

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

L'incidence d'une variation de un an de l'espérance de vie présumée est indiquée ci-dessous :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Augmentation de 1 an \$	Diminution de 1 an \$	Augmentation de 1 an \$	Diminution de 1 an \$
Augmentation (diminution) :				
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier pour l'exercice	53	(59)	52	(53)
Obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	1 187	(1 208)	985	(994)

Exception faite du taux d'actualisation, les hypothèses constituent les meilleures estimations de la direction. Le taux d'actualisation est fondé sur le rendement des placements à revenu fixe de sociétés canadiennes de catégorie investissement qui génèrent des flux de trésorerie correspondant aux versements de prestations prévus.

Prestations de retraite :

Les frais devant être payés par le régime sont déduits du rendement prévu des actifs du régime.

Les effets d'une réduction de 1 % du taux d'actualisation, d'une hausse de 1 % du taux de croissance des salaires et d'une variation de un an de l'espérance de vie sont indiqués ci-dessous :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance des salaires		Espérance de vie	
	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$
Augmentation de la charge de retraite	2 957	3 055	418	417	173	196
Augmentation des obligations au titre des prestations de retraite	95 447	82 100	9 443	8 890	13 111	11 024

Les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations définies pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 s'établissent à 13,4 M\$.

La charge nette au titre des régimes comprend les composantes suivantes :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$
Charge nette au titre des régimes				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	7 850	8 158	1 446	1 395
Coût financier	25 672	23 969	2 175	2 061
Rendement prévu des actifs du régime	(21 698)	(17 567)	-	-
Frais d'administration	578	530	-	-
Profit de réduction du régime	-	(124)	-	-
	12 402	14 966	3 621	3 456

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Les montants ci-dessous ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$
Profits (pertes) découlant de changements liés à l'expérience	(2 840)	4 981	(3)	-
Profits (pertes) découlant de changements dans les hypothèses économiques	(52 217)	23 646	(3 896)	2 099
Profits (pertes) découlant de changements dans les hypothèses démographiques	1 884	(18 150)	433	(1 500)
Profit sur l'actif des régimes	27 484	45 142	-	-
	(25 689)	55 619	(3 466)	599

12 Dettes fournisseurs et autres dettes

	31 décembre 2014 \$	31 décembre 2013 \$
Dettes fournisseurs	61 666	61 536
Charges à payer	65 781	69 929
Ajustements au titre du marchandisage	45 781	57 038
	173 228	188 503

13 Provisions

	Obligations de démantèlement et autres obligations de remise en état			Total \$
	\$ a)	Incitatifs à long terme \$ b)	Restructuration \$ c)	
Provisions au 1^{er} janvier 2013	4 874	1 118	3 233	9 225
Provisions supplémentaires	213	800	-	1 013
Montant payé au cours de l'exercice	-	(607)	(2 234)	(2 841)
Accroissement des intérêts	217	-	-	217
Provisions au 31 décembre 2013	5 304	1 311	999	7 614
Partie courante	-	-	999	999
Partie non courante	5 304	1 311	-	6 615
Provisions au 1^{er} janvier 2014	5 304	1 311	999	7 614
Provisions supplémentaires	340	927	2 835	4 102
Montant payé au cours de l'exercice	-	(52)	(2 510)	(2 562)
Accroissement des intérêts	254	-	-	254
Provisions au 31 décembre 2014	5 898	2 186	1 324	9 408
Partie courante	-	1 643	1 324	2 967
Partie non courante	5 898	543	-	6 441

- a) Obligations de démantèlement et de remise en état des lieux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Pour remplir son obligation éventuelle en vertu d'un contrat de location de terrain pour l'une de ses usines, la société en commandite a constitué une provision pour la démolition du bâtiment et la restauration du terrain à la fin du contrat. Le contrat de location actuel vient à échéance en 2028 et peut être prorogé, au gré de la société en commandite. Le montant non actualisé estimatif nécessaire pour éteindre cette obligation se situerait entre 10,6 M\$ et 13,7 M\$. Le passif est calculé d'après les flux de trésorerie actualisés à un taux d'actualisation de 4,25 %.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

b) Incitatifs à long terme

Les incitatifs à long terme comprennent le plan incitatif à long terme offert aux cadres de la société en commandite. L'incitatif aux termes du plan est fondé sur le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (« BAIIA ») et sur le rendement du capital investi, et il est versé pendant la troisième année suivant l'exercice au cours duquel il a été gagné. La charge de rémunération connexe est comptabilisée sur la même période.

c) Restructuration

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, les coûts de restructuration liés à l'usine de New Westminster et à d'autres emplacements ont entraîné une augmentation d'environ 8,6 M\$ des provisions. Aucun coût de restructuration lié à l'usine de New Westminster et à d'autres emplacements n'a été enregistré pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

En novembre 2013, la société en commandite est allée de l'avant avec la consolidation des activités de distribution de son entrepôt de Gatineau au sein des activités de distribution de Laval. Elle a engagé des coûts de restructuration de 2,2 M\$ relativement à cette consolidation, dont une tranche de 0,8 M\$ a été engagée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Au premier trimestre de 2014, la société en commandite a entrepris la revue de ses frais généraux administratifs et a relevé un certain nombre d'occasions de réduire ses coûts. La société en commandite prévoit engager des coûts de restructuration d'environ 2,0 M\$, principalement en indemnités de fin de contrat de travail. Au 31 décembre 2014, la société en commandite avait engagé des coûts en lien avec cette initiative de 1,2 M\$. La provision restante de 0,8 M\$ se rapporte principalement à l'estimation la plus probable de la direction quant aux indemnités de fin de contrat de travail devant être engagées.

14 Dette à long terme

		31 décembre 2014	31 décembre 2013
	Échéance	\$	\$
Facilités de crédit renouvelables ^{a)}	2016	-	-
Billets de premier rang non garantis à 8 % ^{b)}	2018	172 594	171 926
Facilité Nordea à 2,87 % ^{c)}	2019	37 428	40 904
Emprunts ^{d)}	2016	2 167	3 225
Facilité de la Caisse ^{e)}	2018	155 336	134 201
		<hr/>	<hr/>
		367 525	350 256
Moins la partie courante de la dette à long terme		<hr/>	<hr/>
		8 879	8 243
		<hr/>	<hr/>
		358 646	342 013
		<hr/>	<hr/>

a) Facilités de crédit renouvelables

Le 16 mai 2013, la société en commandite a conclu une quatrième facilité de crédit modifiée et reformulée (la « facilité de crédit ») en lien avec ses facilités de crédit renouvelables. Le montant de la facilité de crédit a été abaissé, passant de 195,0 \$M à 125,0 M\$. Les emprunts aux termes de la facilité de crédit portent intérêt au taux de base du taux préférentiel, au taux de base des États-Unis et au taux LIBOR, majoré d'une marge se situant entre 0,20 % et 2,50 % établie selon le ratio dette/BAIIA de la société en commandite et du type d'avance. La facilité de crédit s'étend sur une période de trois ans et viendra à échéance le 22 juillet 2016. La facilité de crédit prévoit certains engagements que la société en commandite doit honorer, ainsi que certaines obligations qu'elle doit remplir. Les coûts de transactions de 0,6 M\$ ont été reportés et classés en tant qu'autres actifs non courants pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

La facilité de crédit est garantie par KP USA, GTM et par toute nouvelle filiale acquise par la société en commandite (les « filiales assujetties à des restrictions »). La société en commandite et les filiales assujetties à des restrictions offrent des sûretés réelles et des hypothèques de premier rang sur leurs immobilisations corporelles actuelles et futures à titre de garantie à l'égard de leurs obligations en vertu de la facilité de crédit, y compris une sûreté de 100 % du capital-actions ou de leur participation dans l'ensemble des filiales détenues conjointement par la société en commandite et des filiales assujetties à des restrictions.

Au 31 décembre 2014, la société en commandite disposait de 95,4 M\$ (déduction faite de lettres de crédit totalisant 29,6 M\$) au titre de cette facilité (92,6 M\$ au 31 décembre 2013, déduction faite de lettres de crédit totalisant 32,4 M\$). Le taux d'intérêt moyen pondéré pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 était de néant (néant au 31 décembre 2013).

b) Billets de premier rang non garantis

Le 9 août 2011, la société en commandite a émis, dans le cadre d'un placement privé, des billets de premier rang non garantis de 8,0 % d'un capital global de 175 M\$ échéant le 9 août 2018 (les « billets »). Au 31 décembre 2014, les frais de financement différés non amortis s'élevaient à 2,4 M\$ (3,1 M\$ au 31 décembre 2013). La société en commandite paie l'intérêt sur les billets, en versements égaux, le 9^e jour de février et d'août de chaque année, à compter du 9 février 2012. La société en commandite peut, à sa discrétion, racheter une partie ou la totalité des billets en tout temps : avant le 9 août 2015, elle le ferait au taux de rachat applicable; le 9 août 2015 ou à une date ultérieure, elle le ferait au prix de rachat établi, majoré, dans les deux cas, de l'intérêt couru impayé, s'il y a lieu, à la date de rachat applicable. Si la société en commandite fait l'objet d'un changement de contrôle, elle sera tenue de se proposer en tant qu'acquéreur des billets.

Les billets comportent une option de remboursement anticipé. La société en commandite a établi que l'option de remboursement anticipé est un instrument dérivé incorporé qui n'est pas étroitement lié aux billets. Par conséquent, l'instrument dérivé incorporé a été séparé des billets. L'instrument dérivé incorporé est comptabilisé à sa juste valeur, les changements de la juste valeur étant pris en compte dans la charge d'intérêts présentée dans l'état consolidé du résultat global. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la direction a révisé sa position au sujet de l'évaluation du dérivé incorporé. Un actif de 2,4 M\$ a été comptabilisé au 31 décembre 2014 (3,0 M\$ au 31 décembre 2013) afin d'inscrire le dérivé incorporé à sa juste valeur.

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties détenues par la société en commandite. Les billets ont priorité de rang quant au paiement sur toute dette subordonnée existante ou éventuelle et ont égalité de rang quant au paiement avec toute dette de la société en commandite qui n'est pas subordonnée aux billets autre que l'ensemble de dettes éventuelles de la société en commandite, y compris la facilité de crédit et la facilité Nordea, dans la mesure permise par les actifs qui servent à garantir la dette. Les billets sont garantis inconditionnellement et conjointement par les filiales assujetties à des restrictions de la société en commandite.

c) Facilités Nordea

Le 8 juillet 2011, la société en commandite a conclu une convention de crédit avec Nordea Bank AB (la « facilité Nordea »), qui prévoit un emprunt à terme d'un capital d'environ 46,2 M\$ US, qui servira au financement de l'achat d'une machine à papier à TAD pour sa filiale KTG. La facilité Nordea, d'une durée de 7 ans, porte intérêt à un taux fixe d'environ 3 % par année, composé d'un taux d'intérêt étatique de la Suède, d'une prime de risque et d'une marge administrative. L'emprunt est garanti par les actifs de la société en commandite ayant égalité de rang avec les prêteurs de premier rang de la facilité de crédit. L'emprunt est remboursable en 14 versements semestriels consécutifs de capital et d'intérêt à compter du 30 juin 2013. La société en commandite a prélevé la totalité du montant disponible aux termes de la facilité Nordea au moyen d'un prélèvement de 4,5 M\$ US au premier trimestre de 2013. Au 31 décembre 2014, un total de 33,0 M\$ US (39,6 M\$ US au 31 décembre 2013) était en cours au titre de cette facilité.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2014, les frais de financement différés non amortis s'élevaient à 0,8 M\$ (1,2 M\$ au 31 décembre 2013). Le 16 mai 2013, la société en commandite a conclu une facilité de crédit modifiée (la « facilité de crédit ») en lien avec la facilité Nordea. Aucun changement important n'a été apporté à la facilité Nordea.

d) Emprunts

L'emprunt est lié à une entente entre la société en commandite et le gouvernement du Québec visant le financement de l'expansion de son usine de transformation à Crabtree. L'emprunt ne porte pas intérêts et est garanti par l'actif de l'usine de transformation. L'emprunt a été évalué en tenant compte des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt du marché de 6,0 %. La société en commandite disposait d'un moratoire pour le remboursement du capital sur les 12 premiers trimestres, le remboursement ayant débuté le 30 avril 2013. Au 31 décembre 2014, un montant de 2,2 M\$ était en cours au titre de l'emprunt (3,2 M\$ au 31 décembre 2013).

e) Facilité de la Caisse

Le 6 août 2011, TAD Canco Inc. a conclu une convention de crédit avec la Caisse de dépôt visant une facilité de prêt à terme (la « facilité de la Caisse ») pour un montant de 211,1 M\$ US aux fins de financement de l'expansion de KTG, notamment la construction d'une nouvelle machine à papier TAD et l'expansion de l'usine de papier. Aux termes de la facilité de la Caisse, les prélèvements n'étaient permis que jusqu'au 15 février 2014, date à laquelle la société en commandite avait prélevé un montant de 125,0 M\$ US.

La facilité de la Caisse, d'une durée de 7 ans, vient à échéance le 16 août 2018. Elle porte intérêt à un taux préférentiel de 8 % par an, majoré d'une marge établie chaque période en fonction du ratio de la dette nette sur le BAIIA de KTG et des flux de trésorerie excédentaires de KTG, tel qu'il est décrit dans la convention. La marge applicable est composée de ce qui suit : i) en tout temps, 5 % par an, avant la date de début du projet TAD alors que l'excédent des flux de trésorerie est positif, et ii) par la suite, si le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA A) est égal ou supérieur à 2,5, l'intérêt calculé à 5 % par an ou, s'il est plus élevé, un montant correspondant à 30 % de l'excédent des flux de trésorerie de KTG; B) est inférieur à 2,5 et d'au moins 2,0, l'intérêt calculé à 5 % par an ou, s'il est plus élevé, un montant correspondant à 25 % de l'excédent des flux de trésorerie de KTG ou C) est inférieur à 2,0, l'intérêt calculé à 4 % par an ou, s'il est plus élevé, un montant correspondant à 15 % de l'excédent des flux de trésorerie de KTG. Le taux d'intérêt moyen pondéré de la facilité de la Caisse s'est chiffré à 15,00 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (15,44 % au 31 décembre 2013).

La facilité de la Caisse est garantie par la totalité des actifs de TAD Canco Inc., de KTG, ainsi que par la totalité des participations de TAD Luxembourg S.A.R.L. Des prélèvements n'ont été faits que sur la facilité une fois que le placement de titres effectué par la société en commandite, d'un montant de 107 M\$ US, avait été transféré à TAD Canco Inc.

Au 31 décembre 2014, TAD Canco Inc. a obtenu un produit de 125,0 M\$ US de cette facilité (125,0 M\$ US au 31 décembre 2013).

TAD Canco Inc. n'est pas tenue de se conformer aux clauses restrictives financières prévues dans la présente convention de crédit. De plus, la facilité de la Caisse comporte certaines clauses restrictives de manquement réciproque et des ententes relatives à la dette de la société en commandite.

La convention de crédit prévoit des clauses restrictives de manquement réciproque qui touchent les billets, la facilité Nordea et la facilité de la Caisse.

Les frais de financement des emprunts sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue des emprunts. Les montants d'amortissement ont été pris en compte dans la charge d'intérêts.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Le montant global de remboursements futurs du capital requis en ce qui concerne la dette à long terme s'établit comme suit :

	<u>\$</u>
Moins de 1 an	8 879
De 1 an à 5 ans	370 631
Plus de 5 ans	-
	<u>379 510</u>

La charge d'intérêts, telle qu'elle est présentée dans l'état consolidé du résultat global, était composée de ce qui suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	37 730	34 871
Charge de désactualisation des intérêts sur les provisions et autres passifs	254	217
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite, montant net	6 149	8 463
Dérivés incorporés sur la dette	597	(1 300)
Charge d'intérêts	<u>44 730</u>	<u>42 251</u>

15 Distributions et passif lié aux parts de société en commandite

	<u>Passif lié</u>
	<u>aux parts de société en</u>
	<u>commandite</u>
	<u>\$</u>
1 ^{er} janvier 2013	118 562
Émission de parts de société en commandite	-
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	(723)
31 décembre 2013	<u>117 839</u>
1 ^{er} janvier 2014	117 839
Émission de parts de société en commandite	-
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite (note 4)	13 759
Distributions à des fins fiscales versées	(3 475)
31 décembre 2014	<u>128 123</u>

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Les distributions de parts de société en commandite, la part des distributions réinvestie par les commanditaires, les parts de société en commandite supplémentaires émises au prix unitaire et le produit brut s'établissent comme suit :

Date de paiement des distributions	2014			
	Distributions de parts de société en commandite \$	Prix par part \$	Émission de parts de société en commandite Nombre	Produit brut \$
15 janvier 2014	9 455	16,59	252 478	4 188
15 avril 2014	9 501	15,51	275 843	4 277
15 juillet 2014	9 550	15,33	279 468	4 284
15 octobre 2014	9 601	14,52	288 921	4 195
	<u>38 107</u>		<u>1 096 710</u>	<u>16 944</u>

Date de paiement des distributions	2013			
	Distributions de parts de société en commandite \$	Prix par part \$	Émission de parts de société en commandite Nombre	Produit brut \$
15 avril 2013	11 233	18,58	275 035	5 110
15 juillet 2013	9 367	16,76	241 241	4 043
15 octobre 2013	9 410	16,53	246 974	4 082
	<u>30 010</u>		<u>763 250</u>	<u>13 235</u>

Le 12 novembre 2014, la société en commandite a déclaré des distributions de 9,7 M\$, qui ont été versées le 15 janvier 2015. En vertu du RRD, une partie des distributions a été réinvestie par les commanditaires et la société en commandite a émis 256 590 parts de société en commandite additionnelles au prix de 16,46 \$ pour un produit brut de 4,2 M\$. Un ajustement de juste valeur de 0,1 M\$ a été comptabilisé au 31 décembre 2014 pour refléter la valeur marchande des parts de société en commandite émises (néant au 31 décembre 2013).

Après le 31 décembre 2014, la société en commandite a déclaré des distributions de 9,7 M\$, payables le 15 avril 2015.

Distributions à des fins fiscales

Le 27 février 2014, la société en commandite a versé une distribution à des fins fiscales de 3,4 M\$, dont une tranche de 0,5 M\$ a servi à payer un acompte provisionnel au nom de PTKP et une tranche de 2,9 M\$ a été versée à Kruger Inc. et à PKGP.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux distributions à des fins fiscales définies dans la convention de société en commandite, la société en commandite a versé à ses commanditaires des avances totalisant 3,5 M\$, dont une tranche de 0,6 M\$ a été affectée au paiement mensuel d'impôt au nom de PTKP et dont le reste a été avancé à Kruger Inc. et à PKGP. Les avances ne portent pas intérêt, sont sans recours et ont été portées en déduction de la distribution à des fins fiscales de 6,9 M\$ versée par la société en commandite le 27 février 2015.

16 Impôt sur le résultat

La société en commandite n'est pas une entité assujettie à l'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013. Le résultat imposable de la société en commandite passe aux commanditaires, soit Kruger Inc., PKGP et PTKP. En revanche, les filiales de la société en commandite, à savoir, KP USA, KTG, TAD Canco Inc., GTM et TAD Luxembourg S.A.R.L, sont des entités constituées en société et, par conséquent, sont assujetties à l'impôt.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

L'économie d'impôt consolidée de 1,8 M\$ réalisée par la société en commandite pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (économie de 10,9 M\$ au 31 décembre 2013) se rattache à ses filiales KP USA, KTG, TAD Canco Inc. et GTM.

Le tableau suivant présente les éléments de l'impôt sur le résultat :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Charge d'impôt exigible	2 038	1 507
Charge d'impôt différé	(3 878)	(12 447)
	(1 840)	(10 940)

Le tableau suivant présente en détail la charge d'impôt sur le résultat et le rapprochement des taux d'imposition fédéral et provincial combinés prévus par la loi et du taux d'imposition effectif :

	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	\$	%	\$	%
Taux d'imposition fédéral et provincial combinés, déduction faite du crédit pour fabrication et transformation	5 018	26,1	9 914	26,1
Résultat imposé entre les mains des commanditaires	(6 238)	(32,4)	(15 145)	(39,9)
Écart des taux d'imposition prévus par la loi pour les établissements à l'étranger	(526)	(2,7)	(2 078)	(5,5)
Crédits d'impôt à l'investissement	(118)	(0,7)	(3 611)	(9,5)
Différences permanentes et autres	24	0,1	(20)	-
	(1 840)	(9,6)	(10 940)	(28,8)

Le tableau suivant présente une analyse du passif (de l'actif) d'impôt différé :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Immobilisations corporelles	35 999	13 319
Pertes d'exploitation nettes	(45 860)	(23 229)
Dette à long terme et frais de financement différés	(6 068)	(261)
Stocks et charges à payer	(2 524)	(3 183)
Autres	(1 112)	(787)
	(19 565)	(14 141)

Le tableau suivant présente une analyse du passif (de l'actif) d'impôt différé :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Passif (actif) d'impôt différé devant être recouvré dans 12 mois	(2 640)	(387)
Passif (actif) d'impôt différé devant être recouvré dans plus de 12 mois	(16 925)	(13 754)
	(19 565)	(14 141)

En plus de ce qui précède, la société en commandite possède des actifs d'impôt différé de 13,4 M\$ lié à des pertes d'exploitation nettes reportées en avant qui n'ont pas été constatées dans les états financiers consolidés.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Au 31 décembre 2014, la société en commandite disposait des pertes d'exploitation nettes suivantes pouvant être reportées en avant :

	Palier fédéral américain \$	Date d'échéance	Palier des états américains \$	Date d'échéance	Canada \$	Date d'échéance
2003	5	2023	-	2018	-	
2004	4 657	2024	1 166	2019	-	
2005	24	2025	-	2020	-	
2006	5 142	2026	5 140	2021	-	
2009	1 415	2029	-	2025	-	
2011	555	2031	105	2026	871	2031
2012	2 456	2032	2 133	2027	8 067	2032
2013	51 781	2033	27 496	2028	17 601	2033
2014	60 259	2034	31 762	2029	18 486	2034
	<u>126 294</u>		<u>67 802</u>		<u>45 025</u>	

Au 31 décembre 2014, la société en commandite disposait des crédits d'impôt d'États américains suivants pouvant être reportés en avant :

	État américain \$	Date d'échéance
2002	60	2017
2003	46	2018
2004	41	2019
2005	55	2020
2006	8	2021
2007	118	2022
2008	123	2023
2009	48	2024
2010	92	2025
2011	155	2026
2012	3 514	2027
2013	11 385	2028
2014	750	2029
	<u>16 395</u>	

Ces crédits peuvent être utilisés pour réduire la taxe d'accise et de franchise du Tennessee qui serait autrement entièrement payable par sa filiale, KTG.

17 Transactions entre parties liées

La société en commandite effectue la vente et l'acquisition de biens et de services avec Kruger Inc. et ses filiales (« parties liées ») dans le cours normal de ses activités. Ces transactions ne portent pas intérêt et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant convenu par les parties liées.

Les ventes des biens à Kruger Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont totalisé 1,7 M\$ (4,8 M\$ au 31 décembre 2013). Les ventes des biens aux filiales de Kruger Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont totalisé 0,2 M\$ (0,6 M\$ au 31 décembre 2013). Les biens sont vendus aux prix et modalités qui seraient offerts à des tiers. La prestation des services a eu lieu conformément aux conditions décrites dans les conventions conclues avec les parties liées.

Les achats des biens et services auprès de Kruger Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont totalisé 28,1 M\$ (28,6 M\$ au 31 décembre 2013). Les achats des biens et services auprès des filiales de Kruger Inc. pour la même période ont totalisé 14,2 M\$ (9,5 M\$ au 31 décembre 2013). Les biens sont acquis auprès de Kruger Inc. et des parties liées aux conditions et modalités commerciales d'usage. Ces achats de biens et de services sont pris en compte dans le coût des produits vendus et les frais généraux de l'état consolidé du résultat global. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des frais de gestion de 4,1 M\$ (4,0 M\$ au 31 décembre 2013) ont été versés à Kruger Inc. en contrepartie de services de gestion rendus à la société en commandite.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Le tableau qui suit présente les soldes des créances sur parties liées ou des dettes envers des parties liées :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Créances sur Kruger Inc.	220	1 255
Créances sur des filiales de Kruger Inc.	28	174
Créances sur PTKP	53	-
	<u>301</u>	<u>1 429</u>
Dettes envers Kruger Inc.		
Dettes envers les filiales de Kruger Inc.	2 978	3 472
	<u>1 409</u>	<u>1 662</u>
	<u>4 387</u>	<u>5 134</u>

Toutes les créances sur parties liées ou les dettes envers des parties liées doivent être réglées dans les deux mois qui suivent la date de la vente ou de l'achat. Ces montants ne comportent pas de sûreté et ne portent pas intérêt. Aucune provision n'est constituée pour les créances sur parties liées aux 31 décembre 2014 et 2013. Aucune dette n'est exigible auprès des parties liées aux 31 décembre 2014 et 2013.

La société en commandite doit payer les distributions suivantes à ses parties liées :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Distributions à payer à Kruger Inc.	8 179	7 871
Distributions à payer à PKGP	1	1
Distributions à payer à PTKP	1 601	1 583
Total des distributions à payer	<u>9 781</u>	<u>9 455</u>

La société en commandite a versé les distributions de parts de société en commandite, les distributions à des fins fiscales et les avances suivantes à ses parties liées :

	2014			
	Distributions à des fins fiscales	Avances	Distributions de parts de société en commandite	Total
	\$	\$	\$	\$
Distributions versées à Kruger Inc. ^{a)}	2 890	2 890	15 877	21 657
Distributions versées à PKGP	1	-	3	4
Distributions versées à PTKP	459	584	6 350	7 393
Total des distributions versées	<u>3 350</u>	<u>3 474</u>	<u>22 230</u>	<u>29 054</u>
	2013			
	Distributions à des fins fiscales	Avances	Distributions de parts de société en commandite	Total
	\$	\$	\$	\$
Distributions versées à Kruger Inc. ^{a)}	-	-	12 475	12 475
Distributions versées à PKGP	-	-	3	3
Distributions versées à PTKP	-	-	5 058	5 058
Total des distributions versées	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>17 536</u>	<u>17 536</u>

- a) Au cours des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, des distributions de parts de société en commandite ont été versées à Kruger Inc., déduction faite des distributions réinvesties dans le cadre du RRD. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les distributions réinvesties par Kruger Inc. dans le cadre du RRD ont totalisé 15,9 M\$ (12,5 M\$ au 31 décembre 2013).

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

18 Engagements et éventualités

Le tableau qui suit présente les dettes au titre des engagements en vertu des contrats de location simple non résiliables sur des terrains, des bâtiments, des services de TI, des véhicules et d'autre matériel ou outillage :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Moins de 1 an	14 802	13 040
De 1 an à 5 ans	47 728	46 017
Plus de 5 ans	52 254	57 444
	<u>114 784</u>	<u>116 501</u>

La charge relative aux contrats de location simple comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, telle qu'elle est présentée dans l'état consolidé du résultat global, s'élève à 13,8 M\$ (12,3 M\$ au 31 décembre 2013).

Au 31 décembre 2014, la société en commandite avait des engagements en vertu de contrats de service totalisant 1,6 M\$ pour 2015 et 0,4 M\$ pour 2016.

La société en commandite s'est engagée à assumer les coûts associés à l'implantation de lignes de transport d'électricité souterraines permettant l'approvisionnement de l'usine à Gatineau. Ces coûts seront inscrits à l'actif et amortis sur leur durée d'utilité estimative.

De temps à autre dans le cours normal des activités, la société en commandite est appelée à intervenir dans divers enjeux liés à des litiges. La société en commandite n'a aucune raison de croire que l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce que de tels litiges en cours aient une incidence défavorable significative sur sa situation financière, sur son résultat d'exploitation ou sur sa capacité d'exercer ses activités commerciales.

Au 31 décembre 2014, la société en commandite disposait de lettres de crédit irrévocables en cours totalisant 29,6 M\$ (32,4 M\$ au 31 décembre 2013), y compris les lettres de crédit concernant les régimes de retraite dont il est question à la note 11.

19 Charges par nature

	2014	2013
	\$	\$
Coûts des matières et coûts de production	365 572	318 879
Salaires et autres charges au titre des avantages du personnel	230 701	214 054
Matériaux d'entretien et main-d'œuvre	39 923	45 954
Coût de l'énergie	77 869	62 701
Dotations aux amortissements	37 698	34 142
Transport et distribution	127 376	111 095
Frais de marketing, de vente et d'administration	82 625	86 720
Total des charges par nature	<u>961 764</u>	<u>873 545</u>

Les éléments suivants sont également classés dans l'état consolidé du résultat global :

	2014	2013
	\$	\$
Coût des produits vendus	879 139	786 825
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	82 625	86 720
	<u>961 764</u>	<u>873 545</u>

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

20 Information sectorielle

Secteurs à présenter

Pour établir les secteurs d'exploitation, la direction s'est fondée sur les rapports revus par le chef de la direction qui est considéré comme le principal responsable des décisions d'exploitation. La société en commandite exerce des activités dans les trois secteurs suivants : le secteur des produits de consommation (« PDC »), le secteur des PHF et le secteur Autres.

a) PDC

Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada (à New Westminster, en Colombie-Britannique; à Crabtree, Sherbrooke et Gatineau, au Québec) et aux États-Unis (à Memphis, dans le Tennessee). Le secteur PDC comprend les ventes de produits de papier de marques telles que Cashmere^{MD}, Purex^{MD}, White Swan^{MD}, Scotties^{MD}, Sponge Towels^{MD} et White Cloud^{MD} et des produits de papier de marques de distributeurs.

b) PHF

Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada. Le secteur PHF vend, principalement par l'intermédiaire de distributeurs, des produits de papier à des entreprises qui œuvrent dans des secteurs tels la gestion immobilière, les soins de santé, la restauration, la fabrication et l'hébergement, ainsi qu'à des installations publiques.

c) Autres

Entrent dans ce secteur les ventes de bobines mères effectuées par la société en commandite à d'autres entreprises de fabrication de papier principalement aux États-Unis, mais aussi au Canada. Ce secteur comprend également les ventes de fibres recyclées, principalement à la société mère. Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada.

Le résultat d'exploitation des secteurs correspond au résultat de chaque secteur avant i) la charge d'intérêts, ii) l'impôt, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte de valeur (reprise) des actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la cession d'immobilisations corporelles, vii) les écarts de change latents, viii) les charges non récurrentes liées aux activités de restructuration et ix) la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite. Les actifs, les activités et les salariés de la société en commandite se trouvent principalement au Canada et aux États-Unis. Les mêmes actifs à long terme de la société en commandite sont employés dans les secteurs PDC, PHF et Autres. Par conséquent, les actifs ne peuvent être attribués à ces secteurs.

	PDC	PHF	Autres	2014
	\$	\$	\$	Total
				\$
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	842 635	184 263	19 270	1 046 168
Résultat d'exploitation du secteur	123 606	1 687	(3 657)	121 636
Dotation aux amortissements				37 698
Charge d'intérêts				44 730
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite				13 759
Profit sur la vente d'immobilisations corporelles				(135)
Coûts de restructuration				2 835
Perte de change latente				3 522
Résultat avant impôt				19 227
Impôt sur le résultat				(1 840)
Résultat net de l'exercice				21 067

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

				2013
	PDC	PHF	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	792 670	154 304	8 372	955 346
Résultat d'exploitation du secteur	110 342	6 608	(722)	116 228
Dotation aux amortissements				34 142
Charge d'intérêts				42 251
Reprise d'actifs non financiers				(1 789)
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite				(723)
Profit sur la vente d'immobilisations corporelles				(5)
Coûts de restructuration				1 372
Perte de change latente				2 992
Résultat avant impôt				37 988
Impôt sur le résultat				(10 940)
Résultat net de l'exercice				48 928

Secteurs géographiques

La société en commandite exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Les produits des activités ordinaires et les actifs sont attribués aux secteurs géographiques en fonction de l'emplacement respectif des clients et des actifs à long terme.

				2014
	Canada	É.-U.	Mexique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	699 996	316 738	29 434	1 046 168
Immobilisations corporelles	299 127	353 635	-	652 762
Goodwill	160 939	-	-	160 939
Immobilisations incorporelles	14 052	-	-	14 052

				2013
	Canada	É.-U.	Mexique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	688 173	239 225	27 948	955 346
Immobilisations corporelles	292 561	324 126	-	616 687
Goodwill	152 021	-	-	152 021
Immobilisations incorporelles	13 483	-	-	13 483

21 Rémunération des principaux dirigeants

	2014	2013
	\$	\$
La rémunération des principaux dirigeants comprend ce qui suit :		
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	5 431	5 749
Avantages postérieurs au départ à la retraite	374	350
Autres avantages à long terme	51	469
	5 856	6 568

Parmi les principaux dirigeants, on trouve les membres de la haute direction de la société en commandite.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

22 Instruments financiers

Classement des instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, prêts et créances, et passifs financiers.

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur au 31 décembre 2014 :

	Classement	Évaluation	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	51 788	51 788
Créances clients et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti	107 092	107 092
Créances sur parties liées	Prêts et créances	Coût amorti	301	301
Avances versées aux commanditaires	Prêts et créances	Coût amorti	3 474	3 474
Dérivé incorporé	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur	2 431	2 431
Placements disponibles à la vente	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur	1 198	1 198
Dettes fournisseurs et autres dettes	Passifs financiers	Coût amorti	(173 228)	(173 228)
Dettes envers des parties liées	Passifs financiers	Coût amorti	(4 387)	(4 387)
Distributions à verser	Passifs financiers	Coût amorti	(9 781)	(9 781)
Dettes à long terme	Passifs financiers	Coût amorti	(367 525)	(393 318)
Passif lié aux parts de société en commandite	Passifs financiers	Coût amorti	(128 123)	(128 123)

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au 31 décembre 2014, par niveau :

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Dérivé incorporé	-	2 431	-	2 431
Placements disponibles à la vente	1 198	-	-	1 198

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur au 31 décembre 2013 :

	Classement	Évaluation	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	87 674	87 674
Créances clients et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti	94 789	94 789
Créances sur parties liées	Prêts et créances	Coût amorti	1 429	1 429
Dérivé incorporé	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur	3 028	3 028
Placements disponibles à la vente	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur	906	906
Dettes fournisseurs et autres dettes	Passifs financiers	Coût amorti	(188 503)	(188 503)
Dettes envers des parties liées	Passifs financiers	Coût amorti	(5 134)	(5 134)
Distributions à verser	Passifs financiers	Coût amorti	(9 455)	(9 455)
Dettes à long terme	Passifs financiers	Coût amorti	(350 289)	(377 295)
Passif lié aux parts de société en commandite	Passifs financiers	Coût amorti	(117 839)	(117 839)

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au 31 décembre 2013, par niveau :

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Dérivé incorporé	-	3 028	-	3 028
Placements disponibles à la vente	906	-	-	906

Juste valeur

Les instruments financiers à court terme sont composés de la trésorerie et de ses équivalents, des créances clients et autres créances, des créances sur parties liées, des avances versées aux commanditaires, des dettes fournisseurs et autres dettes, des dettes envers des parties liées et des distributions à payer, leur juste valeur avoisinant leur valeur comptable étant donné qu'ils viennent à échéance dans un avenir proche. Au 31 décembre 2014, la juste valeur des billets de premier rang était de 189,0 M\$ (189,0 M\$ au 31 décembre 2013), établie selon la valeur boursière de la dette sur le marché hors cote. Les justes valeurs de la facilité Nordea et de la facilité de la Caisse étaient, respectivement, de 38,2 M\$ et de 163,9 M\$ (42,1 M\$ et 143,0 M\$ au 31 décembre 2013), ce qui avoisine le montant du capital impayé, le taux d'intérêt se rapprochant des taux d'intérêt courants du marché. Au 31 décembre 2014, la juste valeur des emprunts était de 2,2 M\$ (3,2 M\$ au 31 décembre 2013).

Pour estimer la juste valeur de l'instrument dérivé incorporé, la direction a utilisé une méthode d'établissement des prix fondée sur les taux d'intérêt pondérés selon les probabilités. La méthode d'évaluation utilisée est classée comme étant une méthode de niveau 2.

La juste valeur des placements disponibles à la vente est établie en fonction des prix cotés sur un marché actif. Au 31 décembre 2014, les profits latents n'étaient pas significatifs et ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. La méthode d'évaluation utilisée relève du niveau 1 de l'évaluation à la juste valeur.

Juste valeur du passif lié aux parts de société en commandite

Le passif lié aux parts de société en commandite est classé comme passif financier au coût amorti. La direction a estimé la juste valeur du passif lié aux parts de société en commandite selon un modèle fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses visent l'obligation au titre de l'impôt, le taux d'actualisation et le taux de capitalisation propre au secteur (voir la note 4).

Objectifs et politiques relatives à la gestion des risques financiers

En raison de ses activités, la société en commandite est exposée à divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de change, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à s'acquitter de ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société en commandite qui sont exposés à un risque de crédit comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres créances, les créances sur parties liées et les avances versées aux commanditaires. La société en commandite place sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières hautement notées.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

La société en commandite vend ses produits à une variété de clients selon certaines modalités de crédit et est ainsi exposée à plusieurs risques de crédit. Les créances clients ordinaires sont recouvrables dans les 30 jours suivant la date de facturation, et les montants non recouverts plus de 90 jours à compter de la date de facturation sont considérés comme des montants en souffrance. La société en commandite évalue régulièrement la solidité financière de ses clients et réduit son exposition aux risques soulevés en diminuant la limite de crédit des comptes à risque élevé. Les clients de la société en commandite sont des sociétés bien établies et, par conséquent, la société en commandite a connu des pertes financières mineures relatives au risque de crédit. Elle juge donc que son exposition au risque de crédit est limitée.

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Créances clients	102 555	90 782
Moins la provision pour créances douteuses	(672)	(353)
Total des créances clients, montant net	101 883	90 429
Créances clients, montant net		
De 0 à 60 jours	100 724	90 132
De 61 à 90 jours	1 066	299
Plus de 90 jours	765	351
Moins la provision pour créances douteuses	(672)	(353)
	101 883	90 429

Aux termes de la convention de société en commandite, les avances versées aux commanditaires sont réglées lorsque la société en commandite déclare la distribution à des fins fiscales. Par conséquent, l'exposition au risque de crédit relativement aux avances versées aux commanditaires est limitée.

Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que le résultat de la société en commandite fluctue en raison des variations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain.

La société en commandite vend certains de ses produits en dollars américains aux prix en vigueur dans cette devise. La majeure partie de son exposition au risque de change est naturellement compensée par les dépenses effectuées en dollars américains et par la dette libellée en dollars américains.

Au 31 décembre 2014, les passifs nets de la société en commandite libellés en dollars américains totalisaient 42,2 M\$ (50,0 M\$ au 31 décembre 2013). Si la valeur du dollar canadien avait augmenté (diminué) de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, l'incidence hypothétique sur le résultat avant impôt pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 aurait été une augmentation ou une diminution de 2,1 M\$ (2,5 M\$ au 31 décembre 2013).

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir une quantité suffisante de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à assurer que la société en commandite dispose d'un nombre suffisant de facilités de crédit autorisées pour financer ses activités. Au 31 décembre 2014, la société en commandite disposait de facilités de crédit inutilisées de 95,4 M\$ (92,6 M\$ au 31 décembre 2013). La société en commandite établit des prévisions afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds suffisants pour remplir ses obligations. Elle veille à ce que sa facilité de crédit n'arrive pas à échéance avant deux ans afin de diminuer les risques de refinancement. Sa capacité de s'acquitter de ses obligations repose sur le recouvrement de ses créances clients dans le délai imparti et sur l'accès à un volume suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au-delà des besoins prévus. Le montant de 173,2 M\$ (188,5 M\$ au 31 décembre 2013) au titre des dettes fournisseurs et autres dettes de la société en commandite est exigible dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Les tableaux qui suivent présentent les obligations contractuelles de la société en commandite relativement à ses instruments financiers :

	31 décembre 2014		
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$
Dettes à long terme ^{a)}	35 143	436 112	-
Dettes fournisseurs et autres dettes	173 228		
Dettes envers des parties liées	4 387		
Distributions à payer	9 781		

a) La dette à long terme comprend les remboursements du capital et une estimation des intérêts fondée sur les taux d'intérêt actuels.

	31 décembre 2013		
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$
Dettes à long terme ^{a)}	34 899	438 579	7 170
Dettes fournisseurs et autres dettes	188 503		
Dettes envers des parties liées	5 134		
Distributions à payer	9 455		

a) La dette à long terme comprend les remboursements du capital et une estimation des intérêts fondée sur les taux d'intérêt actuels.

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte du passif lié aux parts de société en commandite. Les paiements relatifs au passif lié aux parts de société en commandite sont versés au moment de la déclaration de la distribution à des fins fiscales, laquelle s'élève à 6,9 M\$ pour 2014 (3,5 M\$ en 2013). Le passif lié aux parts de société en commandite est estimé à partir des distributions à des fins fiscales futures estimées et constitue une obligation qui demeurera en vigueur indéfiniment (voir la note 4).

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2014, les dettes à taux variable de la société en commandite se sont établies à néant (néant au 31 décembre 2013). Ces emprunts portent intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base américain, au taux des acceptations bancaires ou au taux LIBOR, majorés des marges applicables. La marge applicable aux emprunts varie de 0,20 % à 2,50 %. Ainsi, la société en commandite n'est pas exposée aux fluctuations des taux d'intérêt.

23 Gestion du capital

La politique de la société en commandite vise le maintien d'un capital suffisant pour conserver une situation financière consolidée saine ou pour satisfaire à des tests financiers relatifs aux facilités de crédit.

Le capital est composé de la dette nette (soit la dette à long terme moins la trésorerie et ses équivalents) et des capitaux propres (y compris les parts de société en commandite classées en tant que passif). La société en commandite veille au respect des clauses restrictives régissant la dette auxquelles elle est soumise en vertu de règles externes et qui ont été établies conformément aux exigences de ses facilités de crédit. Ces exigences comprennent l'observation de restrictions à l'égard de ratios trimestriels de la dette nette sur les capitaux permanents, de la dette sur le BAIIA, de couverture des charges fixes par le BAIIA et du fonds de roulement. Les restrictions ont été convenues avec les prêteurs lors de l'établissement des facilités de crédit.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

24 Frais de démantèlement et de remise en état des lieux

La société en commandite est assujettie à la vaste réglementation de divers organismes fédéraux et provinciaux relativement à l'observation des normes de contrôle environnemental. Ces normes et règlements imposent des limites de déversement de matières dans l'environnement et exigent de la société en commandite qu'elle exerce ses activités de façon conforme aux conditions des permis et d'autres autorisations gouvernementales. Les dépenses au titre des obligations de démantèlement et de remise en état des lieux futures varieront selon l'émergence de nouvelles règles et les avancées technologiques.

25 Dépendance économique

La société en commandite fabrique, distribue et vend un large éventail de produits de papier jetables et des produits connexes principalement au Canada et aux États-Unis. Au 31 décembre 2014, la société en commandite comptait trois clients principaux représentant 42,2 % (41,4 % au 31 décembre 2013) du total de ses produits des activités ordinaires, notamment un client représentant 18,5 % (19,0 % au 31 décembre 2013) et un autre client représentant 10,7 % (11,8 % au 31 décembre 2013) du total des produits des activités ordinaires. La concentration du risque de crédit de la société en commandite découle principalement de son exposition à ces trois clients et se chiffre à environ 26,4 % des créances clients au 31 décembre 2014 (31,8 % au 31 décembre 2013). Ces clients sont compris dans le secteur des produits de consommation.

26 Éléments du fonds de roulement hors trésorerie

La variation des éléments du fonds de roulement hors trésorerie, telle qu'elle est présentée dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, s'établit comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances	(9 173)	2 951
Diminution (augmentation) des créances sur parties liées	1 173	(78)
Diminution (augmentation) des stocks	8 736	(32 039)
Augmentation des charges payées d'avance	(84)	(320)
Augmentation des autres actifs	(206)	(1 183)
Diminution (augmentation) de l'impôt sur le résultat	(39)	39
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et autres dettes	(12 114)	282
Diminution des dettes envers des parties liées	(747)	(3 923)
	<u>(12 454)</u>	<u>(34 271)</u>

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

27 Reclassements dans les états financiers

Les éléments suivants ont été reclassés dans l'état consolidé du résultat global de 2013 afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré :

	<u>Montant présenté</u>	<u>Ajustements</u>	<u>Présentation ajustée</u>
Produits des activités ordinaires	955 346	-	955 346
Charges			
Coût des produits vendus	675 730	111 095	786 825
Charges d'exploitation ^{a)}	199 794	(113 074)	86 720
Reprise d'actifs non financiers	(1 789)	-	(1 789)
Coûts de restructuration	1 372	-	1 372
Résultat d'exploitation	80 239	1 979	82 218
Charges d'intérêts	42 251	-	42 251
Autres charges	-	1 979	1 979
Résultat avant impôt	37 988	-	37 988
Impôt sur le résultat	(10 940)	-	(10 940)
Résultat net de l'exercice	48 928	-	48 928

a) Les charges d'exploitation ont été renommées « frais de vente, frais généraux et frais d'administration ».

Le reclassement n'a eu aucune incidence sur le montant du résultat net présenté pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Les autres éléments demeurent inchangés.

Certains éléments ont été reclassés dans l'état consolidé de la situation financière et dans le tableau consolidé des flux de trésorerie afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

Le reclassement effectué dans les états financiers améliore la compréhension des activités de la société en commandite et donne lieu à un reclassement plus comparable à celui des pairs.



PAPIERS TISSU KP INC.

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013

Le 11 mars 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Papiers Tissu KP Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Papiers Tissu KP Inc., qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, les états du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Papiers Tissu KP Inc. au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Papiers Tissu KP Inc.

État de la situation financière

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Actif		
Actifs courants		
Distributions à recevoir	1 601	1 583
Actifs non courants		
Participation dans une entreprise associée (note 5)	153 732	161 584
Total de l'actif	155 333	163 167
Passif		
Passifs courants		
Dividendes à payer (note 7)	1 601	1 583
Dettes envers la société en commandite	53	-
Avances reçues de la société en commandite (note 6)	584	-
Impôt à payer	495	580
	<u>2 733</u>	<u>2 163</u>
Passifs non courants		
Impôt différé (note 6)	2 005	3 033
Total du passif	4 738	5 196
Capitaux propres		
Actions ordinaires (note 7)	10 138	9 068
Surplus d'apport (note 7)	144 819	144 819
Résultats non distribués	(12 220)	709
Cumul des autres éléments du résultat global	7 858	3 375
Total des capitaux propres	150 595	157 971
Total du passif et des capitaux propres	155 333	163 167

Événements postérieurs à la date de clôture (note 7)

Approuvé par le conseil d'administration,

/s/ James Hardy

Administrateur

/s/ Alexandre Patte

Administrateur

Papiers Tissu KP Inc.

État du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

	2014	2013
	\$	\$
Résultat tiré de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence (note 5)	(2 379)	1 113
Profit sur la réévaluation de l'option de surallocation (note 5)	-	375
Profit de dilution (note 7)	102	240
Résultat avant impôt sur le résultat	(2 277)	1 728
Charge (produit) d'impôt (note 6)		
Impôt exigible	1 136	580
Impôt différé	(895)	1 433
	241	2 013
Perte nette de l'exercice	(2 518)	(285)
Autres éléments du résultat global, déduction faite de la charge (du produit) d'impôt (note 8)		
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Réévaluation des prestations de retraite	(3 692)	8 130
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	(351)	88
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net :		
Placements disponibles à la vente	2	10
Écarts de conversion	4 481	3 178
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice	440	11 406
Résultat global de l'exercice	(2 078)	11 121
Perte de base par action	(0,29)	(0,03)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	8 834 508	8 752 830

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Papiers Tissu KP Inc.
État des variations des capitaux propres
Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions)

	Actions ordinaires		Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
	Nombre	\$				
1^{er} janvier 2013	8 000 001	140 000	-	(583)	187	139 604
Émission d'actions ordinaires (note 7)	792 973	13 887	-	-	-	13 887
Dividendes à payer	-	-	-	(1 583)	-	(1 583)
Dividendes versés	-	-	-	(5 058)	-	(5 058)
Réduction du solde légal de capital déclaré (note 7)	-	(144 819)	144 819	-	-	-
Réévaluation des prestations de retraite	-	-	-	8 130	-	8 130
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	-	88	-	88
Placements disponibles à la vente	-	-	-	-	10	10
Écarts de conversion	-	-	-	-	3 178	3 178
Perte nette de l'exercice	-	-	-	(285)	-	(285)
31 décembre 2013	8 792 974	9 068	144 819	709	3 375	157 971
1^{er} janvier 2014	8 792 974	9 068	144 819	709	3 375	157 971
Émission d'actions ordinaires (note 7)	69 005	1 070	-	-	-	1 070
Dividendes déclarés	-	-	-	(1 601)	-	(1 601)
Dividendes versés	-	-	-	(4 767)	-	(4 767)
Réévaluation des prestations de retraite	-	-	-	(3 692)	-	(3 692)
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	-	(351)	-	(351)
Placements disponibles à la vente	-	-	-	-	2	2
Écarts de conversion	-	-	-	-	4 481	4 481
Perte nette de l'exercice	-	-	-	(2 518)	-	(2 518)
31 décembre 2014	8 861 979	10 138	144 819	(12 220)	7 858	150 595

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Papiers Tissu KP Inc.
Tableau des flux de trésorerie
Exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette de l'exercice	(2 518)	(285)
Éléments hors trésorerie		
Résultat tiré de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	2 379	(1 113)
Profit sur la réévaluation de l'option de surallocation	-	(375)
Profit de dilution	(102)	(240)
Impôt sur le résultat	241	2 013
Total des éléments hors trésorerie	2 518	285
Paiements d'impôt	(1 043)	-
Distributions à des fins fiscales reçues	459	-
Avances reçues	584	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Participation dans une entreprise associée (note 5)	(1 070)	(13 887)
Distributions de parts de société en commandite reçues	6 350	5 058
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	5 280	(8 829)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission d'actions ordinaires (note 7)	1 070	13 887
Dividendes versés	(6 350)	(5 058)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(5 280)	8 829
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour l'exercice	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	-	-

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Papiers Tissu KP Inc.

Notes annexes

31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

1 Renseignements généraux

Papiers Tissu KP Inc. (« PTKP » ou la « société ») a été constituée le 1^{er} octobre 2012 aux termes de statuts constitutifs sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Au 31 décembre 2014, la société détenait une participation de 16,5 % (16,7 % au 31 décembre 2013) dans Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. » ou la « société en commandite »), société ayant pour activités principales de produire, de distribuer, de commercialiser et de vendre une vaste gamme de produits de papiers jetables, notamment du papier hygiénique, du papier mouchoir, des essuie-tout et des serviettes de table, tant pour le marché des produits de consommation que pour le marché hors foyer en Amérique du Nord. Le siège social de la société est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada.

2 Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que celles-ci ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), conformément aux interprétations de l'International Financial Reporting Committee approuvées par le Conseil des normes comptables du Canada aux fins de l'intégration dans la Partie 1 du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 11 mars 2015.

3 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées pour la préparation des présents états financiers sont les suivantes :

a) *Participation dans des entreprises associées*

La société entend par « entreprises associées » les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable sans toutefois en détenir le contrôle. La société comptabilise sa participation dans de telles entreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est comptabilisée initialement au coût, puis sa valeur comptable est ajustée pour prendre en compte la quote-part revenant à la société du résultat des entreprises associées présenté dans le résultat et du résultat global des entreprises associées présenté dans les autres éléments du résultat global.

Les profits latents sur les transactions entre la société et les entreprises associées sont éliminés proportionnellement à la participation de la société dans ces entreprises. Les pertes latentes sont également éliminées à moins que la transaction ne procure une indication de dépréciation de l'actif transféré. Les profits ou pertes de dilution découlant des variations des participations dans les entreprises associées sont comptabilisés dans le résultat.

La société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de dépréciation de ses participations dans des entreprises associées. Dans l'affirmative, la valeur comptable de la quote-part des actifs sous-jacents des entreprises associées qui revient à la société est ramenée à sa valeur recouvrable nette (c'est-à-dire, la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité), et la perte de valeur est comptabilisée en résultat dans les autres profits et pertes (montant net).

b) *Impôt sur le résultat*

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans le résultat sauf dans la mesure où il se rapporte aux éléments comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres; dans ce cas, l'impôt sur le résultat est aussi comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, selon le cas.

Papiers Tissu KP Inc.

Notes annexes

31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

L'impôt exigible représente l'impôt à payer prévu sur le bénéfice imposable de l'exercice, aux taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture, et tout ajustement de l'impôt à payer à l'égard des exercices antérieurs.

En général, l'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif acquis ou d'un passif repris dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, à la date de la transaction, n'avait pas de répercussion sur le résultat comptable ou fiscal. Un actif ou un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires liées à des participations dans des filiales et dans des entreprises associées sauf, dans le cas des filiales, lorsque la société peut décider de la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est établi sur une base non actualisée selon les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture censés s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont classés dans les actifs ou les passifs non courants.

c) *Capital-actions*

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en réduction des capitaux propres.

d) *Résultat par action*

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des instruments ayant un effet dilutif. Le nombre d'actions inclus relativement aux options, aux bons de souscription et aux instruments analogues est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions. La société ne dispose à l'heure actuelle d'aucun instrument potentiellement dilutif.

e) *Normes comptables appliquées à l'exercice clos le 31 décembre 2014*

i) Les modifications apportées à IAS 32 *Compensation des actifs financiers et des passifs financiers* établissent les règles en matière de compensation des actifs et des passifs financiers. La norme modifiée précise qu'un actif ou un passif financier doit être compensé et que le montant net doit être présenté si, et seulement si, l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Ces modifications exigent une clarification de quatre principaux critères : la définition du droit juridiquement exécutoire de compenser les montants, le fait pour l'entité de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément, la compensation des garanties et l'unité de comptabilisation pour l'application des exigences en matière de compensation. L'adoption de cette modification n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers.

Papiers Tissu KP Inc.

Notes annexes

31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

f) *Normes comptables publiées mais non encore appliquées*

Les normes révisées et modifications aux normes existantes suivantes entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, sauf, comme il est indiqué ci-dessous, lorsque l'application anticipée est permise. La société continue son évaluation de l'incidence de ces normes et modifications et n'a pas encore déterminé si elle les adoptera de façon anticipée.

- i) *IFRS 9 Instruments financiers*. En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers* rassemblant les volets portant sur le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture du projet de l'IASB visant à remplacer IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La norme s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son application anticipée est autorisée. La direction évalue actuellement la norme et n'a pas encore déterminé l'incidence qu'elle aura sur les états financiers.
- ii) *IAS 1 Présentation des états financiers*. En décembre 2014, l'IASB a publié des modifications afin de clarifier les indications données dans IAS 1 concernant l'importance relative et le regroupement, la présentation des sous-totaux, la structure des états financiers et les informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications font partie de l'Initiative de divulgation de l'IASB, qui explore la façon dont les divulgations dans les états financiers peuvent être améliorées. Les modifications s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, et l'adoption anticipée est permise. La direction évalue actuellement la norme et n'a pas encore déterminé l'incidence qu'elle aura sur les états financiers.

4 Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des présents états financiers conformément aux IFRS impose le recours à des estimations et à des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif présentés dans les états financiers et les informations sur les éventualités à la date de clôture, ainsi que les montants présentés des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Sur une base régulière et en tenant compte des informations disponibles, la direction évalue ses estimations et ses jugements, y compris ceux concernant la juste valeur et les méthodes comptables. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les ajustements nécessaires, le cas échéant, sont pris en compte dans le résultat de la période au cours de laquelle ils sont effectués.

Méthode de la mise en équivalence

La société applique la méthode de la mise en équivalence à sa participation dans PK S.E.C. La décision de recourir à la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser une participation, particulièrement lorsque le pourcentage de participation est inférieur à 20 %, découle d'une évaluation de faits et circonstances et nécessite, en fin de compte, beaucoup de jugement. Dans le cadre de sa révision des conventions, la direction a évalué les droits de la société. Compte tenu du fait que la société occupe trois des neuf sièges du conseil d'administration de PKGP Inc. (« PKGP »), la direction a conclu que la société est en mesure d'exercer une influence notable sur PK S.E.C.

Impôt sur le résultat

La société n'a pas comptabilisé à la date d'acquisition les actifs ou les passifs d'impôt différé liés aux différences entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de PK S.E.C. Par conséquent, la société suit de près les différences temporaires qui ont fait l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale et comptabilise les différences temporaires nouvellement établies au fur et à mesure qu'elles se produisent. L'établissement des différences temporaires faisant l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale nécessite une part importante de jugement.

Papiers Tissu KP Inc.

Notes annexes

31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

5 Participation dans une entreprise associée

Le tableau qui suit présente la variation de la valeur comptable de cette participation :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Solde à l'ouverture	161 584	139 499
Participation dans une entreprise associée	1 070	13 887
Quote-part du résultat	3 500	8 220
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	(5 879)	(7 107)
Quote-part des autres éléments du résultat global	307	13 111
Profit sur l'exercice de l'option de surallocation	-	375
Profit de dilution	102	240
Distributions à des fins fiscales	(584)	-
Distributions de parts de société en commandite	(6 368)	(6 641)
Solde à la clôture	153 732	161 584

Le résultat tiré de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence se compose des éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Quote-part du résultat	3 500	8 220
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	(5 879)	(7 107)
	(2 379)	1 113

Les tableaux qui suivent résument l'information financière relative aux actifs, aux passifs, aux produits des activités ordinaires et au résultat net de PK S.E.C., entreprise dans laquelle la société détient une participation de 16,5 % au 31 décembre 2014 (16,7 % au 31 décembre 2013). L'information financière provient des états financiers de PK S.E.C. pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Les actifs et les passifs présentés tiennent compte des ajustements de juste valeur apportés à la valeur comptable des actifs et des passifs de l'entreprise associée lors de l'acquisition.

	31 décembre 2014		
	Selon la méthode comptable de PK S.E.C.	Augmentation de la juste valeur	Selon la méthode comptable de PTKP
	\$	\$	\$
Actifs courants	321 636	-	321 636
Actifs non courants	870 365	586 516	1 456 881
Passifs attribuables à des parties autres que les porteurs de parts	716 375	8 800	725 175
Passifs liés aux parts de société en commandite	128 123	-	128 123
Actif net	347 503		
	Exercice clos le 31 décembre 2014		
	\$		
Produits des activités ordinaires	1 046 168		
Résultat net	21 067		
Autres éléments du résultat global	(5 361)		
Total du résultat global	15 706		

Papiers Tissu KP Inc.

Notes annexes

31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2013		
	Selon la méthode comptable de PK S.E.C.	Augmentation de la juste valeur	Selon la méthode comptable de PTKP
	\$	\$	\$
Actifs courants	340 804	-	340 804
Actifs non courants	820 732	621 512	1 442 244
Passifs attribuables à des parties autres que les porteurs de parts	690 411	11 238	701 649
Passifs liés aux parts de société en commandite	117 839	-	117 839
Actif net	353 286		
<hr/>			
	Exercice clos le		
	31 décembre		
	2013		
	\$		
Produits des activités ordinaires	955 346		
Résultat net	48 928		
Autres éléments du résultat global	72 642		
Total du résultat global	121 570		

Le tableau suivant présente un rapprochement entre la quote-part des capitaux propres de PK S.E.C. revenant à PTKP et la participation comptabilisée dans PTKP.

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Capitaux propres consolidés de PK S.E.C.	347 503	353 286
Ajout de la valeur à la constitution des passifs liés aux parts de société en commandite	118 562	118 562
Moins les capitaux propres attribuables à Kruger Inc. et à PKGP	(311 673)	(314 767)
Capitaux propres attribuables à PTKP	154 392	157 081
Participation de PTKP dans une entreprise associée	153 732	161 584
Écart découlant du rapprochement	660	(4 503)
Éléments faisant l'objet du rapprochement depuis la constitution :		
Frais d'émission de capitaux propres	(11 110)	(11 110)
Dotation à l'amortissement de l'augmentation de la juste valeur	14 142	8 263
Écarts de conversion liés à l'augmentation de la juste valeur	(2 239)	(1 041)
Distributions à des fins fiscales	584	-
Profit sur l'exercice de l'option de surallocation	(375)	(375)
Profit de dilution	(342)	(240)
	-	-

À l'égard de sa participation dans PK S.E.C., PTKP ne détient aucune garantie ou obligation contractuelle pour les ententes d'emprunt de PK S.E.C.

Le 10 janvier 2013, les preneurs fermes ont exercé leur option de surallocation, et la société a émis 750 000 actions ordinaires supplémentaires. Le produit de 13,1 M\$ obtenu par suite de cette émission a servi à la souscription de 750 000 parts de société en commandite de PK S.E.C. supplémentaires. La réévaluation de l'option de surallocation donnant droit à la société d'acquiescer des parts de société en commandite supplémentaires de PK S.E.C. a entraîné un profit de 0,4 M\$ qui a été comptabilisé pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le 15 janvier 2014, le 15 avril 2014, le 15 juillet 2014 et le 15 octobre 2014, dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes de la société (« RRD »), les distributions reçues par les actionnaires ont été utilisées pour l'acquisition de 69 005 parts additionnelles de PK S.E.C. pour un produit de 1,1 M\$ (note 7).

Papiers Tissu KP Inc.

Notes annexes

31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

6 Impôt sur le résultat

La société est assujettie à l'impôt sur sa part du résultat imposable de PK S.E.C. Elle n'a pas comptabilisé à la date d'acquisition les actifs ou les passifs d'impôt différé liés aux différences entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de PK S.E.C. Par conséquent, la société suit de près les différences temporaires qui ont fait l'objet de l'exemption relative à la comptabilisation initiale et comptabilise les différences temporaires nouvellement établies au fur et à mesure qu'elles se produisent.

Le tableau qui suit présente en détail la charge d'impôt sur le résultat :

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
	\$	\$
Impôt au taux prévu par la loi de 26 %	(592)	449
Différences permanentes et autres	110	97
Profit sur la réévaluation de l'option de surallocation et profit de dilution	(26)	(160)
Résultat imposé entre les mains des filiales	121	397
Réalisation d'avantages fiscaux non comptabilisés auparavant	1 493	1 333
Variation de la méthode comptable appliquée à la participation dans une entreprise associée	(865)	(103)
	<u>241</u>	<u>2 013</u>

Le tableau qui suit présente les composantes du passif d'impôt différé :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Passif (actif) d'impôt différé		
Participation dans une entreprise associée	751	1,577
Prestations de retraite	(267)	-
Frais financiers différés	(36)	(37)
Immobilisations corporelles	2 226	1 516
Autres	(669)	(23)
	<u>2 005</u>	<u>3 033</u>

Le tableau qui suit présente une analyse du passif d'impôt différé :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Passif d'impôt différé devant être réalisé dans plus de 12 mois	<u>2 005</u>	<u>3 033</u>
	<u>2 005</u>	<u>3 033</u>

Papiers Tissu KP Inc.

Notes annexes

31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

Le tableau qui suit présente la variation du passif d'impôt différé :

	2014	2013
	\$	\$
Solde d'ouverture	3 033	(105)
Montant imputé au résultat net	(895)	1 433
Montant imputé aux autres éléments du résultat global		
– réévaluation des écarts de conversion	669	475
Montant imputé aux autres éléments du résultat global		
– réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	(225)	13
Montant imputé aux autres éléments du résultat global		
– réévaluation des prestations de retraite	(577)	1 215
Montant imputé aux autres éléments du résultat global		
– évaluation à la valeur de marché des placements disponibles à la vente	-	2
	<u>2 005</u>	<u>3 033</u>

Le 13 décembre 2012, parallèlement à l'émission de parts de société en commandite à PTKP, la convention de société en commandite a été modifiée afin d'exiger que PK S.E.C., sous réserve de l'observation des obligations contractuelles et des lois applicables, verse des distributions à ses commanditaires pour un montant qui permette à PTKP de s'acquitter de son obligation d'effectuer des paiements au titre de l'impôt fédéral et provincial (la « distribution à des fins fiscales »). Le 28 février 2014, PTKP a reçu une distribution à des fins fiscales de 0,6 M\$ de PK S.E.C. visant à régler ses obligations d'impôt fédéral et provincial.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux distributions à des fins fiscales définies dans la convention de société en commandite, PTKP a reçu de PK S.E.C. une avance de 0,6 M\$ destinée au paiement mensuel d'impôt. L'avance ne porte pas intérêt, est sans recours et sera réglée au moment de la déclaration annuelle de la distribution à des fins fiscales. Le 27 février 2015, PTKP a reçu de PK S.E.C. une distribution à des fins fiscales de 1,2 M\$ visant à régler ses obligations d'impôt fédéral et provincial pour l'exercice 2014.

7 Dividendes

Le 15 janvier 2014, la société a versé à ses actionnaires un dividende de 0,18 \$ par action ordinaire. En vertu du RRD de la société, une partie du dividende a été réinvestie par les actionnaires, donnant lieu à l'émission de 15 244 actions ordinaires de la société à un prix de 16,59 \$. Le produit a servi à l'acquisition de parts additionnelles de PK S.E.C.

Le 15 avril 2014, la société a versé à ses actionnaires un dividende de 0,18 \$ par action ordinaire. En vertu du RRD de la société, une partie du dividende a été réinvestie par les actionnaires, ce qui a donné lieu à l'émission de 20 712 actions ordinaires de la société au prix de 15,51 \$.

Le 15 juillet 2014, la société a versé à ses actionnaires un dividende de 0,18 \$ par action ordinaire. En vertu du RRD de la société, une partie du dividende a été réinvestie par les actionnaires, donnant lieu à l'émission de 19 844 actions ordinaires de la société au prix de 15,33 \$.

Le 15 octobre 2014, la société a versé à ses actionnaires un dividende de 0,18 \$ par action ordinaire. En vertu du RRD de la société, une partie du dividende a été réinvestie par les actionnaires, donnant lieu à l'émission de 13 205 actions ordinaires au prix de 14,52 \$.

Le 15 janvier 2015, la société a versé à ses actionnaires un dividende de 0,18 \$ par action ordinaire. En vertu du RRD de la société, une partie du dividende a été réinvestie par les actionnaires, donnant lieu à l'émission de 11 863 actions ordinaires au prix de 16,46 \$.

Papiers Tissu KP Inc.

Notes annexes

31 décembre 2014 et 2013

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

Après le 31 décembre 2014, la société a déclaré à ses actionnaires un dividende de 0,18 \$ par action ordinaire devant être versé le 15 avril 2015.

Le RRD et le réinvestissement par Kruger des distributions reçues de PK S.E.C. dans cette dernière ont ainsi permis de générer un profit de dilution de 0,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (0,2 M\$ au 31 décembre 2013).

8 Produit (charge) d'impôt lié aux autres éléments du résultat global

Le tableau suivant présente le produit (la charge) d'impôt lié aux autres éléments du résultat global :

	2014	2013
	\$	\$
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Réévaluation des prestations de retraite	(4 269)	9 345
Produit (charge) d'impôt	577	(1 215)
Déduction faite du produit (de la charge) d'impôt	(3 692)	8 130
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	(576)	101
Produit (charge) d'impôt	225	(13)
Déduction faite du produit (de la charge) d'impôt	(351)	88
Éléments pouvant être classés ultérieurement en résultat net		
Placement disponible à la vente	2	12
Charge d'impôt	-	(2)
Déduction faite de la charge d'impôt	2	10
Écart de conversion	5 150	3 653
Charge d'impôt	(669)	(475)
Déduction faite de la charge d'impôt	4 481	3 178

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

1900, Minnesota Court
Bureau 200
Mississauga (Ontario) L5N 5R5
Téléphone : 905 812-6900
Fax : 905 812-6910
www.kptissueinc.com

RELATIONS INVESTISSEURS

Mike Baldesarra
Directeur, Relations Investisseurs
Téléphone : 905 812-6900
ir@kptissueinc.com

AGENT DE TRANSFER ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Services de transfert de valeurs TMX
Tour de la Bourse
800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : 514 395-5964
Fax : 514 787-6690
www.tmxequitytransferservices.com

INSCRIPTION BOURSIÈRE

Bourse de Toronto
Symbole boursier : KPT

AUDITEURS

PricewaterhouseCoopers LLP
Tour PwC
18, rue York
Bureau 2600
Toronto (Ontario) M5J 0B2

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de PTKP est composé de quatre membres. Conformément aux pratiques exemplaires de gouvernance, trois administrateurs (et tous les membres des comités du conseil) sont indépendants de la haute direction. Ils possèdent également une expérience exceptionnelle en matière de biens de consommation, de gestion d'entreprise, de comptabilité et de marché financier.

Susan J. McArthur (Présidente du conseil et administratrice indépendante) ^{(1) (3) (4) (5)}

James Hardy (administrateur indépendant) ^{(1) (3) (4) (6)}

Michel Letellier (administrateur indépendant) ^{(1) (2) (3) (5)}

David Spraley (administrateur) ^{(2) (5)}

⁽¹⁾ Membre du comité d'audit de la société et du comité d'audit de PKGP.

⁽²⁾ Membre du comité de la rémunération de PKGP.

⁽³⁾ Membre du comité des candidatures de la société.

⁽⁴⁾ Membre du comité de gouvernance de PKGP.

⁽⁵⁾ Membre du comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité de PKGP.

⁽⁶⁾ Président du comité d'audit de la société et du comité d'audit de PKGP.

Pour plus d'information concernant les membres du conseil d'administration et la gouvernance d'entreprise, veuillez consulter le www.kptissueinc.com

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Gallery Room
TMX Broadcast Center
130, rue King Ouest
Toronto (Ontario) M5H 1A1
Le 17 Juin 2015 à 14h (heure normale de l'est).

CONÇU ET RÉALISÉ PAR

MaisonBrisson Communications

Fiers de soutenir la
Fondation
canadienne du
cancer du sein



10 ans de Scotties®. 10 ans d'appui.

Depuis maintenant 10 ans, Scotties appuie fièrement la Fondation canadienne du cancer du sein et sa vision d'un avenir sans cancer du sein. Lorsque vous choisissez Scotties, vous faites plus que vous procurer une touche de douceur. Vous donnez de l'espoir à celles qui en ont le plus besoin.

facebook.com/ScottiesTissue



Le papier-mouchoir n°1 au Québec